

Université de Montréal

Soixante ans de règlements de compte au Québec

par

Guillaume Jasmin

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales

en vue de l'obtention du grade de maître ès sciences (M.Sc.)

en criminologie

Avril 2016

© Guillaume Jasmin, 2016

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :
Soixante ans de règlements de compte au Québec

présenté par :
Guillaume Jasmin

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Étienne Blais
président-rapporteur

Carlo Morselli
directeur de recherche

Marc Ouimet
membre du jury

RÉSUMÉ

Objectifs. Les objectifs de ce mémoire sont au nombre de deux. Le premier objectif est scindé en deux : l'objectif 1A est d'évaluer l'apport et la validité/fiabilité de l'analyse descriptive des règlements de compte amorcée par Cordeau dans sa thèse de doctorat de 1991 puis d'étendre la portée de cette analyse descriptive de part et d'autre des années 1970-1986. Ceci sera fait afin de voir si les règlements de compte de la période de Cordeau diffèrent de notre ensemble; l'objectif 1B est d'évaluer différents taux afin de voir lesquels nous permettent de mieux comprendre les grandes tendances des règlements de compte et leurs vagues. Enfin, le deuxième objectif est d'utiliser l'analyse de réseau afin de confirmer certains points ressortant de l'analyse descriptive des règlements de comptes et d'analyser la structure sociale du règlement de compte au Québec entre 1953 et 2013.

Méthodologie. En faisant appel à *Allô Police* et plusieurs autres sources médiatiques, nous avons constitué une base de données des règlements de comptes québécois entre de 1953 à 2013. Nos analyses font appel à une approche holistique qui intègre à la fois l'analyse statistique descriptive, les tableaux croisés, l'analyse temporelle et l'analyse de réseau afin de bien cerner la question des règlements de compte.

Résultats. Nos principaux résultats sont au nombre de quatre: 1) les grandes tendances qu'avait trouvées Cordeau entre 1970-1986 s'appliquent pour l'ensemble des règlements de compte de 1953 à 2013. Ainsi, peu de variations importantes ont été observées entre nos règlements de compte et ceux de Cordeau ; 2) les taux alternatifs se basant sur la population carcérale ou criminelle ne permettent pas de mieux comprendre les règlements de compte par rapport à un taux basé sur la population générale. Par contre, les proportions proposées par Morselli et al (2008) amènent une meilleure conception des périodes d'effervescences du milieu; 3) les groupes criminels qui sont plus exposés à la violence sont aussi ceux qui ont le plus recours à la violence et; 4) les indépendants occupent une place importante parmi les victimes de règlements de compte et ont donc une place importante dans le milieu criminel.

Conclusion. Nos résultats font état du besoin d'intégrer différentes approches théoriques et méthodologiques afin de bien cerner la question complexe qu'est le règlement de compte. Avec les avenues de recherches identifiées à la fin de ce mémoire, nous espérons que la relève sera en mesure de mettre à profit les apprentissages de ce mémoire.

Mots-clés: règlement de compte, homicide, violence, groupes criminels, conflit, crime organisé, indépendants

ABSTRACT

Objectives. This thesis has two objectives. The first objective is divided in two: objective 1A is to evaluate and extend the descriptive analysis of account settlement trends started by Cordeau in his doctoral thesis of 1991. This will be done so as to compare his dataset to ours and see if any significant differences emerge; Objective 1B is to look into the construction and use of alternative account settlement rates to see which one allow us to be better capture the dynamics (ebbs and flows, general tendencies) of this particular subset of homicides. Our final objective is to use social network analysis to confirm and highlight certain findings that will come about through the descriptive analysis. The use of social network analysis will also allow us to analyze the social structure of account settlements in Quebec between 1953 and 2013.

Methodology. Using datasets compiled from *Allô Police* and other media sources, our approach is a holistic one that seeks to incorporate descriptive statistical analysis, cross-tabulation, trend analysis and social network analysis so as to properly frame and study account settlement patterns and trends.

Results. There are four main results in our study: 1) most of the trends found by Cordeau in his account settlement dataset (1970-1986) are also present within our dataset (1953-2013). There are, thus, few important variations between the two datasets; 2) compared to a general population rate, alternative rates based on the prison population or the larger criminal populations do not add to our understanding of the phenomena. However, the use of rates proposed by Morselli et al (2008) do allow for a clearer picture of unusual periods of activity within the criminal milieu; 3) criminal groups that are more exposed to violence tend to be the groups that resort to violence the most; 4) independent operators form a majority of our account settlement victim dataset and this would seem to indicate the importance of their role in organized crime.

Conclusion. Our results illustrate the need for better integration of different methodologies and theories to properly analyze and understand account settlement trends. With the multiple avenues of research identified at the end of this thesis, we hope that future research can make use of theoretical and methodological integration to build a more complete picture of account settlement trends.

Keywords: account settlement, homicide, violence, criminal groups, conflict, organized crime, independents

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	iii
ABSTRACT.....	iv
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES FIGURES.....	viii
REMERCIEMENTS.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I: RECENSION DES ÉCRITS.....	5
<u>1.1 La violence comme outil</u>	6
<u>1.1.1 Résolution de conflits</u>	6
1.1.1.1 La vengeance.....	7
1.1.1.2 La discipline, la rébellion et autres formes.....	8
1.1.2 Violence et crime organisé.....	9
1.1.3 Violence comme action collective et rôle des tiers partis.....	11
1.1.4 L'effet tangible du tiers parti.....	12
<u>1.2. Les règlements de compte</u>	16
<u>1.3. Une nouvelle frontière dans l'analyse des règlements de compte</u>	20
<u>1.4. Problématique</u>	21
CHAPITRE II: MÉTHODOLOGIE.....	24
<u>2.1. Méthodes de collecte de données</u>	25
<u>2.2. Données collectées</u>	30
2.2.1 Les événements.....	30
2.2.2 Les victimes et les meurtriers.....	31
2.2.3 Opérationnalisation des variables « motifs », « affiliations criminelles » et « meurtriers ».....	32
2.2.4 Construction de taux.....	33
2.2.4.1 Population annuelle.....	34
2.2.4.2 Population carcérale et population d'accusés.....	34
2.2.4.3 Proportions.....	36
<u>2.3. Analyses</u>	36
CHAPITRE III: RÉSULTATS ET DISCUSSION.....	39
<u>3.1.Évolution des règlements de compte 1953-2013</u>	40

<u>3.2. Analyses des circonstances des règlements de compte</u>	43
<u>3.2.1 Nombre de victimes par cas</u>	43
<u>3.2.2 Méthode utilisée</u>	44
<u>3.2.3 Nombre de suspects</u>	46
<u>3.2.4 Raison primaire</u>	48
3.2.4.1 <u>Évolution temporelle des motifs</u>	49
<u>3.2.5 Endroit du meurtre</u>	52
<u>3.3. Analyse des propriétés des acteurs</u>	53
<u>3.3.1 Âge</u>	53
3.3.1.1 <u>Répartition selon la tranche d'âge</u>	54
<u>3.3.2 Sexe</u>	56
3.3.2.1 <u>Sexe et motifs</u>	57
<u>3.3.3 Affiliation criminelle</u>	58
3.3.3.1 <u>Affiliations des victimes</u>	59
3.3.3.2 <u>Affiliations des auteurs</u>	60
3.3.3.3 <u>Évolution temporelle des affiliations criminelles</u>	61
<u>3.4. Construction de taux alternatifs</u>	63
<u>3.4.1 Population générale, criminelle et carcérale</u>	65
<u>3.4.2 Proportion de meurtres qui sont des règlements de compte/proportion des règlements de compte liés aux gangs</u>	68
<u>3.5. Analyse de réseau</u>	69
<u>3.5.1 Analyse descriptive du réseau</u>	69
<u>3.5.2 In-degree, out-degree et l'exposition à la violence</u>	72
<u>3.5.3 Indépendants et crime organisé</u>	72
CONCLUSION	75
<u>1. Résultats principaux</u>	76
<u>2. Limites</u>	80
<u>3. Recherches futures</u>	80
RÉFÉRENCES	82
ANNEXE I	ix
ANNEXE II	xi

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I <i>Nombre de règlements de comptes, nombre de meurtres, pourcentage d’homicides qui sont des règlements de comptes et moyenne de victime par année des trois recherches</i>	40
Tableau II <i>Nombre de victimes par cas de règlement de compte</i>	43
Tableau III <i>Méthode utilisée lors des cas de règlement de compte</i>	44
Tableau IV <i>Comparaison des méthodes utilisées lors des règlements de compte de 1953 à 2013 vs. Cordeau (1991)</i>	45
Tableau V <i>Nombre de tueurs par affaire de règlement de compte au Québec, 1953-2013 et 1970-1986</i>	46
Tableau VI <i>Motifs ayant menés aux affaires de règlement de compte au Québec, 1953-2013 et 1970-1986</i>	48
Tableau VII <i>Villes où sont commis la majorité des règlements de compte</i>	52
Tableau VIII <i>Victimes et auteurs de règlements de compte selon l’âge au Québec 1953-2013 et 1970-1986</i>	55
Tableau IX <i>Moyenne d’âge des victimes et auteurs de règlements de comptes par décennie</i>	56
Tableau X <i>Gens impliqués dans les règlements de compte selon le sexe au Québec entre 1953 et 2013</i>	56
Tableau XI <i>Répartition du sexe de la victime en fonction du motif de son règlement de compte</i>	58
Tableau XII <i>Comparaison des affiliations criminelles des victimes versus affiliations criminelles des meurtriers</i>	59

LISTE DES FIGURES

Figure 1 <i>Évolution des règlements de compte au Québec entre 1953-2013, 1954-1989 et 1970-1986</i>	28
Figure 2 <i>Série chronologique des meurtres et des règlements de compte au Québec, 1953-2013</i>	41
Figure 3 <i>Évolution des grandes catégories de motifs menant aux règlements de compte au Québec, 1953-2013</i>	50
Figure 4 <i>Distribution de l'âge des victimes/auteurs de règlements de compte au Québec de 1953 à 2013</i>	54
Figure 5 <i>Évolution des règlements de compte liés aux groupes criminels les plus importants au Québec, 1953-2013</i>	62
Figure 6 <i>Taux de règlements de compte selon la population annuelle, la population carcérale et la population d'accusés au Québec, 1953-2013</i>	64
Figure 7 <i>Pourcentage de règlements de compte selon tous les homicides et pourcentage des règlements de compte liés aux gangs selon tous les règlements de compte au Québec, 1953-2013</i>	67
Figure 8 <i>Structure sociale des règlements de compte au Québec, 1953-2013</i>	71

REMERCIEMENTS

J'ai eu les yeux plus grands que la panse. Je l'admets. Cette expérience que fut la rédaction de mon mémoire a été beaucoup plus ardue, beaucoup plus intense que je m'y attendais et de dire que je me suis lancé dans une maîtrise avec les yeux grands ouverts serait malhonnête. En effet, je suis parti de mon patelin en Alberta pour venir continuer mes études à l'Université de Montréal armé d'un ego alimenté par le fait que j'avais complété mon baccalauréat au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta sans beaucoup d'efforts. Les cours de la maîtrise ont fait très peu pour freiner cet orgueil.

Mais la rédaction de mon mémoire a été une révélation. Mon ego a pris une maudite bonne débarque (en bon français) et je quitte l'Université de Montréal humble et avec une meilleure appréciation de qui je suis et de ce que je peux accomplir.

Toutefois, je ne regrette pas ma décision. J'ai eu la chance de continuer mes études postsecondaires en français (chose difficile hors Québec) et j'ai acquis une boîte à outils méthodologiques et analytiques qui me servira dans ma carrière (si j'arrive à trouver quelque chose en analyse du crime).

Je tiens maintenant à utiliser les quelques lignes restantes afin de remercier certaines personnes en particulier:

To Carlo: I want to thank you for your time, your comments and your insights. And even though we didn't have that much interaction (yes, I disappeared. I admit it), you were still available and willing to work with the dumbass student I was (and still am) and show me the ropes.

À Maman: Merci, mille fois merci de m'avoir ouvert les portes, de m'avoir guidé, de m'avoir appuyé financièrement et émotionnellement. Je ne pourrais jamais te rembourser proprement, mais sache que tout ce que j'ai accompli et tout ce que j'accomplirai, c'est grâce à toi.

À Lise: We started off as two hick kids from Donnelly; working at the IGA in Falher and seven years later here we are married, 3900 kilometers from our roots and taking on the world together. Merci, ma belle, de m'avoir épaulé et enduré. J'ai hâte de voir ce que l'avenir nous réserve.

À Marcel (1954-2008): Papa, tu ne pouvais pas être présent à mes triomphes puisque tu nous as été arraché beaucoup trop tôt. Je te dédis ce mémoire, car je sais combien tu aimais apprendre et comment tu aspirais à être plus que ce que tu étais devenu.

INTRODUCTION

Il est vrai que « le meurtre fascine » comme l'entend Ouimet (2005). Nous n'avons qu'à nous intéresser aux sections *True Crime* de n'importe quelle librairie et il devient évident que l'homicide domine. Plusieurs causes de meurtres célèbres (l'affaire O.J. Simpson, l'affaire Manson, l'affaire Natalie Holloway, par exemple) font l'objet d'ouvrages et les tueurs en séries accaparent une importante part de marché, avoisinant les 40 pour cent selon Levinson (2002). Par contre, il est possible d'affirmer que les meurtres impliquant des figures criminelles fascinent tout autant. Par exemple, les meurtres de Nicolo Rizzuto et de son petit-fils Nick Jr, en 2010 et 2009 respectivement, ont mis à genoux le clan calabrais de Montréal alors que les médias se perdaient (et se perdent toujours) en conjoncture sur le qui, le pourquoi, et les répercussions à long terme de ces meurtres.

Un autre exemple survient entre 1994 à 2001. Durant cette période, le Québec a été le théâtre de ce qu'on appelle communément « la guerre des motards ». Une centaine de meurtres ont été répertoriés d'un côté et de l'autre du conflit opposant les Hells Angels et l'Alliance. Ce conflit a généré des milliers d'articles journalistiques et l'intensité de l'attention médiatique n'a fait que décupler au fur et à mesure que la lutte s'éternisait.

Même au petit et au grand écran les meurtres commis par le crime organisé tendent à s'immiscer dans l'imagination collective et viennent occuper une place de choix dans la culture populaire. Nous n'avons qu'à songer à Luca Brasi, ce personnage du *Parrain* dont la veste pare-balles avait été enroulée autour d'un poisson mort puis livrée à ses patrons à leurs quartiers généraux. Le message était clair: votre sbire repose maintenant au fond de l'océan. Or, ces meurtres ne représentent qu'une part de cette catégorie d'homicide que l'on nomme « règlement de compte ». En effet, le crime organisé comme l'entend le commun des mortels n'est pas toujours impliqué.

Le mémoire ci-présent cherche donc à porter un intérêt et une attention particulière aux homicides qui se produisent au sein du crime organisé, certes, mais aussi au sein de la communauté criminelle au sens plus large. Au Québec, l'analyse la plus approfondie de cette catégorie est venue en 1990-1991, où l'auteur signale la rareté de travaux sur le sujet (Cordeau, 1991, p. 167):

« Les règlements de compte forment une catégorie naturelle largement ignorée par les criminologues. Ignorée à un point tel, que les grands traités de criminologie en font rarement mention et qu'on ne trouve pas

d'équivalent au terme « règlements de compte » dans la littérature anglo-saxonne. »

D'autres chercheurs sont venus après, amenant ainsi d'autres morceaux du puzzle. Toutefois, le peu d'études existantes qui traitent du phénomène des règlements de compte au Québec fait en sorte que nous n'en connaissons pas beaucoup sur les dynamiques qui régissent ces derniers.

Une discussion par rapport aux règlements de compte impose premièrement une réflexion quant à la place de la violence comme moyen de résolution de conflits. Effectivement, dans un contexte où il n'existe pas de recours légitimes afin de redresser les torts dont on est victime, la violence présente une alternative intéressante. Ceci nous amènera à explorer l'univers du crime organisé, l'exemple par excellence d'un monde où l'illégalité prime et nous aborderons la prévalence ainsi que les formes de violence qui y existe. À la suite de ceci, nous nous intéresserons à la collectivisation de la violence, l'implication des tiers-partis dans celle-ci pour ensuite nous diriger vers une récapitulation des effets tangibles des tiers-partis (répressifs) sur les règlements de compte. À ce stade, notre attention se recentrera sur les études dédiées aux règlements de compte, particulièrement les études relatives au Québec. Notre revue de littérature se terminera par un coup d'œil à l'utilisation de l'analyse de réseau dans le contexte des études sur les règlements de compte.

Suivant notre recension, nous consacrerons un certain nombre de pages afin de circonscrire notre méthode de collection de données, de décrire les ensembles de données collectées, d'aborder les possibles biais de sélection et afin d'aborder les analyses qui seront effectuées dans notre mémoire.

Nos analyses se feront selon une approche à trois volets. Premièrement, étant donné l'importance de l'étude de Cordeau, il s'agira d'évaluer puis d'étendre la portée de celui-ci. Pour ce faire, notre recherche reculera jusqu'en 1953 et s'étendra jusqu'en 2013 afin de capturer l'ensemble des règlements de compte au Québec. Suite à ceci, il y aura une analyse descriptive (âge, sexe, armes utilisées, appartenance aux groupes) des victimes, des meurtriers, des circonstances et des tendances entourant les règlements de compte recueillis. Ces analyses suivront presque exactement celles de Cordeau. Deuxièmement, nous chercherons à établir les taux qui permettent de mieux comprendre les règlements de compte. Ici, nous voulons évaluer les apports que ces taux ont quand à notre compréhension des vagues et des tendances générales des règlements de comptes. Ceci sera fait afin de jeter les bases pour les recherches futures portant sur ce

phénomène. Enfin, nous nous tournerons vers l'analyse de réseau en faisant appel à Papachristos (2009) afin d'approfondir certains points qui ressortiront lors de nos analyses de tendances. En même temps, l'analyse de réseau nous permettra d'étudier les règlements de compte québécois d'une manière qui n'a pas encore été appliquée à ces derniers.

En guise de conclusion, nous résumerons nos principaux résultats, nous discuterons les limites et la portée de notre étude pour enfin déboucher vers de nouvelles avenues de recherches découlant de notre mémoire.

CHAPITRE I
RECENSION DES ÉCRITS

La prochaine section aura pour but de passer en revue les travaux touchant la violence létale et son utilisation dans le monde interlope, la violence en tant qu'action collective, le rôle des tiers-partis dans l'évolution des conflits et finalement, les travaux traitants des règlements de compte seront abordés.

1.1 La violence comme outil

Le but de cette première section est d'explorer le rôle de la violence en tant qu'instrument, les différentes formes que cette violence peut prendre, la place qui lui est conférée au sein du crime organisé et les modulations de la violence selon l'apparition des tiers-partis.

1.1.1 Résolution de conflits

Reuter (1983; 1984) fait valoir que dans un environnement criminel, les participants ne peuvent avoir recours aux lois, à la police, aux cours judiciaires ou aux contrats lors de leurs activités. Il peut donc devenir difficile d'obtenir réparation ou justice pour certains torts commis. Ceci fait en sorte que le triple manteau du juge, du jury et du bourreau doit être porté par les participants eux-mêmes. Ils se dotent, en quelque sorte de leur propre système judiciaire. C'est à ce moment que la violence fait son entrée en scène. Elle peut, en effet, être utilisée comme moyen de résolution de conflit.

C'est cette thèse que défendent Levi (1980) et Black (1983 ; 1993). Levi s'intéresse à l'idée que l'homicide peut être utilisé comme l'ultime moyen de résolution de conflit. En interviewant 35 meurtriers et en décortiquant leurs performances, Levi essaye de comprendre l'évolution du processus meurtrier. L'auteur dégage trois catégories de tueurs: ceux ayant tué un adversaire, ceux ayant tué leurs amants et ceux ayant tué un étranger. Chaque cas est ensuite décomposé selon six composantes: l'évènement initial, l'interprétation que donne le tueur à cet évènement, la réponse du tueur, la réponse de la victime, le combat et enfin le dénouement. Levi (1980) démontre que pour chaque cas étudié, les participants se sont retrouvés en conflit: la victime avait commis un acte (verbal, physique, psychologique) qui avait ensuite été interprété comme un affront envers le tueur. Le tueur se doit donc de rétablir l'ordre. Pour ce faire, le recours à la violence et, finalement, au meurtre permet aux tueurs d'atteindre leurs buts ou de résoudre le conflit dans lequel ils étaient impliqués.

D'or et déjà, il devient possible de comprendre qu'un criminel qui passe à table ou qui vole l'un de ses associés s'engage dans la voie exprimée ci-dessus. Il commet un acte qui sera interprété comme un affront et cet affront devra être réparé par l'élimination de la victime.

Black, quant à lui, fait allusion à cinq formes de résolution de conflit (le *self-help*, la tolérance, l'évitement, la négociation et l'entente). Toutefois, c'est celle que Black nomme le *self-help* (l'autoprotection de Cusson, 1986) qui nous intéresse le plus. L'auteur distingue différentes expressions de cette forme, dont trois qui nous intéressent plus particulièrement: la vengeance, la punition et la rébellion.

1.1.1.1 La vengeance

La première, la vengeance, suit le principe de la réciprocité. Ainsi, on réplique de façon violente à une attaque violente. Black indique que la vengeance se voit surtout lorsqu'il y a présence de groupes stables et égaux, lorsqu'un gouffre relationnel les séparent, qu'ils sont fonctionnellement indépendants l'un de l'autre, lorsqu'ils sont organisés et qu'il y a une proximité spatiale entre les deux. Cusson (1985), indique que la vengeance peut mener à l'escalade quand un meurtre est suivi d'une vengeance, puis d'une autre et d'une autre jusqu'à ce qu'un des groupes soit anéanti. Textes anthropologiques à l'appui, l'auteur fait état de plusieurs sociétés tribales où les vengeances en chaînes ont fait des ravages. Toutefois, Gould (1999) s'est intéressé à la société corse du 19^e siècle, société réputée pour ses sanglantes vendettas et ses résultats n'appuient pas cette réputation. En effet, il relate que moins de 10% des meurtres commis sont suivis d'un meurtre vindicatif et que la violence entre individus était la norme.

Decker (1996), pour sa part, s'est intéressé aux mécanismes qui font en sorte qu'un conflit peut subir une escalade de la violence. L'auteur prend pour cible la ville de St. Louis entre 1990 et 1993 où il recrute 99 membres de gangs provenant de 29 gangs différents afin de les interviewer. En se référant au processus de contagion, mis de l'avant par Loftin (1984), Decker indique que la menace de la violence qui pèse contre un groupe fait en sorte que ce dernier resserre ses rangs, que la cohésion au sein de ce groupe augmente face à la menace et que la capacité du groupe à répliquer violemment est aussi augmentée. Le terrain devient donc propice à la réciprocité et aux représailles. C'est à partir de là que l'on peut observer les pics dans le nombre de meurtres, d'agressions et autres actes violents entre groupes. Decker fait aussi référence au concept de responsabilité collective (repris dans Black 1983; Senechal de la Roche, 1996) qui dicte que tout

membre d'un groupe peut être tenu responsable des actions de ses pairs et devenir victime de violentes représailles, alors qu'il n'avait rien à voir avec l'acte initial. De la Roche (1996) pousse un peu plus loin en mentionnant que la responsabilité collective prend une place de plus en plus importante à mesure qu'il y a polarisation sociale du milieu. Cette polarisation, en retour, dépend des degrés de distance relationnelle et culturelle, de l'inégalité et de l'indépendance fonctionnelle des partis en conflit.

Pizzaro et McGloin (2006) ont tenté de tester la robustesse des deux explications primaires de la violence liées aux gangs. La première se centre sur les effets de la désorganisation sociale et de la pauvreté sur les homicides liés aux gangs (Curry & Spergel, 1988 cité par Pizzaro et McGloin, 2006) alors que la deuxième se situe dans les processus qui régissent les groupes sociaux notamment la théorie de l'intensification de Decker (1996) que nous avons survolés plus haut.

Afin d'opérationnaliser la désorganisation sociale, les auteurs s'en sont remis aux données de recensement pour les quartiers où se sont produits les homicides. Sept variables ont été colligées notamment le pourcentage de famille vivant sous le seuil de la pauvreté et le pourcentage de gens sans emploi. Pour opérationnaliser la théorie de Decker, les auteurs ont codifié chaque meurtre (1=oui, 0=non) si ces meurtres pouvaient être interprétés comme une menace contre le groupe ou le statut d'un individu. En créant une régression logistique des deux modèles, Pizzaro et McGloin (2006) en viennent à conclure que les meurtres liés aux gangs commis à Newark entre janvier 1999 et juillet 2004 obéissent beaucoup plus à une logique d'intensification et que les explications liées à la pauvreté ou la désorganisation sociale d'un milieu n'entreraient pas en ligne de compte. Ainsi, les meurtres que l'on avait codifiés comme faisant partie d'une dégénérescence avaient une plus grande chance d'être des homicides liés aux gangs de rues que des homicides normaux.

1.1.1.2 La discipline, la rébellion et autres formes

Les deux autres expressions du *self-help* de Black, la punition et la rébellion se démarquent quant à elles par le fait que leurs conflits opposent des gens de statuts différents et donc inégaux (employeur-employé, par exemple). Il y a donc une hiérarchie de statuts, en plus d'un vide relationnel les séparant ainsi qu'une immobilité spatiale. Toutefois, les deux partis ne sont pas fonctionnellement indépendants: ils travaillent souvent de concert. La discipline est dirigée vers le bas: elle part de l'acteur au statut supérieur vers l'acteur au statut inférieur alors que dans la

rébellion, cette relation est inversée. Reuter (1983) avait aussi amené une discussion touchant la violence disciplinaire en la plaçant dans la violence non compétitive. En effet, Reuter distingue deux formes de violences: la violence compétitive et la violence non compétitive. La première met en évidence l'utilisation de la violence afin d'éliminer la compétition soit en détruisant ses actifs, en tuant ses effectifs ou encore en cherchant à rétablir le statu quo après une attaque extérieure (Reuter, 1983). La deuxième forme de violence vise plutôt le maintien de l'ordre intérieur. Ainsi, cette violence se voit lorsqu'il y a élimination de fuites et de taupes à l'intérieur du groupe et lorsqu'il y a des différends internes à régler. Albini (1971) et Hess (1998) ont aussi été en mesure de distinguer ces différentes formes de violence.

Cependant, le point important que soulève Reuter (1983, p.141) se retrouve dans son élaboration de la violence compétitive:

« Assume now that the one major dealer, the illegal entrepreneur, is killed by a rival interested in expanding his market. The aggressor cannot leave the rest of the enterprise untouched; he must either merge or eliminate more of the enterprise... The enterprise can be maintained only if another member of the existing enterprise takes the place of the dead entrepreneur and retaliates against the aggressor. »

Grosso modo, en n'éliminant qu'un seul participant d'une entreprise criminelle, l'agresseur doit composer avec la possibilité qu'il soit victime de représailles de la part de cette entreprise. Ceci est un risque qu'il ne court pas en s'attaquant à un individu ou à de petits groupes. Ainsi, la violence compétitive peut entraîner une collectivisation ou une généralisation de la violence (Tanguay, 2004).

1.1.2 Violence et crime organisé

Si la violence devient un recours afin de pallier le manque d'appareils policiers, judiciaires et punitifs, on pourrait s'attendre à ce que la violence fasse une entrée remarquée au sein du crime organisé, sphère par excellence du sans foi ni loi.

Geis (1966, p.87) écrit: «... the violence of organized crime is usually inexorable, spare and businesslike, an enterprise deriving its rationale from the exigencies of the immediate situation. » Dès lors, l'auteur met de l'avant l'idée qu'il y a de la violence dans le monde interlope, mais que celle-ci est une mesure de dernier recours. Une multitude de chercheurs (Anderson, 1979; Adler,

1985; Meeson et Morselli, 2012; Jacques et Wright, 2008 ; Ianni, 1972; Reuter, 1983; Albin, 1971) se sont tous intéressés à la violence qui sévissait dans leur milieu d'études. Ce qui est ressorti indique tout à fait ce que Geis cherchait à communiquer.

Meeson et Morselli (2012), par exemple, ont interviewé 12 trafiquants de cocaïne incarcérés dans des établissements carcéraux québécois cherchant à mettre le doigt sur comment les trafiquants ont eu à résoudre leurs conflits. Parmi les 53 conflits discutés par les trafiquants, seuls 5 ont été résolus par la violence (aucun n'a eu recours au meurtre) et les 48 autres ont été résolus par la négociation, l'inclusion d'un tiers parti, l'évitement ou encore la prévention. Pour leur part, Jacques et Wright (2008) ont cherché à documenter les formes de résolutions de conflits utilisés par une cinquantaine de trafiquants de drogues (provenant de Géorgie et de St. Louis) qu'ils ont interviewés. Bien sûr, les auteurs ont relevé des exemples de violence prédatrice telle que l'utilisation du meurtre ou de l'assaut afin de voler la drogue/l'argent d'autrui. Toutefois, la majorité de ces derniers évoquent l'utilisation de méthodes pacifiques (telles la négociation, les représailles par le vol ou la fraude, l'évitement ou encore la tolérance) afin de résoudre leurs différends. Le point central à retenir est que comme dans toutes autres situations, les participants au trafic de drogue peuvent choisir ou non de s'en remettre à la violence. Ceci fait en sorte que la violence n'est ni systémique ni systématique.

Ainsi, plusieurs de ces auteurs n'ont retrouvé que quelques exemples d'utilisation de la violence physique ou létale, alors que certains comme Ianni (1972) n'en ont pas trouvés. Donc, l'image populaire du crime organisé hyper violent (comme tant d'autres idées préconçues au sujet du crime organisé) ne semble pas être validée par les recherches scientifiques. La plupart du temps, c'est la profération de menaces de recourir à la violence physique par un acteur réputé et reconnu comme pouvant mettre en œuvre cette menace qui fonctionne (Hess, 1998; Anderson, 1979). Ceci est dû au fait que le recours à la violence physique ou létale engendre des coûts importants pour les participants du crime organisé (Reuter, 1984; Schelling, 1984). Le premier coût touche l'augmentation de la visibilité de celui qui commet les actes violents. Les corps tendent à attirer l'attention du public et de la police, ce qui augmente la pression sur les groupes et individus participants (aussi appuyé par Levitt et Venkatesh, 2000). Le deuxième coût associé à l'utilisation de la violence est que le résultat escompté par les auteurs de cette violence n'est pas garanti. Un acteur qui voudrait utiliser la violence contre un autre se retrouverait confronté à une incertitude autant à propos des forces commandées par celui-ci que par son appartenance à un

groupe qui pourrait se venger (Reuter, 1983). Le dernier coût évoqué est les coups que peut encaisser la réputation d'un joueur s'il se met à agir de façon un peu trop musclée. Plusieurs auteurs (Hess, 1998; Gambetta, 1996; Gambetta, 2009, Adler, 1985) en sont arrivés à démontrer que la réputation d'une personne est l'une des plus importantes commodités que celui-ci peut déployer. La perte de cette réputation engendrée par une utilisation trop fréquente de la violence met l'acteur à risque de perdre ses clients et il pourrait se voir mis à l'écart.

En plus des coûts présentés ci-dessus, Levitt et Venkatesh (2000) ont pu établir que l'utilisation de la violence, notamment l'implication d'un gang dans une guerre, fait en sorte que les résultats financiers du groupe souffrent. En effet, en analysant la comptabilité (revenus et dépenses) d'un gang de rue impliqué dans le trafic de drogues, les auteurs en viennent à conclure que la quantité de drogues vendue diminue de 29% alors que les prix subissent une réduction de 25%. Ceci fait en sorte que les profits engrangés lors de guerres de gangs sont beaucoup moins élevés que lors de périodes d'accalmie. L'utilisation de la violence amène donc des coûts tangibles par rapport au capital social des gens impliqués, aux risques d'appréhension ou de rétribution de ces derniers ainsi qu'à leurs chéquiers.

1.1.3 Violence comme action collective et rôle des tiers partis

Gould (1999; 2003) s'est avancé en proposant qu'il existe deux formes de violence collective. La première est la violence collaborative, où il y a coopération avec des tiers-partis, et ce, avant que le conflit en arrive une certaine létalité. L'autre est la violence collective généralisée qui se produit lorsque le conflit commence à englober les tiers-partis qui n'avaient pas encore eu de rôle dans le conflit et qui n'avaient pas déclaré leurs intentions. La généralisation entraîne donc une certaine polarisation du milieu. Toutefois, pour bien comprendre cette généralisation, il est essentiel de comprendre la place que prennent les tiers-partis.

En effet, ce sont eux qui, de par leurs expressions de solidarité (Gould, 2003; Cusson, 2013; Cusson et Proulx, 1999), peuvent soit faire monter la pression d'un cran et pousser le conflit vers un nouveau plateau ou soit dégonfler le tout et stopper l'escalade. C'est ce que Black (1993) et de la Roche (2001) ont abordé en traitant de la partisanerie. Bien qu'il y ait différentes formes de partisanerie, celle touchant les conflits violents et prolongés est la partisanerie forte, où les tiers-partis sont socialement proches d'un des participants et éloignés des autres. Cooney (1998, p.73-74) fait le même constat en indiquant « ... third parties are connected by group and intimate ties

to one principal and separated by group boundaries and distant ties to the other. » L'un des apports de Cooney est qu'il distingue entre les liens relationnels et les liens organisationnels. Ainsi, pour lui, la partisanerie est encore plus forte lorsque les deux formes de liens sont présentes, mais la présence des deux formes de relations n'est pas toujours nécessaire. De plus (p.68), il fait valoir que la partisanerie fait en sorte que les conflits deviennent plus intenses, s'étendent à plus grande échelle et que les alternatives aux conflits diminuent. Black (1993) s'est aussi activé à construire une typologie des tiers-partis où certains ont une vocation de soutien (tels les alliés, les informateurs ou les substituts) et d'autres ont un rôle pacificateur (médiateurs, arbitres, juges).

Parmi la douzaine de rôles répertoriés par Black, l'un des plus intéressants est le *repressive peacemaker*. En somme, celui-ci intervient en tant que pacificateur, mais il ne cherche pas à comprendre les raisons du conflit et ne se soucie pas de l'impact qu'aura la fin de ce dernier sur les partis. Le *repressive peacemaker* ne cherche qu'à mettre fin au conflit coûte que coûte, violemment s'il le faut. Dans notre société, c'est la police qui se voit conférer ce rôle.

1.1.4 L'effet tangible du tiers parti

Il existe une certaine facilité à étudier la police. Lorsque cette dernière amorce des descentes contre certains groupes criminalisés ou lorsqu'il y a création d'escouades spécialisées les retombées sont souvent discutées dans les médias et il est donc possible de mettre le doigt sur l'avant et l'après d'un phénomène suite à l'introduction de la police dans l'équation.

Tanguay (2004, p.26) s'est intéressé aux répercussions « [... des] variations dans l'intensité de la répression [policière] sur la fréquence des violences létales lors d'un conflit dans le milieu criminel ». Les deux hypothèses à tester se contrebalançaient. L'une indiquait que les règlements de compte augmentent avec l'intensité de la répression alors que l'autre voulait que les règlements de compte diminuent avec l'augmentation de la répression policière.

Après avoir nettoyé ses données, Tanguay (2004) obtient 192 cas impliquant seulement les deux groupes étudiés soit les Hells Angels et le Rock Machine.

Plusieurs résultats intéressants surviennent à la suite des analyses appliquées par Tanguay.

Premièrement, en scindant le conflit en trois phases puis en analysant chaque phase l'une après l'autre, l'auteur remarque qu'il semble exister un cycle qui se perpétue (Tanguay, 2004, p.61-62).

Le cycle se compose d'une première attaque de la part des Rock Machine, suivie par une riposte très forte de la part des Hells Angels. Les Rock Machine répondent de la même manière. Enfin, les Hells répondent de manière atténuée. Le cycle recommence ensuite. Donc, il semblerait bien y avoir une logique de représailles qui s'est installée. Une autre analyse démontrant le tic au tac du conflit renvoie aussi à une telle logique.

Le deuxième résultat important se voit dans les deux hypothèses que cherchait à valider l'auteur. Ne pouvant accepter ni réfuter totalement les deux, Tanguay (2004) indique qu'il semble y avoir un va-et-vient entre les deux hypothèses. D'une part, les répressions policières ont des répercussions positives à court terme sur le nombre de règlements de compte. Par contre, suite à ces périodes de répression et au relâchement de l'attention policière, il arrive aussi que les participants retombent dans une nouvelle flambée de violence.

Dernièrement, Tanguay (2004) fait référence au fait que le conflit de 1994-2001 contenait sa propre cessation. Ceci n'est pas étonnant lorsque l'on considère qu'un conflit aussi prolongé fait plusieurs victimes d'un côté comme de l'autre. Au fur et à mesure que les cadavres (et les arrestations) s'accumulent, il y a de moins en moins de gens à poursuivre ce qui fait en sorte que le conflit s'essouffle naturellement.

L'article de Morselli, Tanguay et Labalette (2008) continue la tradition de l'étude des règlements de compte vis-à-vis les motards criminalisés et la guerre de 1994-2001. Après le nettoyage des données (incapacité d'établir les liens d'une victime à un groupe particulier, victimes accidentelles, etc.), les auteurs se sont retrouvés avec 126 meurtres et 135 tentatives de meurtre pour lesquels les circonstances et les motifs pouvaient être clairement établis.

Par rapport à Tanguay (2004), Morselli et al ont cherché à incorporer d'autres mesures et événements afin d'analyser le conflit Hells Angels-Alliance¹. Ainsi, les arrestations de participants liés aux motards criminalisés, les dates de création d'escouades spéciales ainsi que les dates de certains événements qui ont eu un effet de sensibilisation auprès du public (meurtre d'un jeune garçon, meurtre de deux gardiens de prison, tentative de meurtre d'un journaliste) ont toutes été tracées dans une analyse de séries chronologiques.

¹ L'Alliance est le nom donné au groupe résultant de l'union des Rock Machine, d'une multitude de trafiquants de drogues indépendants ainsi que d'autres petits groupes criminels au milieu des années 1990.

La première chose qui apparaît est l'apparente continuation des cycles observés par Cordeau (1991). En effet, plus haut, nous avons vu qu'il y avait eu des pics séparés par environ dix ans (1975 et 1984). Or, le début du pic signalé par la guerre des motards commence en 1994, encore une fois, dix ans après le dernier pic. Toutefois, Morselli et al (2008) font la distinction que la période 1994-2001 fût plus intense et plus prolongée que celles vues par le passé.

Les auteurs se sont ensuite attelés à la tâche de vérifier si le conflit motard de 1994-2001 pouvait être compris dans une optique de conflit généralisé et polarisé. Pour ce faire, les auteurs établissent premièrement deux taux. Le premier taux est la proportion de meurtres qui sont des règlements de compte. Le deuxième taux est la proportion de règlements de compte qui sont reliés aux gangs. Ces deux taux démontrent que de 1994 à 2001, il y a une augmentation importante des règlements de compte totaux et des meurtres liés aux gangs. Morselli et al (2008) ont ensuite corrélé les règlements de compte de part et d'autre du conflit (Hells Angels et Alliance). Ce qui ressort illustre une progression similaire chez les deux groupes, pour ne pas dire symétrique. En effet, lorsqu'un groupe subissait des pertes, les représailles envers les agresseurs ne se faisaient pas attendre. Ainsi : « [...] This retaliatory pattern that emerges within such close time frames substantiates the biker conflict as a case of collective violence and also exposes the inherent polarization that takes place in such contexts. »(Morselli et al, 2008, p.156).

Ensuite, Morselli et al ont voulu modéliser l'impact de différents facteurs sur le conflit en général. Premièrement, comme dans Tanguay (2004), des mesures ont été prises pour évaluer l'impact des répressions policières. Puis, les événements publics sensationnels ont eu droit à un regard. Finalement, l'impact de l'attrition a été évalué.

Les auteurs en sont arrivés à établir qu'il y avait un effet d'attrition interne et que les interventions policières ont aidé à ce processus. Par contre, les auteurs n'ont pu établir qu'à elles seules, les répressions policières ont eu un véritable impact sur le nombre de règlements de compte. Pour ce qui est des événements publics, les seuls à avoir un impact clairement discernable sont la tentative de meurtre contre le journaliste et le meurtre du jeune garçon. Toutefois, lorsque les événements publics sont évalués en conjonction avec le modèle d'attrition et les répressions policières, les événements publics ressortent plus que lors de leur analyse en solo. Si l'on compare ce que nous avons ci-haut aux résultats de Tanguay (2004), on remarque qu'il y a une certaine linéarité entre les deux travaux. Premièrement, les deux abordent l'attrition

comme une explication intéressante au dénouement de la guerre de 1994-2001. Par contre, l'analyse de Tanguay ne lui avait pas permis de départager l'effet de la répression policière. Celle-ci semblait fonctionner à court terme et avait des effets vers la fin du conflit, mais il y avait souvent une recrudescence de la violence suite aux descentes. L'analyse de Morselli et al (2008) permet de nuancer ceci en démontrant qu'il y a une multitude de facteurs qui interagissent fortement pour influencer un processus tel un conflit criminel.

Vargas (2014), comme Tanguay plus haut, s'est aussi attelé à la tâche d'identifier les répercussions possibles de la répression policière, plus particulièrement ce qu'il arrive lorsque la police arrête les têtes dirigeantes d'un groupe. L'étude porte sur deux différents gangs de rue de la ville de Chicago: les Latin Kings et le 22 Boys Gang. L'auteur a premièrement fait appel aux taux mensuels de crime violent (meurtres, assauts, etc.) entre janvier 2006 et mai 2012 pour les deux territoires où les dirigeants ont été arrêtés, sept autres territoires de gangs et pour l'ensemble de la ville de Chicago afin de voir s'il y avait des changements significatifs par rapport à la violence suite à l'arrestation des leaders des Latin Kings et du 22 Boys Gang. Suite à l'analyse quantitative, Vargas (2014) conclut que l'arrestation du leader des Latin Kings n'a eu aucun effet à court ou à long terme sur le taux de crime violent. En effet, la violence demeure stable avant et après la tombée du dirigeant des Latin Kings. Pour ce qui est des 22 Boys, l'analyse de Vargas révèle que suite à l'arrestation de leur dirigeant, le taux de violence dans le territoire des 22 Boys avait subi une hausse statistiquement significative lors du premier mois. Mais, lors du mois suivant, le taux de violence rechute drastiquement. Ainsi, l'auteur ne peut observer de changements à long terme.

Pour comprendre la hausse observée chez l'un des groupes criminels et non l'autre, Vargas se tourne vers des données qualitatives, notamment des entrevues avec vingt résidents du territoire des 22 Boys, soixante-dix résidents du territoire des Latin Kings, huit travailleurs de milieu et quinze membres de gangs.

Ce qui ressort de l'analyse qualitative démontre qu'après l'arrestation du leader des 22 Boys, le gang est tombé dans une désorganisation totale. Ceci a fait en sorte que les membres du gang ont cessé d'occuper leur territoire et ont cessé leurs activités. Ce retrait général a incité les Latin Kings et les Satan Disciples, deux gangs rivaux, à s'affronter pour accaparer le territoire laissé vacant. Chez les Latin Kings, un gang réputé pour son niveau d'organisation, aucune

désorganisation n'a été décelée. En effet, suite à l'arrestation de leur leader, les Latin Kings ont été en mesure de le remplacer rapidement (Vargas, 2014, p. 160). Cette analyse permet à l'auteur d'introduire le concept de *group embeddedness* qui dicte plus ou moins qu'aucun groupe n'existe dans un vacuum. En effet, il se retrouve lié socialement à d'autres groupes de façon compétitive ou collaborative. Ceci fait en sorte que l'impact des répressions policières n'est pas seulement ressenti chez le groupe visé, mais aussi parmi les groupes liés à ce dernier. Il devient donc important pour la police de prendre en considération toutes les répercussions possibles de leurs interventions.

1.2. Les règlements de compte

La littérature au sujet des règlements de compte comporte deux grands problèmes de notre point de vue. Le premier, réside dans le fait que la grande majorité des textes (surtout ceux provenant des États-Unis) accorde leur attention à un sous-ensemble des règlements de compte soit ceux impliquant les gangs de rues tels que les Crips ou les Bloods.² Bien sûr, ceci découle de l'importante place (perçue ou réelle) que prennent les gangs de rues au sein de la criminalité et du crime organisé dans plusieurs grandes villes étasuniennes (voir Pizzaro et McGloin, 2006 pour une discussion de l'intérêt porté aux meurtres entre gangs). Toutefois, ceci veut dire que chaque texte ne se concentre que sur une portion des règlements de compte commis sur le territoire étudié, au cours d'une courte période de temps et ne peut donc offrir de réponses complètes par rapport au phénomène plus large que sont les règlements de compte.

Le deuxième problème est éloquentement relevé par Pizzaro et McGloin (2006, p. 197) lorsqu'ils indiquent: « It is atypical for research to move beyond searching for significant differences with regard to descriptive characteristics of gang and non-gang homicides. » Toutefois, nous croyons bénéfique de passer en revue ces textes pour ensuite nous concentrer sur les textes qui ont eu un apport plus marquant soit d'un point de vue méthodologique, soit théorique, ou encore qui touchent le Québec plus particulièrement.

² Ceci n'est pas en soi une limite. Toutefois, les meurtres impliquant les gangs de rue ne sont qu'un sous-groupe de cet ensemble que l'on nomme les règlements de comptes, tout comme les meurtres liés aux motards ou à la mafia. Or, les tendances d'un sous-groupe ne sont pas nécessairement les mêmes que pour un autre sous-groupe ou l'ensemble des règlements de compte. Ainsi, puisque nous définissons un règlement de compte comme un meurtre impliquant deux partis impliqués dans le crime, nous n'accordons pas plus d'importance à un meurtre de gang qu'à un meurtre entre un « pusher » et son client.

Maxson, Gordon et Klein (1985) ont utilisé deux différents ensembles de données l'un provenant du Los Angeles Police Department et l'autre provenant du Los Angeles Sheriff's Department regroupant tous les meurtres commis à Los Angeles entre 1978 et le milieu de l'année 1982. Ces deux ensembles ont été scindés afin de regrouper les homicides liés aux gangs de rue et ceux qui ne l'étaient pas. Ce qui ressort permet de peindre un portrait intéressant des homicides liés aux gangs de rue. En effet, comparés aux homicides dits normaux, les meurtres liés aux gangs de rue ont plus de chance d'impliquer de jeunes hommes, de se produire dans des espaces publics, d'impliquer l'usage d'armes à feu et d'impliquer plusieurs participants. Ces trouvailles trouveront écho dans les travaux de Decker et Curry (2002) à Saint-Louis où les auteurs trouvent très peu de femmes victimes d'homicide liées aux gangs de rue, où l'arme à feu est l'arme de prédilection lors de ces meurtres et où l'âge moyen des victimes et des suspects d'homicide liés aux gangs est de 22,7 et 20,1 ans respectivement.

Pizarro et McGloin (2006), quant à eux, se sont intéressés à la ville de Newark, une ville qu'ils disent peu reconnue pour ses gangs de rue. Toutefois, les auteurs font état du fait que Newark commence à présenter un problème de gangs. Leurs analyses portent sur un peu plus de cinq ans de données d'homicides (417 cas) dont 137 sont liés à des gangs. Selon les auteurs, 89,8% de ces 135 meurtres font appel à une arme à feu contre 52,7% des meurtres non liés aux gangs. 92,7% des victimes et 92,5% des suspects d'homicides liés aux gangs sont des hommes contre 79% et 93,8% pour les homicides non liés aux gangs. De plus, 78,8% des meurtres de gangs se passent à l'extérieur alors que ce ne sont que 54,6% des autres homicides qui y sont commis. Enfin, les homicides liés aux gangs impliquent plus de suspects que les homicides dits normaux. Parker et Johns (2002), Klein et Maxson (1989), Hutson, Anglin, Kyriacou, Hart et Spears (1995) font sensiblement les mêmes constats que les études citées plus haut.

Au Québec, Cordeau (1991) soutire quelque 444 évènements de règlements de compte (entre 1970-1986) ayant fait 530 victimes. Utilisant les données de Statistiques Canada, l'auteur calcule que les règlements de compte forment 17% de tous les homicides. Ce chiffre cadre bien avec ce qu'avait trouvé Charland (1976). Chez celui-ci, quelque 16% ou 60 cas des 374 homicides qu'il avait répertoriés entre 1964 et 1975 pouvaient être catégorisés comme étant un règlement de compte.

Une bonne partie des travaux de Cordeau se centre sur la description du phénomène notamment les caractéristiques des participants (victimes et tueurs) et les caractéristiques du déroulement des événements. Nous aurons l'occasion de nous intéresser à ces caractéristiques de façon plus approfondie lors de nos analyses. Conséquemment, il ne sera pas ici question de ces statistiques, mais plutôt des grands apports de Cordeau.

Le premier grand résultat de Cordeau (1991 repris par Cusson, Beaulieu et Cusson (2003) ; Cusson, Rossi, Beaulieu et Cusson (2010) et Cordeau (1989) porte sur les types de conflits qui mènent aux règlements de compte. Ils sont au nombre de trois: les conflits liés à la délation amenée lorsqu'un participant est éliminé afin de prévenir des fuites d'informations, les conflits liés aux transactions qui se manifestent lorsqu'il y a un différend entre deux participants au sujet d'une entreprise conjointe et les conflits liés à la compétition qui se produisent lorsqu'un participant est éliminé par l'autre parti en vue de s'approprier les ressources/territoires du défunt. Entre 1970 et 1986, 24% des règlements de compte étaient liés à la délation, 39% aux transactions et 36% à la compétition.

Deux autres grands résultats apparaissent lors de l'analyse de la série chronologique des victimes de règlements de compte. Premièrement, en regardant la courbe on distingue deux pics: l'un en 1975 et l'autre en 1984. Donc, il semble y avoir une forme de cycle à l'œuvre qui n'a pas été observée pour les autres formes d'homicide. Parallèlement, Charland (1976) avait remarqué des périodes d'effervescences en 1968-1969 ainsi qu'en 1974.

Le deuxième résultat découle du premier alors que Cordeau (1991) aborde l'idée de guerre de gangs. En effet, au cours de la quinzaine d'années étudiées, l'auteur identifie pas moins de onze séquences de plusieurs règlements de compte attribuables à des factions internes opposées ou encore à des groupes en compétition. Au total, une centaine de personnes furent tuées dans ces escarmouches et Cordeau avance que de tels événements peuvent servir de baromètre de la santé du milieu criminel. Autrement dit, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond lorsqu'un milieu criminel est affligé par un nombre anormalement élevé de règlements de compte. Ces séquences de guerres de gangs se situent pour la plupart entre 1973-1976 et 1983-1985. Les pics qu'avait observés Cordeau seraient donc le produit de ces guerres. Mentionnons toutefois que Cordeau se penche sur les chiffres absolus et n'essaye pas de créer de taux pouvant être utilisés pour fin de comparaison.

Enfin, Cordeau (1991) a cherché à situer le règlement de compte comme étant un outil de dissuasion et un risque encouru par les délinquants. En somme, les conflits que nous avons vus ci-haut ainsi que leurs origines modulent les chances d'être victime d'un règlement de compte. Ainsi, une délation au sujet d'un meurtre aura plus de chance d'être réglée par règlement de compte qu'une délation pour vol à main armée. Ceci est dû au fait que les peines carcérales sont beaucoup plus importantes pour quelqu'un accusé de meurtre. De la même façon, un différend qui implique beaucoup d'argent (trafic de drogues) aura plus de chances de dégénérer en règlement de compte qu'un différend au sujet de la prostitution. En même temps, les criminels ne sont pas tous également exposés aux chances d'être victime d'un règlement de compte. En effet, Cordeau (1991, p.85) signale que les victimes de règlements de compte se

« [...] recrutent parmi la minorité des délinquants plus âgés... qui ont derrière eux une longue carrière pénale. Cette carrière est marquée par une fréquence de condamnations similaire aux autres délinquants, mais les délits pour lesquels ils sont condamnés sont plus graves [...] ».

L'auteur fait aussi mention du fait que les chances d'être victime d'un règlement de compte sont douze fois plus hautes pour quelqu'un qui a été accusé cinq fois que pour une personne ayant été accusée une fois.

Suivant les traces de Cordeau (1991), arrive Grenier (1993). Elle ressort 711 règlements de compte soit 15% du total de tous les homicides commis (1954-1989). Encore une fois, ceci cadre bien avec Cordeau (1991) et Charland (1976).

La grande trouvaille de Grenier (1993) se situe dans le fait qu'elle remarque une tendance à la hausse dans les règlements de compte. En effet, « Avant 1969, la proportion de règlements de compte était très faible (4,9%), mais leur pourcentage a grimpé à 16,9% au cours des dernières années (1977-1989) » (Grenier, 1993, p.79). De même, entre les années 1968 et 1976, Grenier remarque une fulgurante progression du taux de règlements de compte: celui de 1976 serait quinze fois plus élevé que celui retrouvé en 1968 alors que le taux d'homicide pour la même période n'augmente que trois fois de plus. Pour expliquer l'évolution des règlements de compte, notamment la tendance à hausse de ces derniers, l'auteure postule qu'il existe deux hypothèses: d'une part, il est possible que le milieu criminel ait subi un gonflement (Grenier, 1993) et qu'il y ait donc plus de gens à tuer, alors que d'autre part, puisque la criminalité évolue, qu'il y a de

nouvelles formes de criminalité et de nouveaux marchés qui font leur apparition, les criminels qui y occupent une place tendent à s'entre-tuer pour s'accaparer de nouvelles parts de marché ou du moins, garder leurs acquis.

1.3. Une nouvelle frontière dans l'analyse des règlements de compte : les réseaux sociaux

Depuis une vingtaine d'années, l'analyse de réseaux sociaux prend une place de plus en plus prépondérante en criminologie, particulièrement lorsque vient le temps de s'intéresser au crime organisé et aux gangs. Parmi ces travaux, certains se sont particulièrement concentrés sur les homicides qui sévissent dans le monde des gangs de rue.

Kennedy, Braga et Piehl (1997) se sont penchés sur le milieu des gangs de Boston. Pour ce faire, les auteurs ont interviewé une multitude d'intervenants (policiers, agents de probation, travailleurs de milieu) afin de premièrement identifier si Boston avait un problème d'homicides liés aux gangs. Deuxièmement, les auteurs ont fait usage des entrevues et des expériences des intervenants afin de construire une représentation graphique des liens (conflits et alliances) unissant les différents gangs de la ville. Ceci a été fait dans le but d'identifier les gangs qu'il serait plus bénéfique de cibler.

Pour déterminer si la ville présentait un problème d'homicides liés aux gangs, Kennedy, Braga et Piehl (1997) ont compilé une liste de tous les homicides (155) de jeunes (21 ans et moins) tués par arme à feu ou arme blanche à Boston entre 1990 et 1994. Puis, on a demandé aux intervenants d'identifier les homicides liés aux gangs. Environ 58% des homicides furent catégorisés comme étant liés aux gangs de rue. Ce chiffre était suffisamment élevé pour amener les auteurs à conclure qu'effectivement, Boston était tracassé par un problème de gangs.

Les auteurs ont ensuite fait appel aux mesures de centralité (*degree centrality* et *eigenvector centrality*) afin de déterminer les gangs qui occupaient un rôle plus central dans l'écosystème des gangs de rue de Boston. Les gangs ainsi identifiés corrélaient avec les gangs étiquetés par les intervenants comme étant les plus gênants. Selon les auteurs, ce sont ces gangs qui mériteraient d'être l'objectif d'interventions.

McGloin (2005) a aussi fait appel à l'interview d'intervenants pour sa recherche sur le milieu des gangs de Newark. Ces entrevues ont permis de colliger de l'information sur 736 membres de gangs (51,3% de Bloods, 10,9% de Crips, 19,3% de Latin Kings et 18,6% de Netas). En se

référant aux mesures de densité, l'auteure signale qu'il n'existe pas de réseau global, mais plutôt de petits sous-groupes. Ceci est confirmé par une analyse de cliques, une autre technique mise à profit par Kennedy, Braga et Piehl (1997) qui avait permis d'identifier les gangs secondaires susceptibles d'être affectés par la répression policière d'un gang primaire.

Papachristos (2009), quant à lui, a analysé les homicides de gang de rue commis à Chicago en 1994, 1998 et 2002. Papachristos (2009, p. 76) soutient que:

« Gang murder occurs through an epidemic-like process of social contagion as competing groups jockey for positions of dominance, and aggregate patterns of murder arise as these individual disputes create a network of group relations that shape future patterns of conflict, collective action, and, murder. »

Ainsi, selon l'auteur, les meurtres commis par les gangs peuvent être compris en analysant la *structure* qui s'établit autour de ces meurtres, en analysant les interactions qui viennent à créer un enchevêtrement qui dicte en quelque sorte les actions futures des groupes et en cherchant à comprendre la réciprocité et les luttes de dominance qui habitent ces interactions.

À la suite de ses analyses, Papachristos rapporte trois choses intéressantes. La première se situe dans le fait que plus un gang est exposé à la violence, plus celui-ci a de chance d'exhiber des comportements violents. Ainsi, plus un gang est victime de meurtres (*in-degree*) plus celui-ci perpètre des meurtres à son tour (*out-degree*). En même temps, un gang a plus de chance d'entrer en un conflit réciproque avec un autre gang avec qui il a déjà croisé le fer.

Le deuxième résultat qui vaut la peine d'être mentionné est reliée aux gens qui ne font pas partie d'un gang, ceux qui sont indépendants ou non-affiliés. Ceux-ci se voient ciblés par les tendances meurtrières des gangs, mais ne prennent pas vraiment part aux violences envers les gangs.

La dernière trouvaille touche le fait qu'il semble exister une certaine structure des meurtres liés aux gangs. Ceci veut dire qu'il existe certaines contraintes externes qui dictent qui doit tuer qui. Ces contraintes externes agissent de façon indépendante des motivations personnelles des joueurs impliqués.

1.4. Problématique

Un simple coup d'œil au chapitre dédié à l'homicide (Cusson, Rossi, Beaulieu et Cusson, 2010) de la quatrième édition du *Traité de criminologie empirique* nous laisse entrevoir le manque

criant d'études portant sur le règlement de compte au Québec. En effet, Cordeau (1991) se voit mentionné en plus de deux autres études: l'une par Gignac en 2001 portant sur les homicides liés aux motards sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal entre 1994 et 2000 et l'autre par Tanguay en 2003 lui aussi touchant la guerre des motards de 1994-2001. Celle-ci analysait les cycles observés lors de cette « guerre », mais aussi les effets de la répression policière sur le dénouement de la guerre. Or, l'étude de Cordeau (1991) demeure selon Cusson, Rossi, Beaulieu et Cusson (2010, p.93; voir aussi Cusson, Beaulieu et Cusson, 2003) « l'étude la plus significative sur les règlements de compte ». Par contre, cette étude par Cordeau n'est qu'exploratoire et descriptive, ne couvre qu'une période limitée (1970-1985) et n'offre pas beaucoup d'explications quant aux mécanismes qui sous-tendent les règlements de compte alors que les autres études citées ont une focalisation très étroite touchant la guerre des motards.

Notre premier objectif se situe ici. En effet, nous proposons de réévaluer l'étude de Cordeau (1991) puis de l'étendre sur une période de 60 ans (1953-2013). Il s'agit ici de voir si les grandes tendances qu'avait observées Cordeau entre 1970 et 1986 existent toujours après avoir été confrontées à une période de temps beaucoup plus longue. Pour ce faire, nous avons recueilli les mêmes données que Cordeau et avons appliqué les mêmes analyses descriptives. En même temps, nous cherchons à décrire et comprendre les tendances temporelles du phénomène, ces hauts et ces bas. Pour ce faire, nous ferons appel à l'analyse de tendance.

Notre deuxième objectif est d'étudier le réseau des gangs en émulant Papachristos (2009). Ceci sera fait dans le but de confirmer deux choses: l'importante place que semble occuper les indépendants au sein du crime organisé et des règlements de compte ainsi que la juxtaposition entre être exposé à la violence et y recourir. L'analyse de réseau a pris beaucoup d'ampleur depuis une vingtaine d'années, offrant une nouvelle fenêtre sur le crime en général et tout particulièrement, sur le crime organisé et les gangs. Nous sommes curieux de voir ce que cette approche peut apporter à l'analyse du milieu criminel québécois et des homicides qui s'y déroulent.

Il est vrai que nous faisons appel à des approches analytiques et théoriques disparates et fondamentalement différentes, chacune ayant été développée et utilisée par les recherches du passé. Toutefois, l'intégration théorique et méthodologique n'est pas un nouveau concept. En effet, plusieurs auteurs (Bernard et Snipes, 1996 ; Elliott, Huizinga et Ageton, 1985; Vaughan,

2007, pour ne nommer que ceux-là) font tous état du besoin d'intégrer différentes théories et méthodologies pour bien rendre compte de phénomènes complexes tel que le crime en général. Du côté des règlements de compte plus spécifiquement, certains auteurs (Papachristos, 2009 ; Papachristos et Kirk, 2006 ; Papachristos, Hureau et Braga, 2013, par exemple) ont aussi mis le doigt sur le besoin de se tourner vers des techniques et des méthodologies pouvant enchâsser les caractéristiques individuelles des meurtres (micro) dans leurs contextes interactionnels (méso) et en tenant compte de variables plus macroscopiques telles que les caractéristiques socio-économiques des quartiers où se déroule les règlements de compte.

Afin d'analyser les règlements de compte de façon complète, il devient nécessaire d'intégrer différentes approches. Une approche intégrée qui s'appuie sur l'analyse de cas, sur l'analyse temporelle ainsi que sur l'analyse structurelle des règlements de compte nous permettra d'aborder trois différents aspects du phénomène. Le premier aspect réside dans les variations de certaines caractéristiques clés à travers le temps. Le deuxième aspect cible les variations qui peuvent exister dans certaines séries de groupes (ou sous-groupes) à travers le temps. Notre troisième et dernier aspect touche le contexte interactionnel et les affiliations (positives et négatives) dans lesquels baignent les acteurs individuels et organisationnels du milieu. C'est à partir de ce contexte général que les règlements de compte jaillissent.

Dans le contexte québécois, aucun effort n'a été déployé afin de lier les caractéristiques individuelles des règlements de compte à leur contexte interactionnel (le réseau) et la plupart des études ne s'aventurent pas plus loin que l'analyse des grandes tendances. Or, ceci fait en sorte que le portrait des règlements de compte est en quelque sorte aseptisé et l'on sent qu'il nous manque une dimension cruciale. Nous irons chercher cette dimension à l'aide de l'analyse de réseaux.

CHAPITRE II
MÉTHODOLOGIE

2.1. Méthodes de collecte de données

Notre collecte de données s'est effectuée en deux temps: d'une part, les cas compris entre 1953 et 2002 et d'autre part ceux compris entre 2003 et 2013.

Pour la section allant de 1953 à 2002 nous nous sommes tournés vers *Allô Police*. Ce dernier est une référence de haute qualité en matière de criminalité pour la province de Québec. En effet, tous les meurtres commis dans la province de Québec entre 1953 et 2002 y sont répertoriés. De plus, chaque année de parution débute avec une récapitulation sommaire des meurtres de l'année précédente. Ceci permet un décompte préliminaire rapide des meurtres et de leurs catégorisations (familiaux, règlements de compte, querelleux, etc.).

Toutefois, ce survol très bref ne présente que les grandes lignes de chaque cas et n'inclut pas toujours tous les meurtres: quelque 10% des meurtres n'y figurent pas (Charland 1976; Cordeau 1991; Grenier, 1993). Donc, pour chaque année nous avons dû éplucher chaque numéro (un peu plus de 2500 en tout) afin de repérer chaque meurtre et de les classifier comme règlement de compte ou autre. En même temps, cet épluchage nous a permis de repérer certaines précisions, arrestations et comparutions qui pouvaient avoir lieu plusieurs semaines, plusieurs mois ou voir, plusieurs années après le règlement de compte initial. Avec cette liste, nous avons été à même de retourner dans les archives et extraire les informations pertinentes à notre mémoire. Mentionnons au passage que nous nous en sommes tenus à la définition que donne Cordeau (1991, p. 7) du phénomène à l'étude: « ... il s'agit d'un meurtre provoqué par un conflit lié aux activités criminelles des protagonistes. »

En suivant cette définition, nous n'avons pas inclus les tentatives de meurtre, les assauts, les tabassages, les bombes incendiaires ou autres, des actions qui peuvent être considérées comme étant des formes de règlements de compte. En même temps, nous n'avons pas pris en compte les disparitions de gens du milieu. Bien que ces derniers soient probablement morts et que leurs disparitions peuvent être liées à des conflits « professionnels », nous ne pouvons pas les comptabiliser dans notre ensemble. Les gens disparus forment une catégorie intéressante dans le sens où ils obéissent aux mêmes règles que le chat de Schrödinger: ils sont à la fois morts et vivants puisque nous ne pouvons confirmer ou infirmer leurs morts. Ainsi, leurs statuts ambigus nous forcent à les exclure.

Nous tenons aussi à mentionner qu'*Allô Police* a déjà fait ses preuves quant à son exhaustivité et ses détails. Plusieurs auteurs dont Charland (1976), Cordeau (1989, 1991) et Grenier (1993) font tous état de la qualité des données. En effet, *Allô Police* a été utilisé à maintes reprises afin de façonner des banques de données incroyablement détaillées qui ont ensuite été mises à profit afin de mener à bien de nombreux mémoires de maîtrise, de nombreuses thèses de doctorat ainsi qu'une foule d'articles scientifiques publiés comme en témoigne Cusson (1997).

À mesure que nous progressions dans *Allô Police*, nous nous sommes aussi tournés vers des sources journalistiques telles que *The Montreal Gazette*, *The Ottawa Citizen*, *La Presse*, *Coolopolis*, *La Mémoire du Québec* et *Le Journal de Montréal* afin de vérifier et valider certaines informations. En même temps, nous avons consulté plusieurs biographies, autobiographies et livres historiques portant sur l'histoire de différents groupes criminels québécois ou certains criminels notoires puisque ces historiques relatent plusieurs règlements de compte et expliquent le qui, quoi, quand, où et pourquoi de ces meurtres. Cusson (1997) avait aussi fait appel à cette méthode afin de compléter son ensemble de données.

Après octobre 2003 et jusqu'à la fin 2004 lors de sa fermeture, *Allô Police* subite un changement de format: la publication ne se fait plus que chaque mois et adopte un style plus remémoratif. C'est-à-dire que chaque numéro fait un retour sur un grand moment de l'histoire criminelle québécoise et stoppe ainsi tout catalogage des incidents de meurtres. *Allô Police* perd donc son titre de « ... plus important « dictionnaire » des homicides commis dans la province de Québec... » (Cordeau, 1991.) Il était donc impératif de trouver une nouvelle source de données.

Nous sommes tombés sur *La Mémoire du Québec*. Sans être aussi complet qu'*Allô Police*, ce site Web demeure la source la plus complète que nous ayons trouvée et nous a tout de même permis d'amasser la grande majorité des règlements de compte de la période de 2003-2013. De plus, *La Mémoire du Québec* comporte aussi des sections dédiées aux affaires de gangs criminels. Ces dernières furent indispensables puisqu'elles relataient les règlements de compte qui passaient parfois inaperçus dans le survol de l'année. Avec notre liste de règlements de compte probables, nous nous sommes de nouveau tournés vers les sources ouvertes telles que *La Presse*, *Radio-Canada*, les archives « Patrouille » de *TVA Nouvelles*, *Le Journal de Montréal* et *The Gazette* pour vérifier les cas de *La Mémoire du Québec*. En même temps, nous avons été à même de

trouver certains cas, non recensés par *La Mémoire du Québec* dans les diverses sources ouvertes nommées ci-dessus.

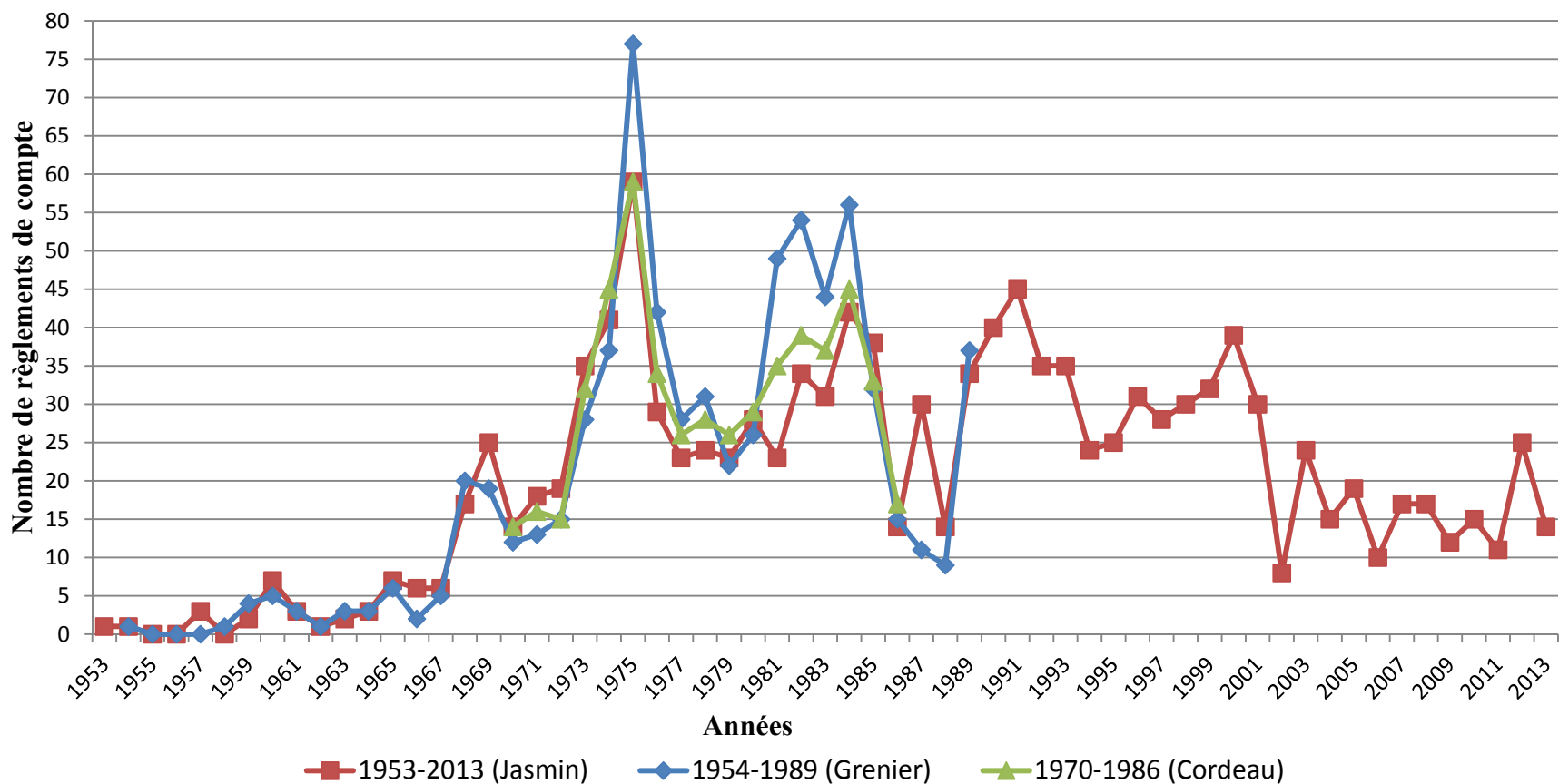
Afin que le lecteur puisse comprendre le processus de sélection de cas, nous le présentons en détail, ci-dessous. Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous nous basons sur la définition que donne Cordeau d'un règlement de compte. Le facteur le plus important de cette définition est l'allusion aux conflits liés aux activités criminelles des gens impliqués. Il est donc possible d'ore et déjà d'éliminer un grand nombre de meurtres puisque les drames familiaux, les meurtres passionnels, les meurtres commis lors d'agressions sexuelles ainsi que la plupart des homicides commis lors de vols ne sont pas des règlements de compte.

Après avoir réduit notre liste aux règlements de compte possibles, le premier facteur à considérer est le fait que la police considère le meurtre comme étant un règlement de compte. Ces cas sont nettement et clairement des règlements de compte et nécessitent peu de questionnement de la part du chercheur quant à leur catégorisation. La grande majorité de nos cas provient de cette catégorie.

Les prochains facteurs en importance sont l'affiliation criminelle et l'implication dans le crime des protagonistes. Une fois de plus, il s'agit des informations policières publiées par les médias qui nous permettent de voir si un individu abattu était membre d'un groupe criminel ou était impliqué dans une forme quelconque de crime. Les cas présentant l'un ou l'autre de ces facteurs furent inclus alors que les cas restants furent exclus puisque les circonstances des meurtres étaient trop ambiguës.

Afin de valider nos données, nous les avons comparées à celle de Cordeau (1991) et Grenier (1993). La figure ci-dessous présente les séries temporelles des trois recherches.

Figure 1
Évolution des règlements de compte au Québec entre 1953-2013, 1954-1989 et 1970-1986



Comme il est possible de constater, les trois séries sont pratiquement calquées l'une sur l'autre indiquant que les auteurs ont repéré sensiblement le même nombre de cas de règlements de compte lors de leurs épluchages respectifs d'*Allô Police*. Nous avons poussé plus loin en corrélant les trois ensembles. Lorsque nous avons confronté nos données avec celles de Cordeau, nous avons obtenu un coefficient de corrélation de 0,94 alors que nos données et celles de Grenier obtiennent 0,91. Les ensembles de Grenier et de Cordeau, quant à eux, sont corrélés à 0,94³. Ces coefficients indiquent que les trois ensembles de données obtenus présentent de très fortes similarités, ce qui nous permet de confirmer qu'il existe une bonne confiance interjuge par rapport au classement des meurtres ainsi qu'une bonne concordance entre les trois estimations.

Nos méthodes suivent plus ou moins le même modèle que Cordeau (1991) et nous sommes donc vulnérables aux mêmes biais de sélection que ce dernier. En effet, il est possible que nous ayons inclus des homicides qui ne sont pas des règlements de compte. Comme le fait valoir Cordeau, il n'est pas toujours possible de savoir si un homicide en est un ou pas. Toutefois, l'auteur se range du côté de la plausibilité (Cordeau, 1991, p.37):

« ... notre procédure de sélection avait justement pour fonction d'éliminer tous les cas où les hypothèses alternatives aux règlements de compte étaient plausibles. Il est toujours possible, comme nous l'avons déjà souligné, que le meurtre d'un criminel notoire dans une taverne par des cagouleurs armés de mitraillettes résulte d'une chicane domestique, mais c'est peu plausible. »

Ainsi, notre collecte de données a été faite en cherchant à éliminer le plus de cas peu vraisemblables possible. La preuve se retrouve lorsque l'on compare les 444 affaires de règlements de compte ayant fait 530 victimes de Cordeau contre nos 392 affaires de règlements de compte ayant fait 494 victimes pour la même période (1970-1986), ou en comparant nos 656 victimes contre les 711 victimes de Grenier (1993) pour la période allant de 1954 à 1989. Ces deux simples comparaisons font état de notre conservatisme par rapport aux chiffres collectés par le passé. Or, l'inclusion d'homicides qui ne sont pas des règlements de compte ferait en sorte que l'on gonfle artificiellement le nombre de règlements de compte ce qui n'est manifestement pas notre cas.

³ Les trois corrélations sont significatives à $P < 0,01$.

Ceci nous amène au biais de sélection dû à l'exclusion d'homicides qui sont des règlements de compte. Si l'on se fie aux données ci-dessus, il est sûr et certain que nous n'avons pas été en mesure de capturer tous les règlements de compte. Ceci est majoritairement dû au manque d'informations disponibles pour chaque cas. En effet, comme nous l'avons précisé, tout homicide ne présentant pas les caractéristiques marquantes d'un règlement de compte (protagoniste impliqué dans le crime, meurtre dû à un conflit criminel⁴, protagoniste affilié à un groupe criminel) n'a pas été retenu. Ceci pourrait affecter nos analyses de tendances et de fréquences et sous-évaluerait la prévalence des règlements de compte.

Ceci dit, si les deux formes de biais de sélection sont présentes, elles le seront tout le long de la période étudiée. Ceci veut dire que les biais de sélection n'auront pas beaucoup d'impact sur les fréquences d'une année à l'autre, puisqu'un homicide que l'on ne peut classifier comme règlement de compte en 1953 ne le sera pas plus en 1983 ou en 2013.⁵

2.2 Données collectées

Nos données sont divisées en trois grandes sections: les caractéristiques touchant les événements, les caractéristiques des victimes et les caractéristiques des tueurs. Ces données sont majoritairement les mêmes que les variables colligées par Cordeau et nous avons intentionnellement fait ceci puisque notre premier objectif est de refaire les analyses de Cordeau afin de voir s'il existe des différences entre les règlements de compte de 1970-1986 et ceux de 1953-2013.

2.2.1 Les événements

Chaque événement ou affaire fut classé sans tenir compte du nombre de victimes tuées lors de l'événement. Ainsi, le massacre de cinq membres des Hells Angels, le 26 mars 1985 est considéré comme une affaire de règlement de compte et non cinq. Ceci veut aussi dire que cet événement a le même poids qu'un règlement de compte où il n'y a qu'une seule victime.

Donc, pour chaque événement, nous avons colligé huit variables: la date, le nombre de victimes, la méthode utilisée pour commettre le/les meurtres, les nombres de tueurs confirmés, l'affiliation

⁴ Par conflit criminel, nous entendons les conflits tels ceux opposant les Hells Angels à l'Alliance ou encore les Dubois au groupe McSween.

⁵ Ceci suppose, bien sûr, que les journalistes ont toujours opéré en suivant les mêmes paramètres et en ayant accès à la même information.

criminelle primaire des victimes, l'affiliation criminelle des meurtriers, l'endroit du/des règlements de compte ainsi que la raison principale de ce dernier.

Pour les règlements de compte qui ne sont découverts qu'après plusieurs semaines, mois ou années, nous avons utilisé la date de découverte du corps puisqu'il n'était pas toujours possible d'avoir la date exacte du meurtre. La même chose a été faite pour l'endroit. Même si nous savions que la ou les victimes avaient été tuées ailleurs puis transportées, nous n'avons consigné que l'endroit où le cadavre était retrouvé. De plus, nous n'avons gardé que le nom de la municipalité et non les adresses exactes.

Pour ce qui est de la méthode/arme utilisée pour commettre le meurtre, cette dernière variable fut séparée en différentes catégories, soit arme à feu (pistolet, revolver, carabine, fusil de chasse/d'assaut, etc.), arme blanche, battu (à coup de pied ou de poings), strangulation (corde, garrotte, étouffement), bombe ou explosion, objet contondant (bâton de baseball, bâton de golf, 2 par 4, hache, marteau, brique, etc.), empoisonnement et feu.

Le motif principal du règlement de compte fut élaboré à partir de la typologie de Cordeau (1991) soit une transaction qui tourne au vinaigre, un conflit lié à la compétition ou la délation, une élimination interne ou en riposte à un attentat précédent. L'élimination interne fût ajoutée puisque pas toutes les éliminations internes résultent de délation. En effet, si l'on reprend l'exemple du 26 mars 1985 au courant duquel cinq membres des Hells Angels furent massacrés par leurs confrères, les informations disponibles font état de transgressions commises par le *North Chapter* contre la confrérie. Ces transgressions eurent pour effet que les membres de ce chapitre furent accusés d'être incontrôlables puis sommairement exécutés.

2.2.2 Les victimes et les meurtriers

Pour chaque victime, nous avons consigné l'âge, le sexe, l'affiliation criminelle de cette dernière ainsi que le mobile spécifique pour lequel la victime a été éliminée. De plus, nous avons aussi ajouté la date de son meurtre ainsi que son nom.

Pour ce qui est du mobile, nous avons réutilisé la typologie de Cordeau ci-dessus en ajoutant la catégorie témoin gênant puisque les témoins gênants sont majoritairement éliminés après une victime primaire où le mobile primaire est différent.

Pour les meurtriers, nous avons aussi colligé leurs âges, leur sexe et leurs affiliations criminelles ainsi que la date du meurtre auquel ils ont participé et leurs noms. Nous tenons à mentionner que l'inclusion des noms des victimes et des meurtriers n'a été faite que pour faciliter les références croisées entre les trois bases de données. En aucun temps nous ne révélerons ces noms.

2.2.3 Opérationnalisation des variables « motifs », « affiliations criminelles » et « meurtriers »

La grande majorité de nos variables (âge, sexe, lieu, date, arme, etc.) requiert très peu d'explications quant à leur opérationnalisation. Ce sont, en effet, des catégories qui se prêtent mal à l'interprétation. Toutefois, trois de nos variables (le motif, l'affiliation criminelle ainsi que le nombre de meurtriers) méritent des explications plus approfondies quant à leur construction.

Pour répartir les différents motifs, nous nous en sommes remis à ce qui était rapporté par les médias et la police. Ainsi, si un règlement de compte était effectué et que les médias ou les policiers croyaient que ce meurtre avait été commis afin d'effacer une dette de drogue, le motif « transaction » était consigné. Si les policiers ou les médias étaient en mesure d'inscrire un règlement au sein d'une lutte de pouvoir, le motif « compétition » était inscrit dans nos données. Si aucun motif apparent n'était relaté, nous avons inscrit « inconnu ».

Sensiblement la même chose a été faite lorsqu'est venu le temps d'inscrire les affiliations criminelles des acteurs. Par exemple, si la police ou les médias classifiaient une victime comme étant affilié aux Hells Angels, nous avons inscrit « Hells Angels » dans notre ensemble de données. Cependant, un point important doit être fait par rapport aux gangs de rue. Il est arrivé assez fréquemment (surtout après les années 2000) que les médias ou les policiers ne divulguent pas le gang de rue précis auquel appartenait un acteur. Ceci nous a contraints à créer une catégorie fourre-tout afin de classifier ces acteurs. Ainsi, dans une situation où un membre des Bo-Gars abat un membre du Zone 43, les affiliations criminelles inscrites seraient « Bo-Gars » pour le meurtrier et « Zone 43 » pour la victime. Dans une situation où un Bo-Gars élimine un individu que les policiers qualifient de relié aux gangs de rues sans plus, nous aurions inscrit « Bo-Gars » pour le meurtrier et « gangs de rue » pour la victime.

Chez les victimes, toute personne où les médias ou la police ne rapportaient pas d'allégeance criminelle a été consignée comme étant indépendante/non affiliée. Chez les meurtriers connus, la même chose a été faite. Étant donné que l'affiliation criminelle est l'un des indicateurs les plus utilisés par les policiers et le plus souvent rapportés dans les médias, nous croyons que nos

données sont assez complètes de ce côté. Dans les cas où nous n'avions pas de suspect, nous avons inscrit ces derniers comme inconnus. Toutefois, lors de notre analyse de réseau, nous avons décidé de ne présenter que les groupes connus (à l'instar de Papachristos) puisque centraliser quelque 600 meurtres sous l'égide d'un seul groupe fait en sorte que l'on court le risque de biaiser nos résultats.

Pour ce qui est de la variable « nombres de meurtriers », nous sommes conscients des problèmes que peut engendrer la validation des meurtriers impliqués. Par contre, pour pallier ces problèmes nous nous en sommes tenus aux individus connus qui ont été liés aux règlements de compte par la police, les délateurs et les médias. Ainsi, dans le cas où deux suspects se sont enfuis à la suite d'un règlement de compte, mais qu'il n'y avait aucune autre information sur ces derniers, nous ne les avons pas comptabilisés. Par contre, si la police ou les médias faisaient état d'arrestations, de comparutions ou de jugements rendus, les acteurs concernés étaient consignés dans nos bases de données. En même temps, nous avons utilisé les biographies et historiques de la criminalité québécoise afin de trouver les individus qui avaient été impliqués dans différents règlements de compte par la délation de leurs confrères.

2.2.4 Construction de taux

L'une de nos premières motivations était d'identifier les événements pouvant expliquer les périodes d'effervescences que nous observons dans le milieu. Grenier (1993) avait mis le doigt sur deux explications possibles notamment un gonflement du milieu ainsi que l'apparition de nouvelles formes de crime et de marchés criminels alors que Cordeau (1991) indiquait que le milieu subissait des perturbations (entre 1974-1976 et 1983-1985) sans pour autant s'intéresser de près aux causes possibles. D'autres chercheurs (Tanguay, 2003; Morselli et al, 2008; Vargas, 2014) avaient testé les impacts que les interventions policières peuvent avoir sur les règlements de compte entre groupes visés. La majorité de ces textes s'en remettent aux chiffres bruts afin de diagnostiquer les périodes d'effervescence.

Or, l'article publié en 2008 par Morselli, Tanguay et Labalette portant sur le conflit motard de 1994-2001, vient ajouter une nouvelle facette à l'étude des règlements de compte notamment le fait que la guerre des motards est survenue lors d'un conflit collectif, généralisé et polarisé, une occurrence rare dans le monde interlope. Pour illustrer ceci, les auteurs s'en remettent à deux différents taux, notamment la proportion de meurtres qui sont des règlements de compte ainsi

que la proportion de règlements de compte qui sont liés à des gangs. Ceci nous amène à cette question : sur quelle base devrions-nous évaluer les règlements de compte ? Quelles sortes de taux nous permettent de mieux appréhender le phénomène qu'est le règlement de compte ?

Afin de construire nos taux, nous avons collecté trois ensembles de données officielles publiquement disponibles.

2.2.4.1 Population annuelle

Le premier ensemble collecté est la population annuelle du Québec de 1953 à 2013 que nous avons obtenu en amalgamant les chiffres du Bilan du Siècle de l'Université Sherbrooke (1953-1970) et les chiffres de Statistiques Canada (1971-2013). Nous avons ensuite créé notre taux de règlement de compte par 100 000 personnes. Le coefficient de corrélation entre la population brute et le nombre de règlements de compte bruts se chiffre à 0,50 ($P < 0,001$) indiquant une relation positive modérément forte statistiquement significative. Le choix d'utiliser la population annuelle du Québec a été fait par convention puisque pour fin de comparaison, toutes les formes de crime sont réduites à une expression d' X nombres de crimes par 100 000 personnes. Ceci permet de comparer à travers le temps et aussi entre territoires. Le problème avec l'utilisation de la population totale est que les règlements de compte touchent très rarement la population générale.

En effet, la définition d'un règlement de compte (Cordeau, 1991, p. 7) indique que c'est un « ... meurtre provoqué par un conflit lié aux activités criminelles des protagonistes. » La grande majorité de la population générale n'est pas impliquée dans le crime et n'est donc pas sujette aux règlements de compte. L'analyse des antécédents criminels des victimes de Cordeau précise ce point, lorsqu'il mentionne que près de 70% de ces dernières (326 sur 473) avaient des antécédents judiciaires. En même temps, Cordeau (1991) conclut que plus une personne est impliquée dans le crime (notamment le crime grave), plus il a de chance d'être victime d'un règlement de compte. Ceci ouvre donc la voie vers de nouveaux taux.

2.2.4.2 Population carcérale et population d'accusés

En gardant en tête le fait qu'un taux de règlements de compte basé sur la population totale pourrait entraîner une fausse mesure du phénomène, il devient nécessaire de trouver d'autres populations avec lesquelles nous pouvons produire de nouveaux taux. Or, l'analyse de Cordeau

(1991) nous donne déjà des pistes à suivre. Effectivement, puisque les règlements de compte ciblent majoritairement les criminels, ne serait-il pas avantageux de créer des taux à partir de cette population ?

Ainsi, notre deuxième ensemble de données collectées est le nombre de gens admis aux pénitenciers et prisons du Québec par année que nous avons trouvés sur Statistiques Canada. Nous avons obtenu ces données en amalgamant le nombre de gens admis aux pénitenciers fédéraux situés au Québec entre 1978-1979 et 2008-2009 avec le nombre de gens admis aux prisons provinciales du Québec entre 1978-1979 et 2008-2009. Nous avons ensuite créé notre taux de règlement de compte par 100 000 personnes incarcérées. Le coefficient de corrélation entre le nombre de règlements de compte et le nombre de gens incarcérés annuellement est de 0,28 indiquant une relation faible. Toutefois, cette relation n'est pas statistiquement significative puisque la valeur de P (0,13) est bien au-delà de la limite de 0,05. L'utilisation de la population carcérale québécoise fait en sorte que l'on peut évaluer les règlements de compte selon les criminels les plus endurcis.

Notre troisième ensemble de données collectées est le nombre de gens qui ont été accusés d'un crime annuellement au Québec. Le choix de cette catégorie a été fait par défaut puisque nous cherchions à avoir le nombre de gens qui avait été mis en arrestation par année au Québec. Lorsque nous n'avons pas été en mesure de trouver cet ensemble, nous nous sommes tournés vers les données qui pouvaient l'approximer, en l'occurrence les gens accusés. Cet ensemble fût construit à partir d'un amalgame de données provenant de Statistiques Canada pour les années 1977 à 1997⁶ puis sur le site Web du Ministère de la Sécurité publique du Québec pour les années 2002 à 2013. La période intermédiaire (1998-2001) ne se trouvait pas dans les tables que nous avons consultées et nous avons dû remédier à ceci en utilisant une autre source⁷. En corrélant le nombre de règlements de compte et le nombre de gens accusés d'un crime, nous obtenons un coefficient de -0,01 indiquant une relation négative très faible. Toutefois, la relation n'est pas statistiquement significative avec une valeur de P de 0,94. L'utilisation de la population d'accusés nous permet d'évaluer les règlements de compte face à la population criminelle générale.

⁶ CANSIM – Table 252-0014 : Adult and youth charged, by detailed offences

⁷ CANSIM – Table 109-5009 : Adults and youths charged , by sex and offence category

Il est vrai que l'utilisation de données telles que la population carcérale ou le nombre d'accusés entraîne des difficultés. En effet, ces dernières ne sont pas nécessairement représentatives du milieu criminel et des gens qui vivent dans cette sphère. Ce n'est pas tous les gens accusés ou incarcérés qui sont impliqués dans les formes de crimes qui mènent aux règlements de compte. Par contre, Cordeau (1991) et son analyse des antécédents judiciaires discutés ci-haut nous permettent d'outrepasser ce point.

2.2.4.3 Proportions

Nos deux derniers taux sont des extensions des taux créés par Morselli et al. (2008). Le premier cherche à quantifier le nombre de règlements de compte comme proportion des homicides totaux. Le deuxième taux exprime la proportion de règlements de compte liés aux groupes criminels par rapport au nombre total de règlements de compte.

En ce qui a trait aux règlements de compte liés aux bandes nous avons cherché à comparer nos chiffres avec ceux de Statistiques Canada. En effet, depuis 1991, Statistiques Canada comptabilise le nombre de meurtres liés/jugés par la police d'être liés aux bandes pour chaque province. En corrélant les deux ensembles, nous obtenons un coefficient de corrélation de 0,45 ($P < 0,05$) ce qui indique une relation positive modérée statistiquement significative. Toutefois, il appert que nos données sont excessivement conservatrices par rapport à celles compilées par Statistiques Canada et ceci est dû au fait que les données de Statistiques Canada ont l'avantage de provenir directement de la police alors que nos données proviennent des médias où l'information n'est pas toujours présente.

2.3. Analyses

Nos analyses seront divisées en trois sections. La première partie du mémoire sera consacrée à l'analyse descriptive du phénomène. Il s'agit ici de mettre à jour les données de Cordeau (1991). La moyenne d'âge et le sexe des victimes et des suspects ainsi que le type d'arme ou de méthodes utilisées sont des facettes qui ont été explorées par le passé. Il s'agit ici de voir si les descriptions statistiques précédentes du phénomène (1970-1986) sont aussi applicables à l'ensemble des règlements de comptes de 1953 à 2013.

Cette première section sera subdivisée en deux catégories soit une analyse des circonstances des règlements de compte et une analyse des propriétés des acteurs. Chaque catégorie aura aussi son

lot de subdivisions portant chacune sur une variable précise. Lorsqu'il est possible, nous comparons nos données à celles de Cordeau (1991) et Grenier (1993)⁸. Nous décrivons aussi les tendances générales (hausse/baisse) du phénomène.

Pour faire nos analyses de la première section, nous avons, tour à tour, fait appel à la statistique descriptive, à l'analyse de tendances et aux tableaux croisés. Puisque notre premier but est de refaire presque exactement les analyses descriptives de Cordeau, nous avons fait en sorte de les calquer à la lettre. Ceci nous permet de créer une juxtaposition des deux ensembles qui nous permet de mieux comparer les résultats afin de faire ressortir les divergences. Les tableaux croisés nous permettent de jeter un regard plus approfondi sur la cooccurrence de deux variables liées. Ceci nous amène à nous questionner sur le lien entre deux variables si deux catégories semblent fortement liées. Finalement, l'analyse de tendance nous permet de comprendre l'évolution d'un phénomène dans le temps tout en permettant au chercheur de mettre le doigt sur les périodes plus intéressantes.

Pour nos fins d'analyses de réseau, nous avons fait appel à différentes mesures dont l'*in-degree* et l'*out-degree*, la densité du réseau ainsi que sa fragmentation.

En premier lieu, nous avons construit une matrice des liens unissant les acteurs. Comme Papachristos (2009), ce sont les règlements de compte qui constituent nos liens et en conséquence nous obtenons une matrice avec valeurs et direction. Ceci nous permet d'évaluer l'intensité de la relation entre les deux acteurs et nous permet de voir d'où part le lien et où il se dirige.

À sa plus simple expression, l'*in-degree* d'un groupe est le nombre de liens qui entrent dans ce groupe. Il s'agit, donc, du nombre de connections qui émanent des autres alters et qui se terminent chez ego. L'*out-degree* d'un groupe est sensiblement l'inverse: ce sont les liens qui émanent d'ego et qui se terminent chez les alters. Dans ce cas-ci, comme dans Papachristos (2009, p. 95), l'*in-degree* est représenté par le nombre de meurtres dont chaque groupe est victime alors que l'*out-degree* est le nombre de meurtres qu'il commet. Le nombre de liens totaux peut aussi servir à évaluer la centralité d'un acteur dans un réseau: plus un acteur a de liens aux autres gens/groupes dans le réseau, plus il est central, plus il est important. En même

⁸ À l'inverse de Cordeau, Grenier (1993) ne s'intéresse que très peu aux microtendances. Ainsi, outre les chiffres démographiques (âge et sexe des personnes impliquées), elle ne fait pas état de l'arme, de l'endroit, de l'affiliation, etc. Ceci implique que nous ne ferons appel à Grenier que lors des discussions sur l'âge et le sexe.

temps, l'utilisation d'*in-degree* et d'*out-degree* nous permet d'évaluer, à la fois, l'exposition d'un groupe à la violence et ses activités meurtrières.

La densité d'un réseau se résume au rapport entre le nombre de liens potentiels et le nombre de liens existants. Ainsi, plus il y a de connexions existantes, plus un réseau est dense. La fragmentation, quant à elle, calcule la proportion de participants qui ne peuvent se rejoindre. En même temps, avec cette analyse, il est possible de retirer certains acteurs afin d'évaluer leurs impacts sur la fragmentation. Ainsi, le retrait d'un membre hyper connecté fera augmenter la fragmentation du réseau puisque le pont reliant certains acteurs aura été détruit. Un réseau où les acteurs sont isolés est un réseau fragmenté. Ceci nous permet de premièrement évaluer à quel point un réseau est structuré et deuxièmement, qui sont les joueurs importants d'un réseau.

CHAPITRE III
RÉSULTATS ET DISCUSSION

3.1.Évolution des règlements de compte 1953-2013

Nous avons recueilli des informations sur 1068 affaires de règlements de compte commis entre 1953 et 2013 qui ont fait 1238 victimes (à comparer avec les 711 victimes de Grenier et les 530 victimes de Cordeau). En même temps, nous avons aussi colligé des informations sur 957 meurtriers impliqués dans ces règlements de compte. Toutefois, à l’instar de Cordeau (1991) nous avons trouvé qu’un certain nombre d’entre eux était des meurtriers récidivistes. C’est-à-dire que parmi nos 957 personnes, 13,1% d’entre elles avaient tué plus d’une fois (comparé à 20,1% des meurtriers de Cordeau). Ainsi, nous retrouvons un nombre réel de meurtriers impliqués de 871. Le tableau ci-dessous présente un portrait plus complet des statistiques primaires des trois ensembles de données.

Tableau I

Nombre de règlements de comptes, nombre de meurtres, pourcentage d’homicides qui sont des règlements de comptes et moyenne de victime par année des trois recherches

Statistiques	1953-2013 (Jasmin)	1954-1989 (Grenier)	1970-1986 (Cordeau)
Nombre de règlements de comptes	1238	711	530
Meurtres totaux	6802	4607	3061
% d’homicides qui sont des règlements de compte	18,2	15,4	17,3
Moyenne de victimes par année	20,6	20,3	31,2

Une comparaison des statistiques primaires entre les données compilées pour ce mémoire, et celles compilées par Cordeau (1991) et Grenier (1993) nous permet de voir que les trois ensembles de données sont très semblables. En effet, la proportion de meurtres qui sont des règlements de compte se chiffre à 18,2% (moyenne de 15,4% par année) pour l’ensemble de 1953-2013, 15,4% pour l’ensemble de Grenier et 17,3% pour l’ensemble de Cordeau. La moyenne de victimes de règlements de compte par année est semblable entre notre ensemble (20,3 victimes) et celle de Grenier (20,3 victimes). Elle est beaucoup plus haute chez Cordeau avec 31,2 victimes, mais Cordeau présente seulement 15 ans de données. Ces 15 ans sont parmi les plus violentes des dernières 60 années et concentrent un grand nombre de règlements de compte (plus d’un tiers de tous les règlements de compte commis selon notre décompte) en un court laps de temps. Une moyenne de victimes si élevée n’est donc pas étonnante.

Figure 2
Série chronologique des meurtres et des règlements de compte au Québec, 1953-2013

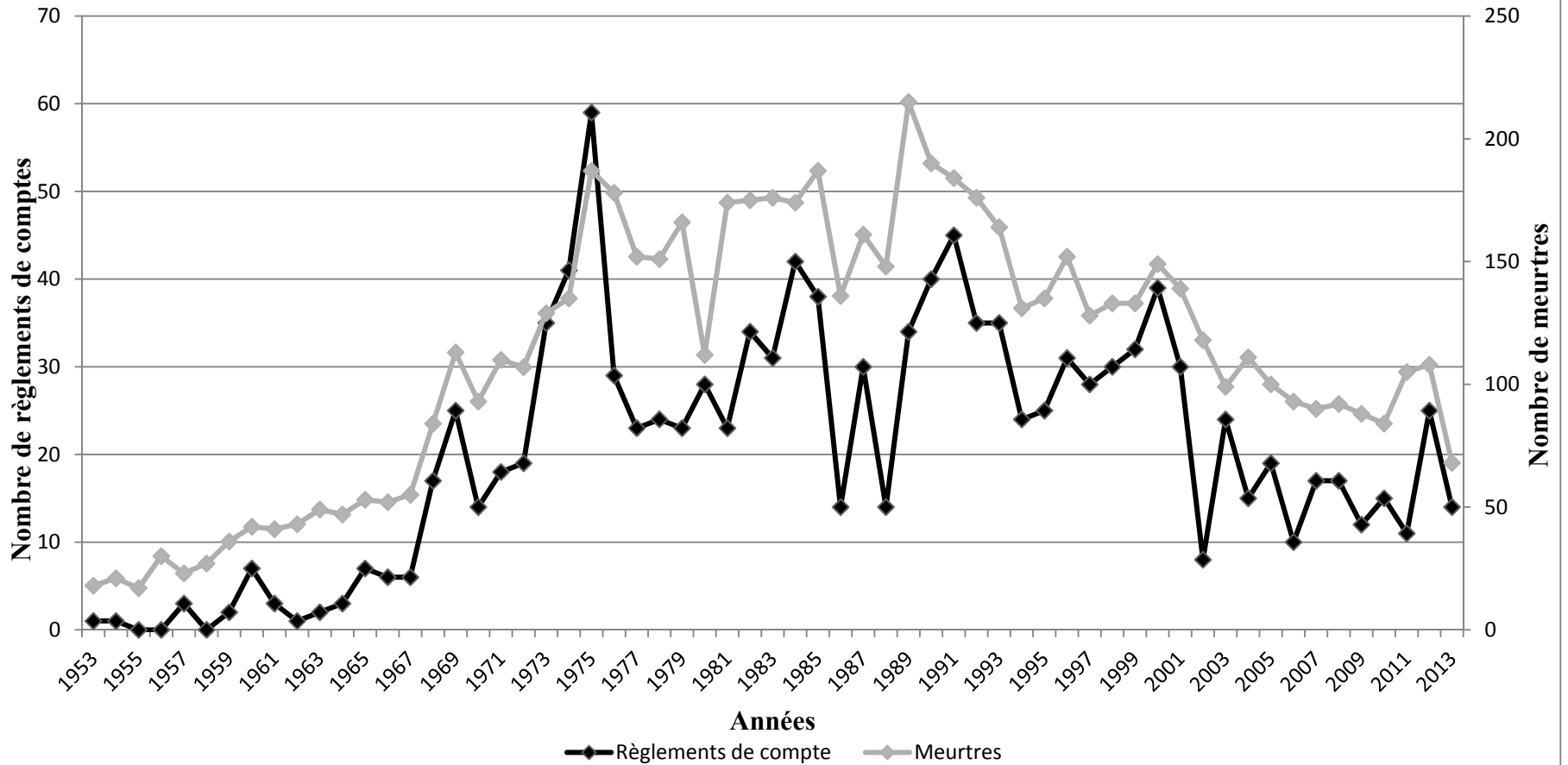


Figure 2 ci-dessus représente visuellement l'évolution des règlements de compte de notre collecte de données (se lit avec l'axe de gauche) ainsi que l'évolution des meurtres en général (se lit avec l'axe de droite).

Chez les règlements de compte, la série chronologique de 1953-2013 débute assez timidement et nous ne voyons pas de mouvement significatif avant 1957 où un premier pic modeste fait son apparition. Le prochain pic se manifeste en 1960. Celui-ci est suivi d'une chute jusqu'en 1962. Toutefois, à partir de 1963 on commence à voir une ascension jusqu'en 1965 suivie d'une période de stabilité en 1966 et 1967. Puis en 1968, le nombre de règlements de compte quintuple pour atteindre un pic de 25 règlements de compte en 1969. Ce pic est suivi d'une brève accalmie en 1970.

En 1971, nous voyons le début d'une escalade fulgurante des règlements de compte qui se termine en 1975 en atteignant le chiffre record de 59 règlements de compte, inégalé depuis. Cette montée sans précédent sera rapidement suivie d'un déclin tout aussi foudroyant qui établira un plateau pour les années 1977-1978 et 1979. En 1980, la série amorce une nouvelle remontée, caractérisée par un mouvement en dent-de-scie. Elle finit par atteindre un pic oscillant entre 43 et 37 règlements de compte en 1984 et 1985. Les trois prochaines années sont pleines de rebondissements alors que la série subit deux grands plongeons vers 15 règlements de compte en 1986 et 1988, ponctuée d'un doublement de ce chiffre en 1987.

L'année 1989 amène avec elle une nouvelle remontée qui atteindra son apogée en 1991 avec 45 règlements de compte. Suite à cela, nous observons une descente vers un creux en 1994. Dès lors, une autre hausse est observable et celle-ci se termine en 2000 avec 39 règlements de compte. Cette période particulièrement sanglante de l'histoire du crime organisé québécois est connue comme la guerre des motards, opposant les Hells Angels et les Rock Machine/l'Alliance. 2001 signale le début d'une tendance à la baisse qui s'étire jusqu'en 2013. Toutefois, signalons deux regains, l'un en 2003 et l'autre en 2012.⁹

Si l'on compare les deux courbes, on ne peut passer sous silence leurs similitudes. En effet, la tendance générale des règlements de compte miroite la tendance générale des meurtres : « [...] »

⁹ La baisse subite du nombre de règlements de compte entre 2000 et 2002 pourrait être considérée comme suspecte et renvoyée à des problèmes au niveau de la mesure ou de la collecte de nos données. Toutefois, les données officielles de Statistiques Canada (Beattie, 2009; Mahony, 2010) ainsi que l'article de Morselli, Tanguay et Labalette (2008) font aussi état de cette baisse importante.

une baisse importante jusqu'aux années 50, une explosion entre 1960 et 1980 avec une stabilisation par la suite et une baisse de 25% et 30% depuis 1990 [...] » (Ouimet, 2005, p.148). De plus, cette tendance à la baisse généralisée des meurtres et des règlements de compte s'inscrit dans une baisse générale de la criminalité observée depuis 1975 (Ouimet, 2005; Statistiques Canada, 2016).

3.2. Analyses des circonstances des règlements de compte

Cette section s'intéressera principalement à l'analyse des circonstances qui ont mené au règlement de compte ainsi qu'à l'analyse de son déroulement.

3.2.1 Nombre de victimes par cas

Comme nous l'avons mentionné plus haut, il est possible qu'un cas de règlement de compte regroupe plus d'une victime. Le tableau ci-dessous comptabilise le nombre de victimes par cas de règlement de compte.

Tableau II

Nombre de victimes par affaire de règlement de compte

Nombre de victimes	Fréquence	Pourcentage
1	936	87,6
2	115	10,8
3	9	0,8
4	5	0,5
5	2	0,2
13	1	0,1
Total	1068	100

Sans surprise, la grande majorité (87,6%) des cas de règlement de compte ne font qu'une victime, celle-ci étant visée directement par les tueurs. Les cas où deux victimes sont éliminées viennent en deuxième place à près de 11% (10,8). Les autres cas (17) regroupent ceux qui ont fait plus de trois victimes et chaque catégorie regroupe moins de 1% de l'ensemble des règlements de compte.

Cordeau (1991, p.145) écrit:

« Rappelons qu'une cible de règlement de compte est vulnérable quand l'assassin peut la tuer sans risque de représailles... D'une part, les risques

de représailles sont élevés dans la mesure où la cible risque fort d'être armée et entourée d'amis, armés eux aussi, qui peuvent intervenir. »

Ceci, comme plusieurs autres trouvailles de ce mémoire, indique qu'il y a bel et bien des considérations stratégiques qui entrent en ligne de compte lors d'un règlement de compte. En effet, il est beaucoup plus facile de contrôler puis d'éliminer une ou deux personnes, que de tenir en joue un groupe de plus de cinq individus. En plus de ceci, il est important de mentionner que la grande majorité des règlements de compte vise à régler un différend entre deux partis impliqués dans le crime et pas nécessairement deux groupes. Le problème est donc occasionné par le comportement d'une personne envers l'autre.

3.2.2 Méthode utilisée

Pour tous les cas de règlement de compte, nous avons relevé la méthode utilisée afin de commettre le meurtre. Ces données sont présentées ci-dessous.

Tableau III

Méthode utilisée lors des cas de règlement de compte

Méthode utilisée	Fréquence	Pourcentage
Arme à feu	824	79,5
Arme blanche	94	9,1
Strangulation	35	3,4
Objet contondant	32	3,1
Battu à mort	26	2,5
Bombe/Explosion	20	1,9
Feu	4	0,4
Empoisonnement	1	0,1
Total	1036	100
Inconnue	32	3,0
Total	1068	100

L'immense majorité des cas (près de 80%) de règlement de compte sont commis à l'aide d'une arme à feu quelconque. Viennent ensuite les armes blanches avec près de 10% des cas. Les six autres méthodes occupent les prochaines places variant entre 3,4 % (la strangulation) et 0,1% (l'empoisonnement) en passant par les objets contondants (3,1%), avoir été battu à mort (2,5%), les bombes et explosions (1,9%) et le feu (0,4%).

Si l'on compare nos données avec celles de Cordeau (1991), nous obtenons le tableau ci-dessous. Nous avons organisé nos données afin qu'elle coïncide avec le format choisi par ce dernier¹¹.

Tableau IV

Comparaison des méthodes utilisées lors des règlements de compte de 1953 à 2013 vs. Cordeau (1991)

Méthode	1953-2013 (Jasmin)		1970-1986 (Jasmin)		1970-1986 (Cordeau)	
	N	%	N	%	N	%
Arme à feu	980	81,5	405	85,6	130	77,4
Autres	223	18,5	68	14,4	38	22,6
Total	1203	100	473	100	168	100
Inconnue	35	2,8	7	1,5	3	1,8
Total	1238	100	480	100	171	100

La première ligne nous permet de voir que la proportion de règlements de compte commis avec armes à feu est un peu plus élevée pour les règlements de compte (81,5%) de 1953 à 2013 que pour les causes résolues de Cordeau (77,4%). Pour les catégories autres et inconnue, on remarque une maigre différence entre nos données et celles de Cordeau.

L'écart entre les deux ensembles de données se creuse un peu plus lorsque l'on isole nos données pour qu'elles coïncident de plus près avec la période étudiée par Cordeau. En somme, nous retrouvons des écarts se situant à 8,2% pour la catégorie arme à feu et la catégorie autres.

Toutefois, Cordeau (1991, p. 143) mentionne que quelque 80,1% des règlements de compte commis entre 1970 et 1986 ont été commis par armes à feu.

C'est donc dire que dans la majorité des cas, les auteurs de règlements de compte optent pour une arme qui leur permet de commettre le meurtre de façon efficace et sans trop de problèmes. En effet, si l'on revient à notre discussion ci-haut, nous avons indiqué que lors des stades de planification et de préparation, certains facteurs pèsent lourd dans l'équation, notamment celui du temps. Or, une arme à feu permet de tuer pratiquement instantanément, elle permet de garder ses distances face aux victimes et les armes à feu permettent aussi de contrôler ces dernières.

¹¹ Comme dans Cordeau (1991), pour les fins de ce tableau, armes à feu désignent les armes qui servent à tuer à distance. Ainsi nous avons inclus les bombes et les explosions dans cette catégorie. Ceci permet de faciliter les comparaisons entre nos données et celles de Cordeau.

En effet, en croisant le nombre de victimes et la méthode utilisée lors du règlement de compte, il est possible de constater que sur les 130 cas de règlement de compte impliquant plus d'une victime, 109 de ces cas (83,8%) ont été commis à l'aide d'une arme à feu quelconque. Ceci est dû au fait qu'il est assez difficile de maîtriser plus d'une personne à l'aide d'un objet contondant, d'un couteau, en l'étranglant ou en la battant. Toutes ces méthodes font en sorte que l'assassin ne peut que se concentrer sur sa première victime, s'ouvrant à la possibilité d'être attaqué à son tour par un membre de l'entourage de la victime. Comme mentionne Cordeau (1991, p.145):

« ... une cible méfiante et probablement armée doit être prise par surprise et le meurtre doit avoir lieu le plus rapidement possible pour éviter les représailles. Dans les règlements de compte comme à la guerre, les facteurs clés d'une attaque réussie sont la rapidité, la surprise et la force déployée. Seules les armes à feu permettent de réunir ces éléments. »

3.2.3 Nombre de suspects

Chaque affaire de règlement de compte regroupe un certain nombre de tueurs. Le tableau ci-dessous indique les fréquences du nombre de meurtriers pour une affaire et compare ces chiffres à ceux de Cordeau (1991, p.89).

Tableau V

Nombre de tueurs par affaire de règlement de compte au Québec, 1953-2013 et 1970-1986

N. tueurs	1953-2013 (Jasmin)			1970-1986 (Jasmin)			1970-1986 (Cordeau)		
	N. affaires	%	Total tueurs	N. affaires	%	Total tueurs	N. affaires	%	Total tueurs
1	207	44,6	207	60	32,3	60	52	30,4	52
2	131	28,2	262	60	32,3	120	50	29,2	100
3	64	13,8	192	32	17,2	96	33	19,3	99
4	37	8,0	148	21	11,3	84	16	9,4	64
5	17	3,7	85	9	4,8	45	9	5,3	45
6	3	0,6	18	1	0,5	6	7	4,1	42
7	2	0,4	14	1	0,5	7	1	0,6	7
8	2	0,4	16	1	0,5	8	0	0	0
11	0	0,0	0	0	0	0	1	0,6	11
12	0	0,0	0	0	0	0	1	0,6	12
13	0	0,0	0	0	0	0	1	0,6	13
15	1	0,2	15	1	0,5	15	0	0	0
Total	464	100	957	186	100	441	171	100	445
Inconnu	601	56,7	---	207	52,7	---	0	0	---
Total	1068	100	957	393	100	441	171	100	445

En gros, la plupart des proportions sont comparables pour les trois ensembles. Par exemple, nos données de 1970-1986 calquent assez bien les données de Cordeau pour la même période. Il existe bien de petits écarts de 2 ou 3 points de pourcentage entre les deux mais sans plus. Pour ce qui est de notre ensemble de données de 1953 à 2013, il y a peu de grandes différences à l'exception de la proportion de règlements de compte commis par un seul individu (44,6% pour 1953-2013 contre 30,4% pour 1970-1986). Or, Cordeau signale (p.89) que:

« ... les affaires de règlements de compte pour lesquelles il n'y a qu'un seul auteur sont probablement surreprésentées dans notre échantillon: le fait qu'un seul meurtrier soit suspecté, arrêté ou accusé ne garantit pas qu'il est le seul participant aux règlements de compte. »

Ainsi, selon ces indications et en prenant compte le fait que Cordeau avait accès à des données policières beaucoup plus précises et complètes, il est très probable que nous surestimions aussi la proportion de meurtriers seuls. Par contre, il est possible d'observer qu'avec le temps, la proportion de meurtres commis par un seul individu semble avoir augmenté.

Pour approfondir un peu plus, nous avons croisé le nombre de victimes par affaire de règlement de compte avec le nombre de tueurs par affaire de règlement de compte. Deux choses ressortent de cette analyse.

Le premier fait est que la majorité (41,6% ; 193 sur 454 cas où nous possédons les deux variables) des affaires de règlement de compte se font un contre un. C'est-à-dire que dans la plupart des règlements de compte, les belligérants ne sont pas épaulés par leurs pairs. Ceci cadre avec ce qu'avancait Gould (1999). Effectivement, il relate que dans ses recherches sur la Corse, la violence entre individus est la norme.

Le deuxième fait est que très peu de règlements de compte sont commis par plus de trois ou quatre individus. En effet, seulement 25 cas sur 454 (5,4%) font appel à plus de quatre meurtriers. Même lorsque c'est le cas, ces derniers ne s'attaquent pratiquement jamais à un groupe de taille comparable: une seule affaire de règlement de compte sur les 25 mentionnées plus haut fait état d'un groupe de plus de quatre meurtriers s'attaquant à un groupe de plus de deux personnes.

Ainsi, lorsque vient le temps d'exécuter un règlement de compte, l'adage *two is company, three's a crowd* semble être de mise. En effet, trop de gens impliqués créent plusieurs problèmes

stratégiques ou logistiques, affectant l'efficacité de l'opération et la sécurité des participants. Comme le fait valoir Cordeau (1991, p. 94 et p. 147-151), avoir trop de participants devient un handicap important au bon déroulement de l'affaire en augmentant les chances d'arrestations, les chances de délation ainsi que les erreurs possibles. Ainsi, deux, trois ou quatre meurtriers font amplement le poids contre les victimes sélectionnées.

3.2.4 Raison primaire

Chaque règlement de compte prend racine dans un conflit quelconque. Ici, nous voulons répertorier les raisons primaires ayant mené aux affaires de règlement de compte étudiées. Nous tenons à mentionner que nous nous pencherons aussi sur les motifs ayant mené aux règlements de compte de chacune des victimes lors du chapitre portant sur les victimes.

Tableau VI

Motifs ayant mené aux affaires de règlement de compte (1953-2013 et 1970-1986)

Motif	1953-2013 (Jasmin)		1970-1986 (Jasmin)		1970-1986 (Cordeau)	
	N	%	N	%	N	%
Compétition	248	41,9	76	35,2	77	36,2
Transaction	212	35,9	68	31,5	84	39,4
Délation	92	15,6	56	25,9	52	24,4
Interne	29	4,9	11	5,1	-	-
Attentat	10	1,7	5	2,3	-	-
Total	591	100	216	100	213	100
Inconnu	477	44,7	177	45,0	231	52,0
Total	1068	100	393	100	444	100

Les règlements de compte liés à la compétition forment la majorité des cas pour lesquels nous avons l'information (41,9% des affaires entre 1953 et 2013 et 35,2% entre 1970 et 1986).

Viennent ensuite les meurtres liés aux transactions (35,9% des affaires entre 1953 et 2013 et 31,5% des affaires entre 1970 et 1986) et à la délation (15,6% des affaires entre 1953 et 2013 et 25,9% des cas entre 1970 et 1986). Les deux autres motifs se partagent les restes avec 4,9% (1953-2013) des cas et 5,1% (1970-1986) des liés à des sanctions internes alors que 1,7% des affaires de règlement de compte de 1953 à 2013 contre 2,3% de celles de 1970-1986 s'y retrouvent à cause d'un attentat ou d'une menace à l'intégrité physique d'autrui.

Une comparaison de nos données et de celles de Cordeau (1991) indique peu de différences à une chose près: la proportion d'affaires de règlement de compte commis pour prévenir ou punir

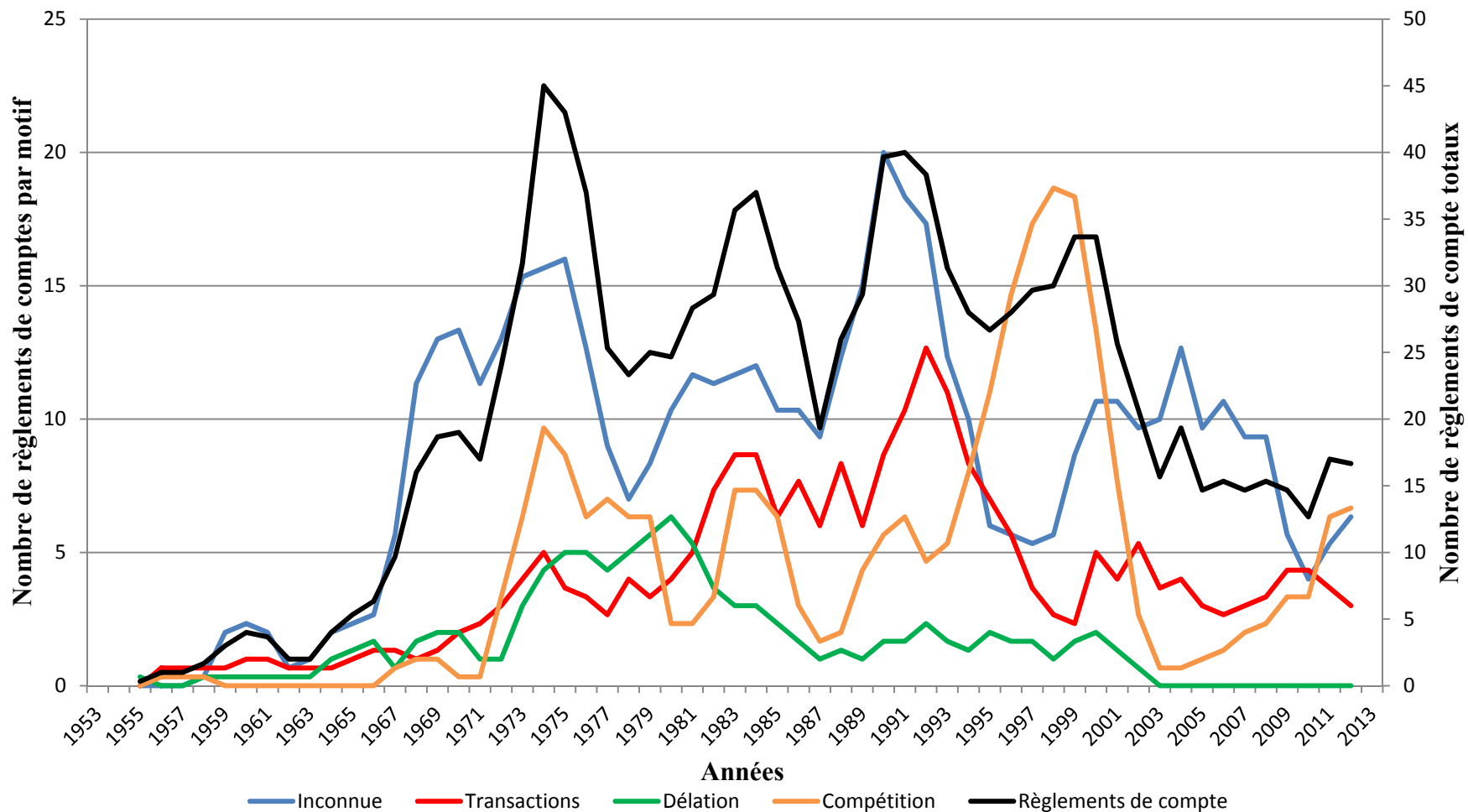
la délation est 10% moins grande chez l'ensemble de 1953-2013 (15,6% des affaires face à ceux de 1970-1986 [24,4% chez Cordeau et 25,9% dans le nôtre]). Par contre, la catégorie « Interne » qui n'existe pas chez Cordeau regroupe ces meurtres imputables à une bavure commise par un individu ou un groupe d'individu envers leur gang ou groupe criminel sans que l'on sache exactement la raison. Or, dans la mesure où il n'existe que quelques raisons plausibles de signer l'arrêt de mort d'un confrère, l'une des plus importantes demeure la délation. Ainsi, il n'est pas improbable qu'une bonne partie (même une majorité) de ces règlements de compte « à l'interne » puisse être catégorisée comme appartenant à la catégorie « Délation ».

Enfin, mentionnons que la catégorie des motifs inconnus représente la grande majorité des cas (44,7% et 45% pour nos données et 52% chez Cordeau).

3.2.4.1 Évolution temporelle des motifs

Pour pousser plus loin, la Figure 3, présentée ci-dessous, trace l'évolution des courbes des différents motifs à travers le temps. La courbe noire se lit avec l'axe de droite alors que les autres courbes se lisent avec l'axe de gauche. Nous avons décidé, par souci de clarté, de ne présenter que les quatre grandes catégories de motifs puisque ce sont ces dernières qui présentent le plus d'intérêt analytique. De plus, nous avons fait appel aux moyennes mobiles (période de 3 ans) afin de permettre une meilleure lecture et une meilleure interprétation des courbes.

Figure 3
 Évolution des grandes catégories de motifs menant aux règlements de compte au Québec, 1953-2013



De 1953 à 1967, nous trouvons peu de grandes démarcations entre les différents motifs. Ainsi, aucun motif ne semble avoir le dessus sur les autres sauf les motifs inconnus en 1960 et 1965 ainsi que les règlements de compte liés à la délation en 1965. À partir de 1968, la catégorie des motifs inconnus subit un choc important, atteignant un pic en 1969 avec un peu moins de 20 cas. De 1969 à 1973, la majorité des règlements de compte sont commis pour des raisons inconnues. En 1973, les motifs inconnus atteignent un nouveau pic pour ensuite décroître, atteignant un creux (3 cas) en 1978. Il y a ensuite une reprise, où l'on atteint un nouveau pic en 1980 avec 14 cas. Les prochaines huit années sont caractérisées par un mouvement en dent-de-scie oscillant entre 8 et 13 cas. 1989 signale un nouveau regain important alors que les règlements de compte au motif inconnu atteignent leur niveau record en 1991 avec 25 cas. Il y a ensuite une chute entre 1991 et 1998. Un nouveau pic apparaît en 2000 ce qui est suivi par une décroissance rapide en 2001 et 2002. La catégorie fait un rebond en 2003 et se stabilise pour deux ans avant de faire un plongeon en 2006 suivi d'un regain abrupt en 2007. Les règlements de compte avec motifs inconnus subissent, encore une fois, une décroissance marquée entre 2008 et 2011. Ceci est suivi par un pic en 2012 puis une nouvelle décroissance.

Ce n'est qu'à partir de 1973 que les autres catégories prennent une position plus importante.¹² Si l'on s'intéresse aux motifs de la compétition et de la transaction, nous voyons certaines périodes apparaître où ces deux motifs ont un impact significatif sur le nombre de règlements de compte. Par exemple, entre 1973 et 1975, en 1978, en 1984, en 1990, entre 1994 et 2001 et en 2012, les règlements de compte liés à la compétition forment respectivement 21%, 54%, 31%, 25%, 46% et 48% des règlements de compte commis durant ces périodes. Or, ces périodes coïncident bien avec les guerres qu'avaient identifiées Cordeau (1991). Du côté des règlements de compte liés aux transactions, nous voyons qu'entre 1982-1985, qu'en 1987, qu'entre 1989 et 1994, et qu'en 1996, cette forme de règlement de compte occupe respectivement 23%, 43%, 28% et 29% de l'ensemble des règlements de compte.

Les quatre autres motifs (Interne, Délation, Attentat et Témoin gênant) n'ont que très peu d'apports au total des règlements de compte d'une année ou d'une période sauf à trois temps

¹² Le fait que les autres catégories prennent une plus grande position à partir de 1973 pourrait possiblement être dû à un biais d'expérimentation. Autrement dit, il est possible que la façon de catégoriser les motifs des règlements de compte ait subi un changement autour de cette période. Ceci pourrait prendre la forme d'une meilleure couverture de la part des médias, une meilleure relation entre les policiers et les journalistes, etc.

distincts: en 1975 où les témoins gênants forment 37% des victimes, 1980 où les délateurs forment 29% des victimes et 1985 où les victimes internes forment 18% des victimes.

3.2.5 Endroit du meurtre

Nous avons premièrement créé un tableau des endroits où la majorité des règlements de compte ont eu lieu. Ceci est dû au fait que nous avons recueilli plus de 200 noms de municipalités et qu'il ne serait ni possible ni informatif de les lister ici.

Tableau VII

Villes où sont commis la majorité des règlements de compte

Rang	Endroit	N	%
1	Montréal	658	53,2
2	Québec	60	4,9
3	Laval	58	4,7
4	Longueuil	24	1,9
5	Sherbrooke	18	1,45
6	Gatineau	15	1,21
7	Brossard	11	0,89
8	Repentigny	10	0,81
8	Sorel	10	0,81
9	Sainte-Anne-des-Plaines	9	0,73
9	Trois-Rivières	9	0,73
10	Jonquière	8	0,65

En ce qui a trait au nombre de règlements de compte commis sur un territoire donné, Montréal trône au sommet du palmarès québécois avec 658 règlements de compte ou 53,2%. Ce chiffre cadre bien avec ce que Cordeau (1991) rapportait alors que 53% des règlements de compte qu'il a étudié avaient été commis sur le territoire de la Communauté Urbaine de Montréal.

À la suite de ceci, nous retrouvons plus ou moins un décompte des grandes villes québécoises. Celles-ci regroupent quelque 90% de tous les règlements de compte et sept d'entre elles se classent dans le top 10 des villes les plus peuplées du Québec. Ceci indique que le phénomène des règlements de compte en est un qui est majoritairement urbain, là où se trouve la plupart des marchés et clientèles friandes des produits et services offerts par le crime organisé.

Si nous revenons au rôle central qu'occupe Montréal au sein des règlements de compte, il est possible de creuser un peu plus loin. En plus d'avoir pris en note le nom de toutes les

municipalités ayant eu une affaire de règlement de compte, nous avons aussi entrepris la construction d'un indice permettant de comptabiliser toutes les affaires ayant eu lieu dans ce qui est communément appelé la région métropolitaine de Montréal. Celle-ci regroupe l'Île de Montréal, mais aussi quelque 90 municipalités situées à proximité de celle-ci (Laval, Longueuil, Boucherville, Deux-Montagnes, Vaudreuil-Dorion, Repentigny, etc.). Il s'agit donc de la sphère d'influence de Montréal. Cette sphère d'influence compte quelque 867 règlements de compte pour près de 70% de tous les règlements de compte au Québec entre 1953 et 2013.

Or, un simple survol de différentes sources nous permet de comprendre le rôle crucial que joue Montréal tant au pays qu'au point de vue international en matière de crime organisé. Brodeur (2011) relate l'histoire des jeux et paris à Montréal, exposant ses liens de celui-ci tant au crime organisé qu'au pouvoir politique montréalais. Charbonneau (1975), De Champlain (1986; 2014), O'Connor (2011), Lavigne (1987, 1999), de Vault et Desmarais (1984), Jodoin (1985), Martineau (2005) font tous état des dessous du monde interlope montréalais et québécois, chacun ciblant différentes périodes et à différents groupes criminels (mafias, Hells Angels, gang des Dubois, par exemple).

Donc, il n'est pas étonnant de voir que l'immense majorité des règlements de compte sont commis à Montréal (ou du moins près de Montréal). Avec autant de marchés lucratifs et autant de criminels qui se côtoient, il n'est pas surprenant qu'il y ait eu et qu'il y ait encore des effusions de sang.

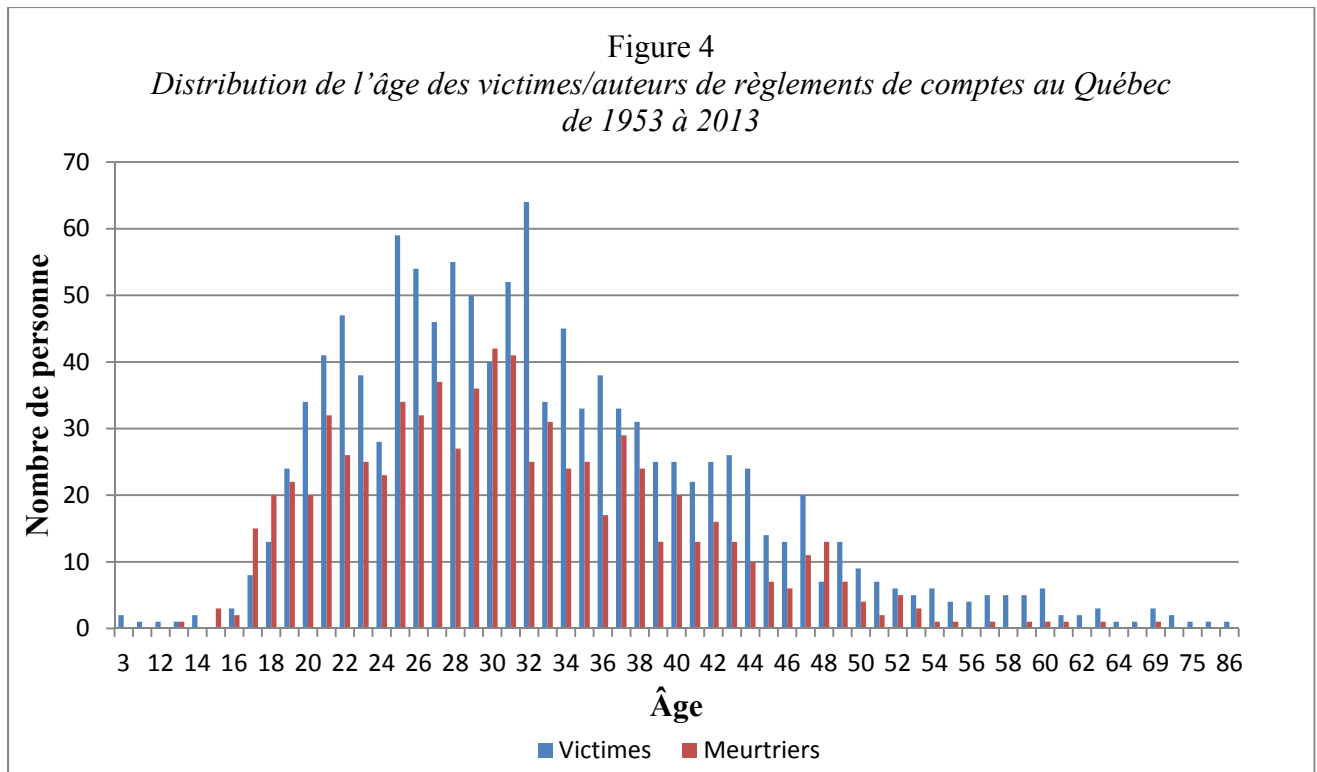
3.3. Analyse des propriétés des acteurs

Cette section se concentrera sur les principales caractéristiques des acteurs impliqués dans les règlements de compte recueillis. Nous aurons l'occasion de nous intéresser à l'âge et au sexe des protagonistes. Sur nos 1068 affaires de règlement de compte, nous avons été en mesure de trouver le/les suspects dans 464 (43%) d'entre elles. Ces 464 affaires regroupent 957 meurtriers. De ces 957 personnes, nous avons été en mesure de trouver l'âge pour 764 d'entre elles (79,8%) et le sexe dans 952 cas (99%). Chez les victimes, nous avons obtenu le sexe dans 99,7% de nos cas et l'âge dans 94,5%.

3.3.1 Âge

Notre ensemble de victimes présente une moyenne d'âge de 32,8 ans (écart-type de 10,4) alors que celui de Cordeau est 31,3 ans. Chez les auteurs, la moyenne d'âge pour notre ensemble s'établit à 31,2 ans (écart-type de 8,9) contre 31 ans et un écart-type de 7,9 chez Cordeau.

La figure ci-dessous présente l'histogramme de l'âge des victimes et des auteurs de règlements de compte.



Une ressemblance remarquable existe entre les deux distributions d'âge. En effet, nous observons une rareté de meurtriers et de victimes ayant moins de 19 ans, une majorité de victimes et de meurtriers ayant entre 22 et 32 ans, puis une décroissance plutôt douce après cet âge. Cette même progression avait été observée par Grenier (1993, p. 50) dans la distribution d'âge de l'ensemble de victimes. Ainsi, nous pouvons déjà dire qu'il existe une ressemblance entre les victimes et leurs tueurs, au moins, au point de vue de leur distribution d'âge.

3.3.1. Répartition selon la tranche d'âge et la décennie

Le tableau ci-dessous répartit nos acteurs selon leurs tranches d'âge et permet de comparer nos résultats à ceux obtenus par Cordeau (1991). Nous avons choisi de suivre le format présenté par ce dernier.

Tableau VIII

Victimes et auteurs de règlements de compte selon l'âge au Québec 1953-2013 et 1970-1986

Âge	Victimes				Auteurs			
	1953-2013		Cordeau (1991)		1953-2013		Cordeau (1991)	
	N	%	N	%	N	%	N	%
19 et-	55	4,7	22	4,8	63	8,2	24	6,2
20-29	452	38,6	194	42,2	292	38,2	151	39,1
30-39	395	33,8	163	35,4	271	35,5	163	42,2
40-49	189	16,2	65	14,1	116	15,2	37	9,6
50 et +	79	6,8	16	3,5	22	2,9	11	2,8
Total	1170	100	460	100	764	100	386	99,9
Inconnu	68	5,5	13	2,7	193	20,2	59	---
Total	1238	100	473	100	957	100	445	100

Pour les deux ensembles de victimes, les proportions sont pratiquement identiques.

L'homogénéité qu'avait remarquée Cordeau chez les victimes de règlements de compte commis entre 1970 et 1986 est présente dans l'ensemble des règlements de compte des derniers 60 ans.

La grande différence se situe chez victimes âgées de plus de 50 ans. La proportion de ces derniers entre 1953 et 2013 est presque le double de ceux retrouvés entre 1970 et 1986. Nous savons que la majorité des gens impliqués dans le crime ont entre 15 et 25 ans (Cusson, 2001; Ouimet, 2005; Ouimet, 2009). Toutefois, le crime organisé attire souvent ces criminels que l'on classe comme étant des « criminels d'habitudes » ou « criminels de carrière ». De plus, comme le fait remarquer Ouimet (2009, p.58): « ... la criminalité sérieuse, la criminalité violente ou organisée... sont plus une affaire d'adultes dans la force de l'âge que d'adolescents. »

Comme chez les victimes, les proportions entre les deux ensembles d'auteurs sont presque identiques. En effet, les variations entre les proportions ne sont souvent que de deux ou trois points de pourcentages. On voit bien que la majorité des auteurs de règlements de compte ont entre 20 et 39 ans (59,5%). Les grandes différences pour ces deux ensembles se situent par rapport aux 30-39 ans et après l'âge de 40 ans. En effet, la catégorie 30-39 ans de 1953-2013 présente une diminution de 6,7% versus la même catégorie de 1970-1986 alors que pour la catégorie des plus de 40 ans on y retrouve près de 20% de nos auteurs (18,1%) contre 12,4%

chez les meurtriers de Cordeau. Malgré tout, nous constatons que l'homogénéité remarquée par Cordeau entre 1970 et 1986 est aussi présente de 1953 à 2013.

Pour pousser plus loin, le tableau ci-dessous présente la moyenne d'âge par décennie pour les victimes et les auteurs de règlements de comptes.

Tableau IX

Moyenne d'âge par décennie des victimes et auteurs de règlements de compte

Décennie	Victimes	Tueurs
1953-1962	31,4	31,1
1963-1972	31,3	32,3
1973-1982	30	31,1
1983-1992	32,5	31,8
1993-2002	35,5	30,7
2003-2013	34,9	30,5

Chez les tueurs, la moyenne d'âge demeure assez stable oscillant entre 30,5 et 32,3 ans. On remarque quand même une légère diminution de la moyenne au fur et à mesure que les années progressent. À l'inverse, la moyenne d'âge des victimes présente une plus grande disparité (30 ans et 35,5 ans) ainsi qu'une croissance progressive au fil des ans.

3.3.2 Sexe

Le tableau ci-dessous relève le sexe des gens impliqués dans les règlements de compte et, lorsque possible, cherche à comparer nos données avec celles de Cordeau (1991) et Grenier (1993)

Tableau X

Gens impliqués dans les règlements de compte selon le sexe au Québec entre 1953 et 2013, 1954-1989 et 1970-1986

	1953-2013				1954-1989				1970-1986			
	Victimes		Auteurs		Victimes		Auteurs		Victimes		Auteurs	
Sexe	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Homme	1152	93,1	937	98,4	643	90,9	---	---	465	98,3	438	98,3
Femme	83	6,7	15	1,6	64	9,1	---	---	8	1,7	7	1,7
Total	1235	100	952	100	707	100	---	---	473	100	445	100
Manquantes	3	0,2	5	0,52	4	0,6	---	---	---	---	0	0
Total	1238	100	957	100	711	---	---	---	---	---	445	100

Le tableau fait état du fait que les femmes auteures de règlements de compte sont un phénomène encore plus rare que les femmes victimes de règlements de compte. De plus, nos chiffres miroitent étroitement ceux de Cordeau (1991) et de Grenier (1993): 1,7% et 1,9% de femmes auteures respectivement contre 1,6% de femmes auteures de 1953 à 2013. Ainsi, les femmes, relativement, participent peu aux règlements de compte tant comme victimes que comme agresseurs. En fait, comme Cordeau, nous avons aussi remarqué que dans les récits des règlements de compte où les femmes faisaient partie des agresseurs, leurs rôles étaient souvent beaucoup moins importants que celui des hommes. La plupart du temps, elles ne faisaient qu'accompagner les meurtriers et lorsqu'elles étaient activement impliquées, elles ne l'étaient que de manière logistique en servant d'appât ou de chauffeur et en prêtant main-forte à nettoyer la scène de crime ou à se débarrasser du corps plutôt que d'être tueur désigné.

Dans les trois ensembles de données, ce sont les hommes qui sont le plus souvent victimes de règlements de compte, et ce, massivement. Bien sûr, les hommes sont habituellement plus souvent victimes de meurtres que les femmes. Cordeau (1991) rapporte que dans l'ensemble des meurtres de 1970-1986, quelque 68,7% des victimes sont des hommes contre 31,3% pour les femmes. Grenier (1993) fait le même constat pour son ensemble: entre 1954-1989, 67,3% des victimes sont des hommes.

Toutefois, l'immense majorité des gens impliqués dans le crime sont des hommes et si on se penche sur le crime organisé, on voit bien que les hommes dominent. En effet, la plupart des groupes criminalisés reconnus n'acceptent pas les femmes comme membres. Ainsi, il est tout à fait naturel que l'on retrouve une aussi haute proportion d'hommes parmi les victimes de règlements de compte.

3.3.2.1 Sexe et motifs

Par contre, il est intéressant de s'intéresser aux femmes victimes de règlements de compte. Si elles ne font pas activement partie de groupes ou d'activités criminelles pour quelles raisons sont-elles éliminées ? Le tableau ci-dessous répond à cette question.

Tableau XI

Répartition du sexe de la victime en fonction du motif de son règlement de compte

Sexe	Motif						Total
	Transaction	Délation	Interne	Compétition	Attentat	T.Gênant	
Femme	13	9	1	1	0	40	64
	20,3%	14,1%	1,6%	1,6%	0,0%	62,5%	100%
Homme	226	88	32	266	14	36	662
	34,1%	13,3%	4,8%	40,2%	2,1%	5,4%	100%
Total	239	97	33	267	14	76	726
	32,9%	13,4%	4,6%	36,8%	1,9%	10,5%	100%

Au premier coup d'œil, il est déjà possible de voir que le sexe influence grandement le motif du règlement de compte. Pour les 64 femmes où il a été possible d'obtenir les raisons pour leurs éliminations, 63% d'entre-elles (40 sur 64) ont été tuées car elles étaient au mauvais endroit au mauvais moment. En gros, elles se tenaient avec la victime ciblée et ont été descendues afin de limiter les possibilités qu'un témoin gênant puisse avertir les autorités ou donner une description des tueurs. Viennent ensuite les femmes éliminées lors de transaction regroupant un peu plus d'un cinquième (20,3%) des femmes tuées lors de règlements de compte suivies des femmes tuées par peur de délation (14,1%). Rares sont-elles, les femmes qui se font éliminer par décret interne, lors d'une lutte sans merci pour s'accaparer territoires et marchés ou encore pour avoir attenté/menacé la vie d'autrui.

Les hommes, quant à eux, sont majoritairement tués afin que leurs rivaux puissent soit prendre le contrôle du territoire ou du marché jadis contrôlé par la victime (40,2% du temps ou 266 fois sur 662) ou soit, ils sont tués lors d'une dispute liée à une transaction (34,1% du temps ou 226 fois sur 662). La délation ou la peur de celle-ci engendre 13,3% des règlements de compte d'hommes alors que les trois autres catégories (interne, attentat et témoin gênant) se partagent les restes avec 4,8%, 2,1% et 5,4% respectivement.

3.3.3 Affiliation criminelle

Le tableau ci-dessous représente les affiliations criminelles les plus retrouvées parmi les victimes et les auteurs de règlements de compte au Québec de 1953-2013. Nous avons aussi inclus les cas

catégorisés comme n'ayant aucune affiliation pour fin de comparaison. Les proportions mentionnées sont faites par rapport au total connu.

Tableau XII

Comparaison des affiliations criminelles des victimes versus affiliations criminelles des meurtriers

Affiliation des victimes	N	%	Affiliation des assassins	N	%
Hells Angels	112	23,7	Hells Angels	123	24,6
Gang de l'Ouest	59	12,5	Gang des Dubois	108	21,6
Alliance	43	9,1	Gang de l'Ouest	49	9,8
Clan Rizzuto (Sicilien)	26	5,5	Alliance	40	8
Gang de rue	25	5,3	Clan Cotroni (Calabrais)	27	5,4
Clan Cotroni (Calabrais)	23	4,9	Gang de rue	18	3,6
Gang des Dubois	21	4,4	Bo-Gars (R)	14	2,8
Outlaws	21	4,4	Gang Provençal	13	2,8
Gang McSween	10	2,1	Darabaner	10	2
La pègre	9	1,9	Jamaican Posses	8	1,6
Gang Provençal	9	1,9	Clan Desjardins	8	1,6
Total Top 10	358	75,8	Total Top 10	418	83,4
Total connue	472	100	Total connue	501	100
Aucune	766	61,9	Aucune	456	47,6
Total	1238	100	Total	957	100

3.3.3.1 Affiliations des victimes

Le quart (23,7%) des victimes dont l'affiliation criminelle est connue était liée aux Hells Angels. Bien sûr, puisque ces derniers ont été impliqués dans aux moins deux guerres, il n'est pas surprenant de les retrouver au sommet du tableau. Il en va de même avec l'Alliance (9,1% des victimes), les opposants des Hells Angels de 1995 à 2001 et les Outlaws (4,4%), les opposants des Hells Angels à la fin des années 80. Le fameux gang de l'Ouest représente près de 13% des victimes (12,5%) alors que les deux grands clans mafieux montréalais se partagent un peu plus des 10% des victimes (5,5% chez le clan sicilien et 4,9% dans le clan calabrais). Le gang des McSween, décimé au milieu des années 70 et leurs opposants, le gang des Dubois, s'accaparent 2,1% et 4,4% des victimes. La pègre et le gang des Provençal se partagent le dernier rang avec 1,9% des victimes chacune.

Qui plus est, si l'on regroupe les différents groupes sous leurs grandes ombrelles (motards, mafia, gang de rue et autres), les motards retiennent leur avance avec 215 victimes (45,6% des

victimes à l'affiliation criminelle connue). Les gangs de rue prennent le deuxième rang avec 62 victimes ou 13,1% alors que la mafia se contente du troisième rang avec 11,9% des victimes (56 victimes). La catégorie autre se retrouve avec 139 victimes pour un peu moins d'un tiers des victimes pour lesquelles l'affiliation criminelle est connue (29,4%).

Toutefois, ce qui est le plus intéressant dans tout ceci est le fait que la grande majorité des gens éliminés (61,9%) n'avaient pas d'affiliations criminelles connues. Ils étaient donc des indépendants. Or, ces derniers occupent une place assez importante dans le palmarès des victimes de règlements de compte et il semble qu'ils occupent donc un rôle important dans le crime organisé. Mentionnons aussi que cette dernière section d'analyse tend à confirmer la thèse selon laquelle aucun groupe criminel n'a main basse sur l'ensemble des marchés criminels. Plutôt, chacun se découpe une parcelle de terrain et, sporadiquement, entre en conflit avec ses voisins.

3.3.3.2 Affiliations des auteurs

En se tournant vers les auteurs, ce sont les Hells Angels qui trônent encore au sommet du palmarès avec près du quart (24,6%) des meurtriers dont l'affiliation criminelle est connue leur appartenant. Vient ensuite le redoutable gang des Dubois avec 21,6% des effectifs. Le gang de l'Ouest se démarque avec un peu moins de 10% des auteurs alors que l'Alliance, cette coalition qui s'était opposée aux Hells Angels durant la guerre de 1994-2001, réclame 8% des gens dont l'affiliation est connue. Le clan calabrais de la mafia italienne montréalaise occupe le cinquième rang avec un peu plus de 5% des gens, puis viennent les gangs de rue non nommés (3,6%), les Bo-Gars (2,8%), le clan des frères Provençal (2,6%) et les gens affiliés à l'affaire Darabaner (2%). Pour compléter le tout, le gang des Jamaican Posses et le groupe Desjardins du clan sicilien de la mafia montréalaise se partagent le dernier rang avec 1,6% des effectifs chacun.

Si nous utilisons les mêmes paramètres de regroupement que pour les victimes (Motards, Mafia, Gangs de rue, Autres), nous trouvons des proportions fortement similaires. En effet, les motards accaparent 39% (ou 195 sur 501) des effectifs dont l'affiliation criminelle est connue alors que les gangs de rue variés se retrouvent avec 14,2% de ces derniers (71 sur 500). La mafia, elle, se contente de 38 personnes sur 500 (7,6%). Enfin, la catégorie autre englutit le reste avec 197 personnes sur 500 ou 39,4%.

Par contre, une fois de plus, nous ne pouvons outrepasser les gens n'ayant pas d'affiliations criminelles reconnues. En effet, ces derniers ont la côte dans près de 50% des cas totaux (47,8% ou 456 personnes sur 957). Ainsi, les indépendants sont tout aussi actifs comme auteurs de règlements de compte que comme victimes, indiquant leurs importances relatives au sein des marchés criminels.

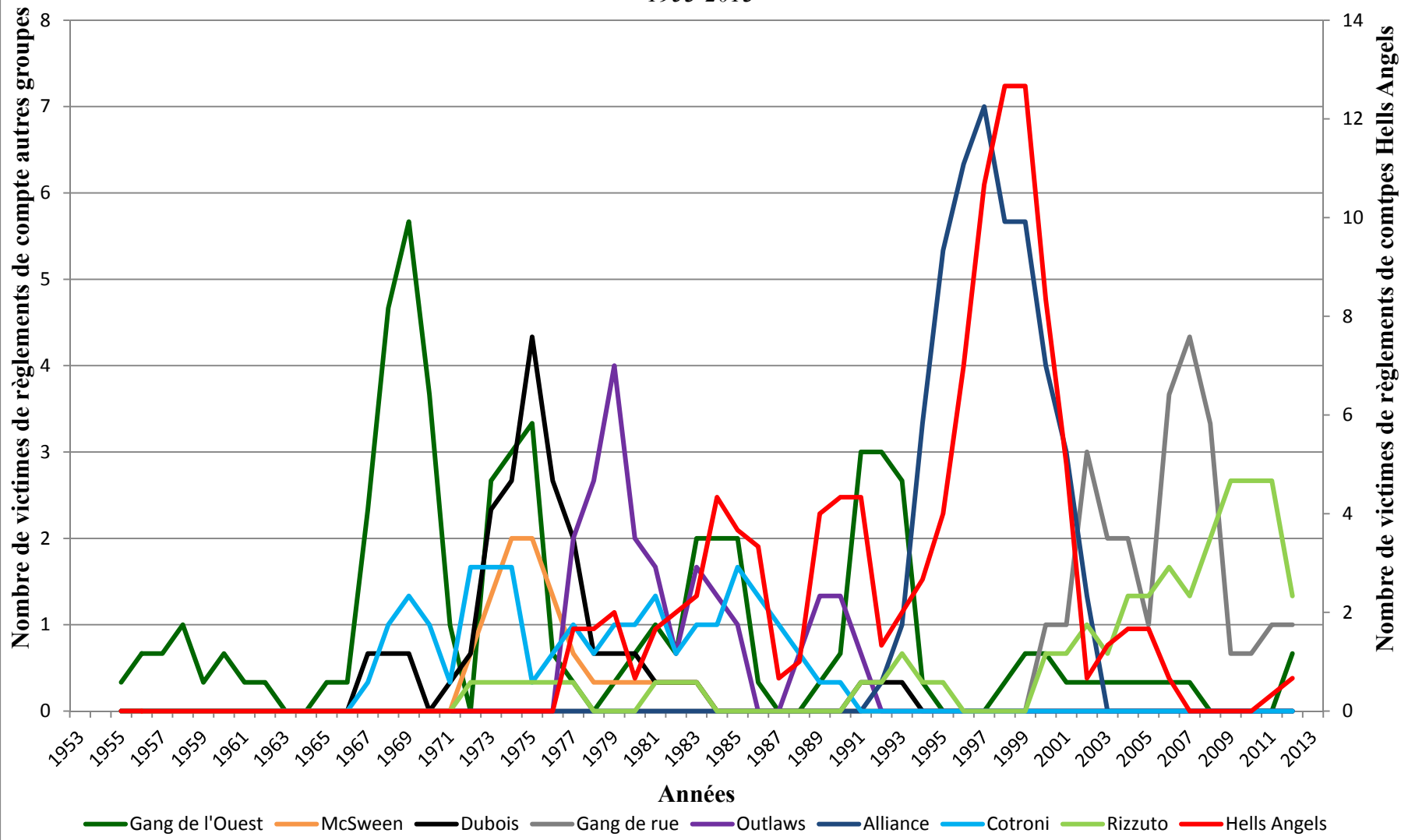
Maintenant si l'on compare les 10 grandes affiliations criminelles des victimes à celles des meurtriers, un fait saisissant ressort. Effectivement, les deux décomptes partagent une grande ressemblance: 7 des 10 affiliations des victimes de règlements de compte se retrouvent aussi parmi les 10 grandes affiliations des auteurs de règlements de compte. En effet, les Hells Angels, les Dubois, le gang de l'Ouest, l'Alliance, le clan calabrais, les gangs de rue divers et le clan Provençal font tous une apparition dans les deux colonnes¹³. Or, ceci nous permet d'avancer que les groupes qui font plus souvent l'objet de règlements de compte sont aussi ceux qui sont responsables de plus de règlements de compte. Ceci est conforme à ce qu'avancait Papachristos (2009) par rapport aux gangs de rues de Chicago, où les groupes les plus victimisés étaient aussi ceux qui menaient le plus d'attaques. Nous aurons la chance de revenir à ceci dans la section portant sur l'analyse de réseau de l'écosystème criminel québécois.

3.3.3.3 Évolution temporelle des affiliations criminelles

Ci-dessous, dans la figure 5, nous avons reconstruit l'évolution des différentes affiliations criminelles à travers le temps. Nous nous sommes limités aux groupes présentant dix victimes ou plus, et ce, pour deux raisons.

¹³ Le tableau XII ne prétend pas qu'il existe une équivalence directe entre le nombre de victimes et le nombre de meurtriers. Par exemple, le nombre de tueurs identifiés comme représentants des Dubois (108) ne correspond pas à son nombre de victimes (21). Ceci est dû au fait que lors de la codification des règlements de comptes, nous avons retenu les noms de tous les meurtriers identifiés, peu importe le nombre de fois qu'ils apparaissent. Ceci

Figure 5
 Évolution des règlements de comptes totaux et liés aux groupes criminels les plus importants au Québec, 1953-2013



La première raison est que la majorité des groupes ne présentent qu'une ou deux victimes et ne suscite donc pas beaucoup d'intérêt analytique. En effet, un ou deux règlements de compte contre un groupe particulier peuvent difficilement être rattachés à une « guerre » ou à un conflit prolongé et ne méritent pas l'attention de ce mémoire. La deuxième raison est le souci de clarté. Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous avons dénombré une soixantaine de groupes différents et il serait impossible de bien représenter leurs évolutions dans un tableau cohérent. Toutes les courbes se lisent avec l'axe de gauche sauf pour la courbe représentant les Hells Angels qui, elle, se lit avec l'axe de droite.

Le gang de l'Ouest présente trois périodes de victimisation importante soit entre 1968 et 1970, en 1974 et en 1992 alors que les Hells Angels sont très présents à quatre périodes distinctes: en 1978, en 1984-1985, en 1990 puis entre 1994 et 2001. Cette dernière période présente aussi l'apparition de l'Alliance, les ennemis jurés des Hells Angels. C'est ici que l'on retrouve la fameuse guerre des motards. Chose intéressante, il est possible de voir que pendant cette période, pratiquement aucun règlement de compte lié à d'autres groupes n'a lieu. Ceci prêche foi aux résultats de Morselli, Tanguay et Labalette (2008), notamment que le conflit motard fût un conflit polarisé et généralisé où les opérateurs du milieu criminel ont été forcés de se ranger d'un côté ou de l'autre.

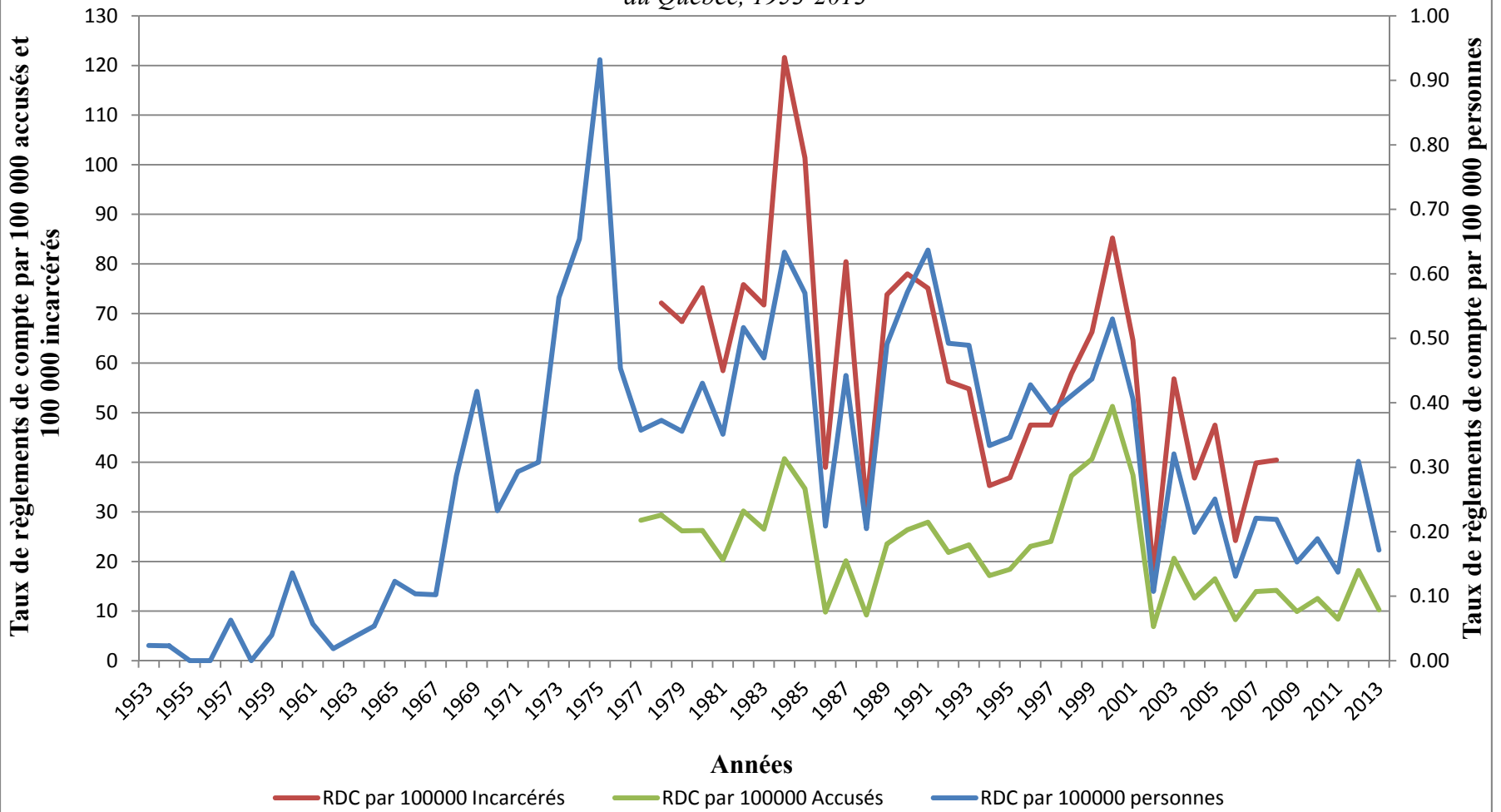
Le clan Cotroni voit un pic en 1973 alors que le groupe des McSween est présent entre 1973 et 1976. Les Dubois sont présents entre 1974 et 1976 et le clan Rizzuto est surtout présent à la fin de notre série (2008-2012). Finalement, les Outlaws présentent une période de victimisation importante entre 1978-1980 alors que les gangs de rue non spécifiés présentent deux pics en 2003 et entre 2006-2008. La période

3.4. Construction de taux alternatifs

Notre deuxième objectif était d'identifier les taux ou populations nous permettant de mieux comprendre le phénomène des règlements de compte. Effectivement, nous avons vu que peu de réflexion avait été accordée à ce dilemme avant Morselli et al. (2008) et que les indices que ces derniers nous ont fournis n'ont pas encore été mis à profit. Il en sera question ici.

Figure 6

Taux de règlement de compte selon la population annuelle, la population carcérale et la population d'accusés au Québec, 1953-2013



3.4.1 Population générale, criminelle et carcérale

Figure 6 ci-dessus présente nos trois premiers taux soit le taux de règlement de compte par 100 000 personnes, le taux de règlement de compte par 100 000 personnes accusées et le taux de règlement de compte par 100 000 incarcérées. Le premier taux se lit avec l'axe Y de droite alors que les deux autres se lisent avec l'axe Y de gauche.

Nous voyons premièrement que les trois courbes exhibent les mêmes tendances, exhibant les mêmes pics (1983-1985; 1987 ; 1989-1991; 1999-2001; 2003 ; 2005 ; 2012). Certains pics tendent à coïncider avec les périodes d'effervescence identifiées par les recherches passées (Morselli et al 2008 ; Cordeau 1991). Les trois courbes présentent aussi les mêmes chutes (1986 ; 1988 ; 1993-1994 ; 2002). Les grandes différences se situent dans les amplitudes, affectées par les statistiques de bases collectées (population totale annuelle, population carcérale annuelle, population d'accusés annuelle).

Le taux de règlement de compte selon la population laisse aussi entrevoir des pics et des chutes abruptes entre 1967-1970 ainsi qu'entre 1972-1977, où 1975 forme l'apex de la série.

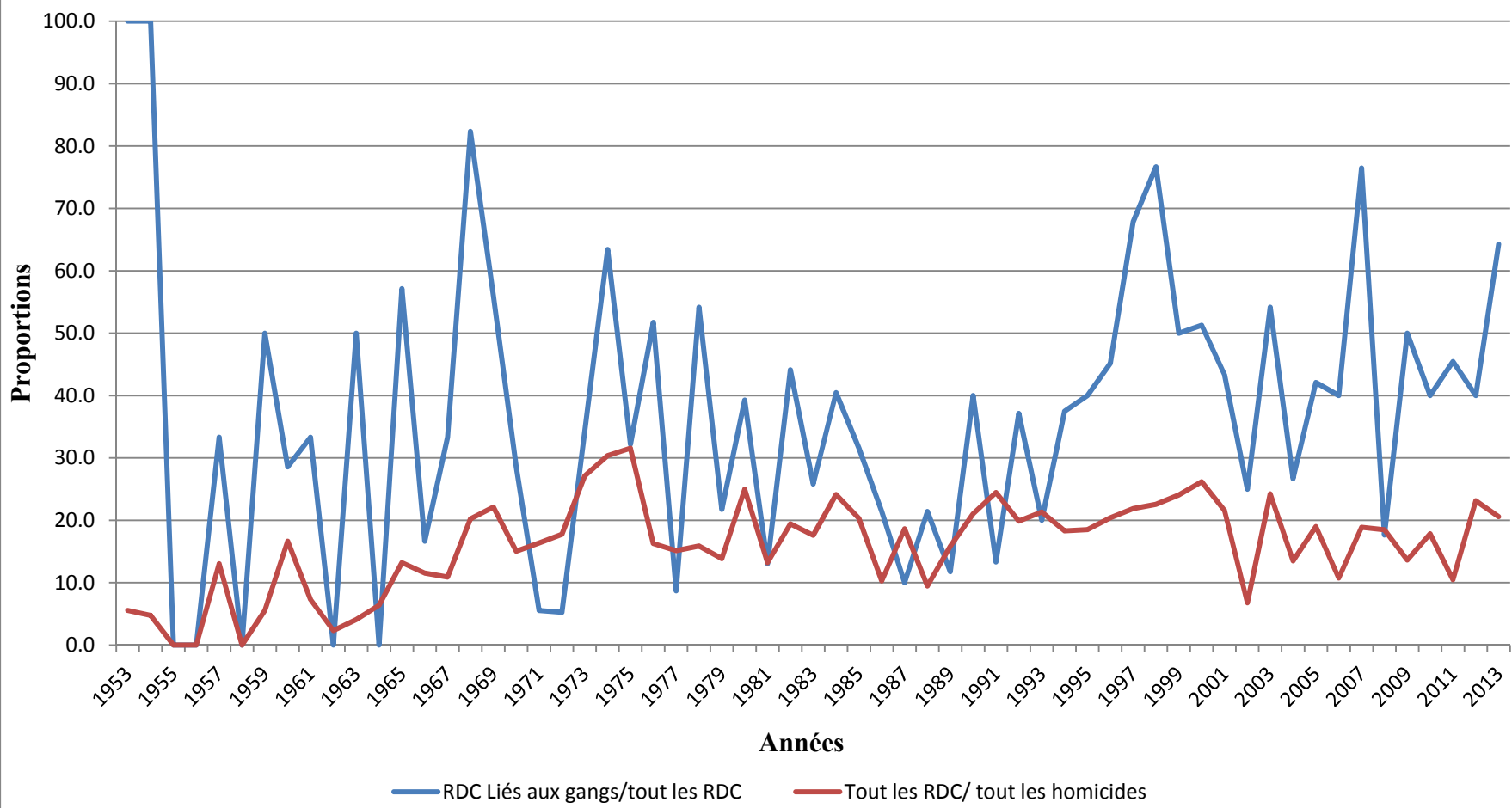
Si l'on reprend nos corrélations (0,50 entre le nombre de règlements de compte et la population totale, -0,01 entre le nombre de règlements de compte et le nombre d'accusés annuellement et 0,28 entre le nombre de règlements de compte et le nombre d'incarcérés annuellement), il est possible d'avancer que la croissance de la population semble avoir un plus grand impact sur les règlements de compte que les mesures de contrôle social. En effet, globalement, nos données semblent indiquer que le contrôle social ne joue pas un rôle important dans la tendance des règlements de compte. Par contre, puisque nous n'avons pas pris en compte certaines considérations méthodologiques (non-stationnarité des données, autocorrélation des termes d'erreurs), il est fort probable que notre analyse n'arrive pas à bien rendre compte de cette dynamique. En effet, comme nous l'avons vu dans notre recension des écrits, les interventions policières peuvent avoir des impacts diffus et éphémères à certains moments. Par exemple, Lamarche (2012), ayant évalué l'impact de cinq opérations policières québécoises, fait état du fait que quatre de ces opérations (Carcajou 1 et 2, Colisée et Sans-Frontières) ont produits peu ou pas d'effets sur les meurtres liés aux bandes criminelles. La cinquième opération (Printemps 2001 ciblant les motards criminalisés) est la seule qui ait produite des effets tangibles positifs sur le nombre de meurtres liés aux bandes criminelles. Ceci amène l'auteur à postuler

que sous certaines conditions, le contrôle social peut être mis en œuvre afin de produire les effets escomptés.

Toutefois, la question est de savoir si ces taux alternatifs en valent la chandelle. En effet, est-ce qu'un taux basé sur la population carcérale ou criminelle permet de mieux rendre compte du phénomène des règlements de compte ? Il appert que non puisque, visuellement, les trois courbes ne présentent pas de différences. Une corrélation des trois ensembles permet de confirmer ceci: entre le taux de règlements de compte selon la population d'accusés et la population générale, nous obtenons un coefficient de 0,81, entre la population carcérale et la population générale, nous obtenons un coefficient de 0,86 et entre la population d'accusés et d'incarcérés nous obtenons un coefficient de 0,79.¹⁴

¹⁴ P < 0,001 pour les trois corrélations.

Figure 7
Pourcentage de règlement de compte selon tous les homicides et pourcentage des règlements de comptes liés aux gangs selon tous les règlements de comptes au Québec, 1953-2013



Ceci signifie que les trois ensembles sont très fortement liés, à un point tel qu'il devient pratiquement inutile d'utiliser l'un des taux alternatifs proposés puisque le taux selon la population générale rend compte du phénomène des règlements de compte aussi bien que ces taux.

3.4.2 Proportion de meurtres qui sont des règlements de compte/proportion des règlements de compte liés aux gangs¹⁵

Si l'on se tourne vers les taux que Morselli et al. (2008) avaient développé et que nous les étendons de part et d'autre de la guerre des motards de 1994-2001 nous obtenons les courbes ci-dessus.

Morselli et al. (2008) avaient été en mesure d'identifier la guerre des motards de 1994-2001 comme étant une période anormale, ce que nous pouvons confirmer. En effet, cette période présente une tendance à la hausse culminant en 2000 avec la deuxième plus haute proportion de règlements de compte (26,2% de tous les homicides) pour les derniers 60 ans. En même temps, la proportion de meurtres liés à des bandes criminelles subit elle aussi une hausse impressionnante culminant, encore une fois, avec le deuxième plus haut pic de la série (76,7% en 1998). De plus, entre 1994 et 2001, toutes les années présentent des proportions de meurtres liés aux bandes criminelles plus élevées que la moyenne de 36,9%. (37,5%, 40%, 45,2%, 67,9%, 76,7%, 50%, 51,3% et 43,3%).

Les années 1968 à 1969 ainsi que 1973 à 1976 s'affichent aussi de façon proéminente. Au point de vue de la proportion de règlements de compte, 1968 à 1969 n'est pas remarquable. Par contre, lorsque l'on s'intéresse à la proportion de règlements de compte liés aux gangs, 1968 présente le pic de notre série avec 82,4%. La période 1973-1975, quant à elle, représente le pic absolu de la proportion de meurtres qui sont des règlements de compte (27,1%, 30,4% et 31,6% respectivement). Ceci conforme à ce que Cordeau (1991) avait trouvé. En même temps, 1974 présente la quatrième proportion de règlements de compte liés aux gangs de notre série. Encore une fois, Cordeau (1991) avait fait la remarque qu'une période d'effervescence liée aux guerres de gangs était observable durant ce temps. Il est donc possible de voir, qu'utilisées conjointement, la proportion d'homicides qui sont des règlements de compte et la proportion de

¹⁵ Nous sommes dans l'obligation d'informer le lecteur que les années 1953 et 1954 dans la Figure 7 doivent être prises avec un grain de sel. En effet, les apparences sont trompeuses puisque les deux années ne présentent qu'un règlement de compte chacune et que ces deux règlements de compte sont liés à des groupes criminels.

règlements de compte liés aux gangs nous permettent d'explorer et de comprendre le phénomène beaucoup plus facilement et complètement que de simple taux basé sur la population totale, carcérale ou d'accusés.

3.5. Analyse de réseau

Comme nous l'avons vu dans notre analyse des affiliations criminelles, il semble que les groupes les plus victimisés sont aussi les groupes les plus violents. Afin de confirmer ceci, nous avons repris l'analyse d'in-degree et d'out-degree de Papachristos (2009). En créant une matrice où les meurtres commis entre gangs représentent les liens qui les unissent, nous avons été en mesure de recréer l'écosystème des règlements de compte au Québec entre 1953 et 2013. Cet écosystème est présenté visuellement ci-dessous.

3.5.1 Analyse descriptive du réseau

Comme dans Papachristos (2009), chaque icône représente un groupe unique alors que la forme de l'icône représente différentes catégories de groupe: le rond représente le groupe des non affiliés/independants, les triangles inversés représentent les groupes de motards criminalisés, les groupes mafieux sont représentés par les carrés avec une croix, les gangs de rue sont représentés par les triangles et les carrés représentent les groupes criminalisés qui n'entrent pas dans les autres catégories. Chaque icône est aussi étiquetée par le nom du groupe qu'il représente. Chaque arc représente un règlement de compte alors que la flèche indique la direction de ce dernier. Un arc bidirectionnel représente une réciprocité d'homicides entre les deux groupes. L'épaisseur de l'arc indique l'intensité des interactions meurtrières entre deux groupes. Ainsi, un arc très mince dénote un ou deux règlements de compte alors qu'un arc très large marque une multiplicité d'homicides. Une boucle signifie que le groupe s'attaque à lui-même et les icônes isolées indiquent les groupes qui ne sont victimes que d'homicides pour lesquels nous ne connaissons pas l'affiliation des meurtriers.

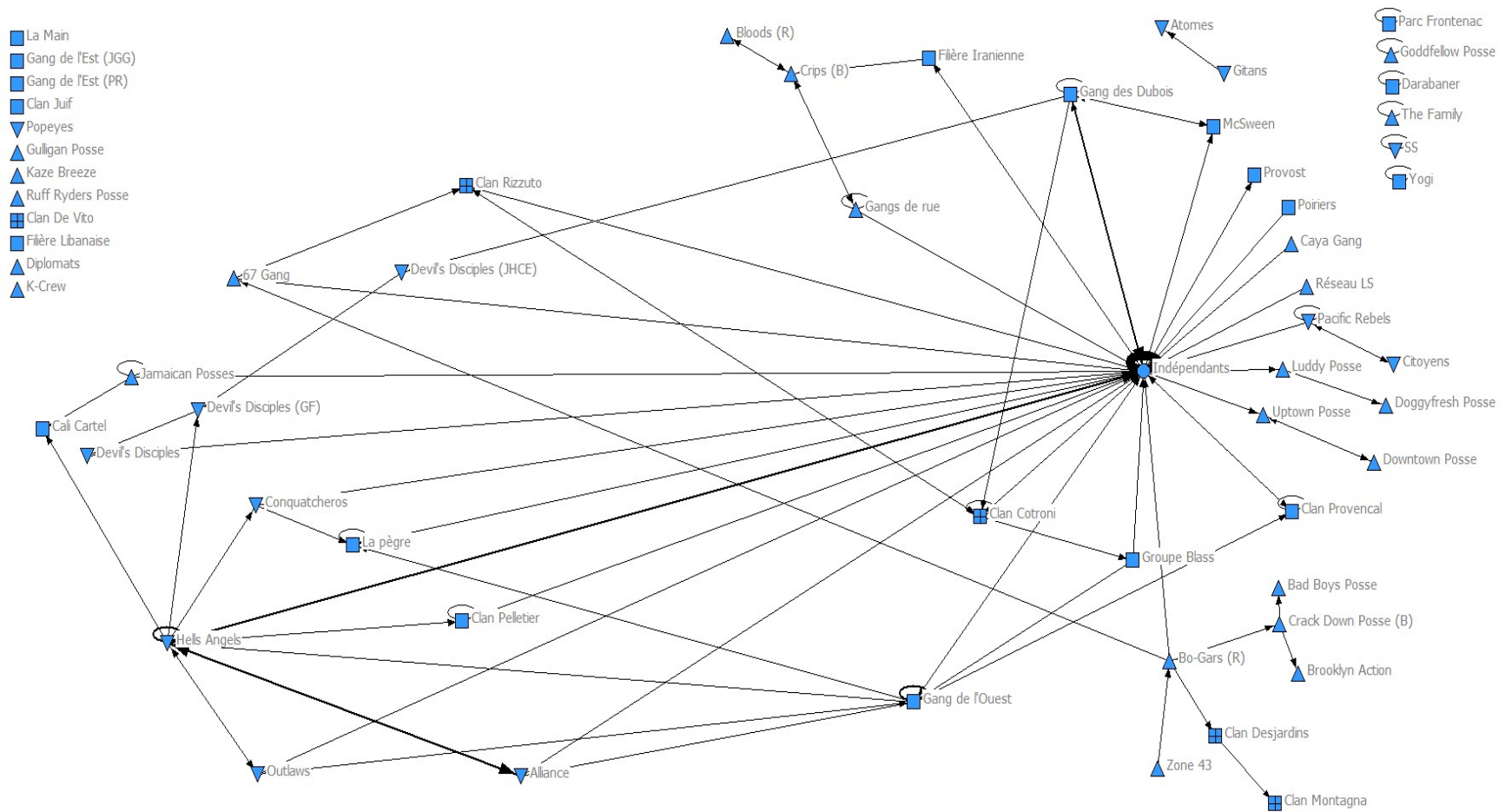
Notre représentation graphique cherche à représenter l'image la plus complète possible des règlements de compte. Toutefois, puisque nous n'étions pas toujours en mesure de collecter les informations pertinentes pour tous les meurtriers, nous avons fait le choix de ne montrer que les homicides ayant une affiliation connue. Ceci a été fait afin de préserver l'intégrité de notre représentation structurelle et de nos analyses de réseaux. En effet, inclure tous les meurtres commis par les inconnus en un seul groupe ferait en sorte que les résultats de nos analyses de

réseau seraient biaiser. Si le lecteur veut avoir le portrait complet des règlements de compte incluant les homicides commis par les meurtriers d'affiliation inconnue et les résultats de nos analyses pour cet ensemble, il est possible de consulter le tout dans l'annexe 2.

Le sociogramme ci-dessous est dominé par une étoile. Celle-ci est constituée par le rond représentant les gens qui n'ont aucune affiliation (indépendants) et ses opposants. Six groupes sont isolés, caractérisés par le fait qu'ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes : le gang du Parc Frontenac, le gang Goodfellow Posse, le groupe Darabaner, le gang The Family, le groupe de motards les SS ainsi que le groupe Yogi. Finalement, dans le coin supérieur gauche, nous retrouvons douze groupes isolés, ceux-ci n'ayant aucun lien à d'autres groupes puisqu'ils sont victimes de meurtriers inconnus.

Figure 8

Structure sociale des règlements de compte au Québec, 1953-2013



3.5.2 In-degree, out-degree et l'exposition à la violence

Tout comme Papachristos (2009), nous avons calculé les valeurs d'in et de dépassé-degree de chaque groupe et les avons placés dans le tableau de l'annexe 1. En corrélant les deux valeurs, nous obtenons une valeur du R de Pearson de 0,42 ($P < 0,001$) indiquant une relation moyennement forte et statistiquement significative entre l'in-degree et l'out-degree des groupes. Toutefois, lorsque l'on élimine le groupe des inconnus, la valeur du R de Pearson monte à 0,97 ($P < 0,001$). Lorsque l'on ne prend en compte que les groupes nommés (élimination des inconnus et des non-affiliés), cette relation demeure forte (Pearson $R=0,88$, $P < 0,001$). Donc, si l'on se concentre sur les groupes connus, il est clair que plus ces derniers sont attaqués, plus ils exhibent de violence, ce qui cadre parfaitement avec ce qu'avait trouvé Papachristos (2009). Il semble donc exister une contagion ainsi qu'une structuration de la violence.

De plus, il devient clair que le groupe non affilié de notre ensemble de règlements de compte agit plus ou moins identiquement au *non-gang members* de Papachristos: le groupe non affilié est drastiquement plus souvent pris comme cible par les groupes criminalisés alors que les non affiliés ne s'en prennent pas aussi souvent aux groupes criminalisés qu'ils côtoient. Papachristos (2009) lie ce comportement au fait que les indépendants ne sont pas régis par les mêmes forces interactionnelles qui affectent les membres de groupes/gangs criminalisés. En effet, pour les indépendants, il n'existe pas de groupe formel qui peut rétorquer aux homicides dont ils sont victimes. Il est vrai, par contre, que les indépendants disposent d'un réseau personnel (amis, famille, connaissances) qui pourraient possiblement venger leurs morts. Toutefois, il est peu probable que ces derniers le fassent, et ce pour plusieurs raisons, par exemple: la majorité de ceux-ci ne sont pas et ne seront jamais impliqués dans le crime; la majorité de ces derniers craindraient de devenir une cible à leur tour; la majorité s'en remet à la police et au système judiciaire pour redresser les torts. De la même manière que Gould (1999) n'observe que très peu de cas de meurtre revanchard dans une société pourtant reconnue pour ses vendettas, très peu de gens aujourd'hui font appel au meurtre pour se venger.

3.5.3 Indépendants et crime organisé

Le fait que le groupe non affilié soit si présent ici, nous ramène à ce que nous avons avancé plus haut: les indépendants jouent un rôle important au sein du crime organisé. En poussant plus loin nos analyses de réseau, il nous a été possible d'en faire un peu plus la preuve. Le réseau entier

présente une densité de 0,17 indiquant que le réseau n'est pas connecté de façon à bien absorber les chocs qui pourraient l'ébranler. Une autre mesure, celle de la fragmentation en fait foi: la valeur initiale de cette dernière (0,77) indique que le réseau est passablement segmenté. Si l'on retirait les indépendants du réseau, la mesure de fragmentation subit une hausse importante, passant de 0,77 à 0,94, indiquant que le réseau serait presque anéanti sans ces derniers. Ainsi, le rôle d'envergure que jouent les indépendants est confirmé.

L'image d'un milieu criminel très structuré et hyper organisé ne semble pas être appuyée par nos analyses préliminaires. En effet, si l'on revient à la mesure de densité (0,17) de notre réseau, plus de 80% des liens possibles ne sont pas présents. Ceci nous permet de postuler que comme McGloin (2005), nous sommes en présence d'un milieu peu organisé où la majorité des joueurs n'ont que très peu à faire avec les autres. En effet, si l'homicide représente « ... un indicateur du niveau de violence général d'une société » (Ouimet, 2005, p.147), nous croyons qu'il est aussi possible d'utiliser l'homicide comme un barème de la qualité et de l'intensité des relations générales entre groupes et individus. Des groupes et des gens qui se côtoient énormément et qui travaillent ensemble ont plus de chance de se livrer bataille. Par contre, si l'on s'intéresse de plus près à la densité du réseau et que l'on découpe l'ensemble des règlements de compte selon les décennies utilisées lors de l'analyse d'âge, on se retrouve avec des valeurs de 0,33, 0,39, 0,32, 0,25, 0,44 et 0,19. Ainsi, le milieu criminel semble être plus structuré qu'il n'y paraît à première vue.

Mais, le fait qu'autant d'indépendants soient présents parmi nos victimes indique qu'il existe un grand réservoir de ces derniers et qu'ils occupent une diversité de rôles dans le monde criminel. En effet, si nous revenons à l'image d'un crime organisé de grande envergure, qui englobe tout et qui contrôle tout, il ne devrait pas y avoir beaucoup de place pour des entrepreneurs indépendants. Toutefois, cette image est mise à mal par notre analyse. Le fait que près de 62% (61,9%) de nos victimes ne sont pas affiliés avec un groupe nous permet d'avancer que le crime organisé québécois n'est pas aussi structuré que l'on pourrait le croire.

Notre grand nombre d'indépendants va à l'encontre de nombreuses recherches sur le phénomène de la violence du milieu criminel. En effet, comme nous l'avons mentionné dans notre recension des écrits, la majorité de la recherche sur les règlements de compte cible des groupes particuliers. Toutefois, en ne ciblant que certains groupes criminels (gangs de rue, mafia, motards), la

recherche antérieure ignore souvent le contexte criminel général ce qui fait en sorte que notre portrait du milieu criminel et de sa violence est biaisé. Ainsi, les résultats de notre analyse de réseau nous rapprochent de Gould (1999; 2003) alors que l'auteur démontre que la plupart des meurtres de son milieu n'ont rien à voir avec une collectivisation de la violence ou une logique de vengeance. Plutôt, ces meurtres impliquent deux protagonistes indépendants, *mano a mano*. Aucune responsabilité collective n'est donc assignée aux groupes auxquels pourraient appartenir les protagonistes et il ne peut donc pas y avoir de dégénérescence.

CONCLUSION

Notre mémoire avait deux buts. Le premier se scindait en deux : de revoir puis d'étendre la thèse de doctorat de Cordeau (1991) afin de vérifier si les tendances générales du phénomène des règlements de compte tiennent lorsque confrontées à une période de temps beaucoup plus longue (60 ans au lieu de 15) et avec beaucoup plus de victimes (1238 au lieu de 530) ; et de décrire les tendances temporelles des règlements de compte tout en discutant l'apport de différents taux de règlements de compte à la recherche.

Notre deuxième et dernier but était de faire appel à des portions de la méthodologie de Papachristos (2009) afin d'analyser le réseau que formaient les règlements de compte entre les divers groupes criminels du Québec. En cours de route, nos analyses de tendances ont révélé que les techniques d'analyse de réseau nous permettraient de confirmer certaines trouvailles.

1. Résultats principaux

À la suite de nos analyses, qu'est-il possible d'affirmer par rapport aux règlements de compte au Québec de 1953 à 2013 ?

Par rapport aux événements eux-mêmes, nous avons été en mesure de démontrer que les règlements de compte font rarement plus d'une victime par cas (88% des cas ne font qu'une victime), mais qu'il y a souvent plusieurs tueurs (55% des cas recensent plus de deux tueurs contre 45 % des cas qui recensent un seul tueur). Toutefois, il est rare de voir plus de trois ou quatre meurtriers. L'immense majorité des règlements de compte sont commis à l'aide d'une arme à feu (80% des cas) et 84% des règlements de compte avec plus d'une victime sont commis avec une arme à feu.

Pour ce qui est de la motivation du meurtre, il y en a trois qui prennent en compte quelque 93% des cas: les conflits de compétition (42%), les conflits transactionnels (36%) et les conflits de délation (16%). Montréal est le théâtre d'un peu plus de la moitié des règlements de compte (53%) alors que la région métropolitaine de Montréal compte près de 70% de tous les règlements de compte commis au Québec.

Pour ce qui est des victimes, nous avons établi qu'elles ont en moyenne 32,8 ans et que la majorité d'entre elles ont entre 20 et 32 ans. La distribution d'âge est similaire entre les victimes et les meurtriers. La majorité des victimes (93%) étaient des hommes. Un tiers (33%) des victimes ont été tués pour régler un différend survenu au cours d'une transaction alors qu'un peu

plus d'un tiers (37%) ont été tués lors de conflits de compétition. 15% et 10% respectivement, ont été éliminés afin d'assurer leur silence ou, car elles étaient à la mauvaise place, au mauvais moment (avec une mauvaise compagnie). Deux tiers (63%) des femmes tuées pouvaient être placés dans cette dernière catégorie.

Un quart des victimes dont l'affiliation criminelle était connue était des Hells Angels alors que les 10 groupes criminalisés les plus victimisés représentent 76% de ces victimes. Les motards (toute catégorie confondue) représentent un peu moins de 50% des victimes (46%) alors que la mafia et les gangs de rue se partagent un peu plus de 20% avec 12% et 13% respectivement. Les non-affiliés, quant à eux, forment 62% de toutes les victimes.

Les meurtriers ont en moyenne 31,2 ans et se situent souvent entre 20 et 39 ans. La presque totalité des gens qui commettent des règlements de compte sont des hommes (98%) et les femmes qui sont prises au fait sont surtout impliquées comme des agentes de soutien plutôt que comme tueuses aguerries. Les Hells Angels forment ici aussi un quart (25%) des effectifs dont l'affiliation est connue et sept des 10 groupes les plus assoiffés de sang sont aussi parmi les 10 groupes les plus victimisés. 40% des meurtriers se réclament comme étant issue des motards alors que 8% sont étiquetés mafieux contre 14% appartenant à un gang de rue. Chez les meurtriers, les non-affiliés sont aussi très présents avec un peu moins de 50% de tous les meurtriers (48%).

Finalement, sept affiliations criminelles des dix grandes affiliations criminelles des victimes se retrouvent aussi parmi les 10 grandes affiliations criminelles des meurtriers. Ceci nous permet de postuler que les groupes qui sont plus victimisés sont aussi ceux qui tuent le plus.

Pour ce qui est des comparaisons avec Cordeau (1991) et Grenier (1993), nos résultats cadrent très bien avec ces derniers. Très peu de nos résultats présentent des divergences de plus de cinq points de pourcentage. Ceci nous permet de constater que les règlements de compte ont très peu varié de 1953 à 2013. De plus, ceci permet de valider les travaux antérieurs en plus de valider nos analyses descriptives.

Notre analyse des taux alternatifs révèle que les taux basés sur la population de gens incarcérés ou accusés ne permettent pas de mieux rendre compte du phénomène des règlements de comptes qu'un taux basé sur la population générale. Toutefois, l'utilisation conjointe de la proportion de meurtres qui sont des règlements de compte et du pourcentage de règlements de compte liés aux

groupes criminels permet de construire une meilleure image des remous qui peuvent secouer le milieu.

Notre analyse de réseau a été entreprise afin de confirmer un point important qui nous est apparu lors de notre analyse de l'affiliation criminelle des victimes et de celle des meurtriers: plus un groupe criminel était exposé aux règlements de compte, plus ce groupe semblait faire appel au règlement de compte. En corrélant les valeurs d'in et d'out degree, nous avons été en mesure d'établir qu'il semble bien exister une forme de contagion de la violence puisque les groupes qui sont le plus victime de règlements de compte sont aussi les groupes qui tuent le plus. Nous avons aussi trouvés que le réseau des règlements de compte au Québec semble indiquer que le milieu criminel québécois n'est pas aussi étroitement structuré que l'on pourrait ou voudrait le croire.

Au cours de nos analyses de réseau, nous avons aussi remarqué que notre groupe de non-affiliés se comporte de la même façon que les *non-gang members* de Papachristos. Ainsi, ils sont souvent visés par les groupes criminels, mais s'attaquent rarement à ces derniers. En même temps, les indépendants forment quel que 62% de nos victimes, un chiffre très élevé si l'on considère les recherches antérieures ainsi que l'image prévalente du crime organisé qui confère aux groupes criminels une grande importance au sein de celui-ci.

Si l'on tente de situer nos résultats par rapport à d'autres études sur les règlements de comptes au Québec, il est manifeste que nos résultats descriptifs sont largement équivalents. En effet, toutes catégories de variables confondues, nous avons retrouvé largement les mêmes résultats que Cordeau (1991) et Grenier (1993). En même temps, nos analyses temporelles ont fait en sorte que nous avons été en mesure d'identifier les mêmes périodes de conflits que Cordeau (1991) et Morselli et al. (2008). Toutefois, nous avons été en mesure de pousser notre analyse en allant voir du côté des motivations et des allégeances criminelles qui se démarque lors de ses périodes.

C'est cette dernière analyse en particulier qui nous a amenés à intégrer l'analyse de réseau dans notre mémoire. Certains résultats préliminaires (grande concentration de gens sans allégeance parmi les victimes et les auteurs ; équivalence relative entre les groupes les plus violents vs. les groupes les plus violentés) ont fait en sorte que nous ne pouvions outrepasser les résultats de Papachristos (2009). Comme nous l'avons mentionné plus haut, il s'est avéré que nos résultats d'analyse de réseau cadraient très bien avec ceux de Papachristos.

Ceci nous amène à discuter de ce que nous croyons être la contribution majeure de notre mémoire : l'intégration méthodologique et théorique. En effet, comme l'indiquent Pizarro et McGloin (2006, citant Pridemore, 2002 et Flewelling et Williams, 1999), il est vrai que le meurtre est une forme de crime que l'on doit désagréger afin de bien comprendre. Les variables explicatives des meurtres querelleux ne sont pas les mêmes que celles expliquant les meurtres familiaux et l'on ne peut traiter l'ensemble des homicides de la même manière.

Ceci sous-entend que les règlements de compte forment un sous-ensemble particulier des homicides qui répond à leurs propres règles et où les particularités individuelles des meurtres, prises à leurs valeurs nominales, ne nous en disent pas beaucoup sur les dynamiques des règlements de compte. Par contre, combiné avec l'analyse de réseau, l'analyse de tendance et l'analyse temporelle, on voit clairement qu'il y a des recoupements qui peuvent servir à approfondir notre compréhension du phénomène.

Comme l'indique Wasserman et Galaskiewicz (1994, p. xiii):

« [...] a central item on the network agenda is to bridge the gap between the micro- and macro-order. At the micro level, network analysts examine dyads, triads, other small subgroups, and ego-centered networks... At the macro-level, attention is often given to the examination of configuration of entire networks and the identification of structural positions and components of the network. »

Ainsi, l'analyse de réseau nous permet d'aborder le contexte relationnel dans lequel les règlements de compte se produisent en passant des qualités individuelles descriptives (qui tue qui, par exemple) des meurtres au groupe, pour aboutir aux interactions entre les groupes (Papachristos, 2009). Ceci nous a permis de confirmer certains résultats découlant de nos analyses de tendances et de nos analyses descriptives. Sans intégration, il aurait été difficile pour nous de prendre position par rapport à la structuration et la contagion des règlements de compte ainsi que la position prépondérante des indépendants au sein des règlements de compte.

De la même manière, nous sommes partis d'une analyse descriptive de la courbe des règlements de compte (une vue plus macroscopique) et nous avons abouti sur des analyses de tendances particulières de variables microscopiques (motifs des règlements de comptes, allégeance criminelle des auteurs et victimes).

Il devient donc évident qu'il existe plusieurs paliers d'analyses et de variables qui, à première vue, semblent être déconnectées les uns des autres. Ceci mène plusieurs chercheurs à les traiter de manière distincte. Or, ces paliers n'existent pas dans un vacuum ; plutôt ils s'emboîtent les uns dans les autres et forment un tout cohérent lorsque nous appliquons plusieurs méthodologies en concert.

2. Limites

La première limite de notre recherche en est une qui ressort très couramment: les difficultés associées à la généralisation. Effectivement, notre mémoire porte sur les règlements de compte au Québec entre 1953 et 2013. Le Québec présente plusieurs particularités historiques, culturelles et politiques qui font en sorte que les tendances que nous avons observées ne seront pas nécessairement présentes ailleurs. Le seul fait que l'on retrouve la guerre des motards de 1994-2001 (une guerre qui ne connaît que très peu de parallèle ailleurs au monde) dans nos données nous permet de voir que le Québec se distingue fortement dans le monde des règlements de compte.

Notre deuxième limite réside dans le fait que nos données proviennent des médias. Ainsi, il est difficile d'échapper aux biais que ceci entraîne. En effet, si nos médias ne rapportent pas un règlement de compte ou qu'ils rapportent une information erronée, nous n'avons que peu de recours afin de pallier ceci. Nous sommes, en quelque sorte, à la merci des médias et de leurs caprices.

3. Recherches futures

Une première piste de recherche future se situe dans la réutilisation de la méthode de Papachristos (2009). Notre collecte de données n'a pas été faite dans l'optique d'une analyse de réseau et, en fait, l'inclusion de Papachristos s'est faite très tardivement dans notre mémoire. Ainsi, nous n'avons pas pu procéder à plusieurs analyses notamment celles qui tentent d'établir la stabilité du réseau créé par les règlements de compte ainsi que les analyses propres aux différents gangs.

Une deuxième avenue de recherche renvoie à la recherche que nous voulions compléter au début de notre maîtrise: à quel moment pouvons-nous voir une transition de l'interpersonnel au collectif au sein des règlements de compte québécois et quels événements, outre les répressions

policières, ont un rôle à jouer dans ces transitions ? Maintenant que nous avons abordé la question des taux nous permettant de bien saisir les dynamiques des règlements de compte, les prochaines recherches devraient être en mesure de trouver ces périodes de transitions puis d'examiner les évènements précis entourant ces périodes.

Une troisième avenue de recherche regroupe deux aspects qui sont plus ou moins liés. Le premier aspect touche les risques pénaux liés aux règlements de compte. En effet, nous n'avons pas abordé la question de la résolution des règlements de compte alors que Cordeau l'avait fait dans sa dissertation. Ceci pourrait faire l'objet de recherches plus approfondies. L'autre aspect renvoie au miroitement des tendances des meurtres et des règlements de comptes. Comme nous l'avons mentionné beaucoup plus haut, l'importante baisse des règlements de comptes et l'importante baisse des homicides nous permettent de nous questionner par rapport aux facteurs expliquant ces baisses. Est-ce que ces facteurs sont les mêmes pour les règlements de compte que pour les homicides en général ?

La dernière avenue de recherche se retrouve dans l'importance des indépendants au milieu criminel. Dans un monde où l'on vante souvent la primauté d'un groupe criminel ou d'un autre au sein du crime organisé d'une province, d'un pays ou encore à l'international, nos résultats viennent mettre en évidence que les gens non affiliés semblent occuper des rôles importants dans différentes sphères criminelles. Du moins, assez important pour se faire éliminer à tour de bras. Tout comme Jacques et Wright (2008, p. 246) qui argumentent que « ... [we need] the production and the refinement of knowledge about drug market violence through drug market peace », nous croyons qu'il serait bénéfique d'étudier le crime organisé à travers le prisme des joueurs indépendants.

RÉFÉRENCES

- Adler, P. A. (1985). *Wheeling and Dealing: An Ethnography of an Upper-Level Drug Dealing and Smuggling Community*. New York: Columbia University Press.
- Albini, J. L. (1971). *The American Mafia: Genesis of a Legend* (Vol. 750). New York: Appleton-Century-Crofts.
- Anderson, A. G. (1979). *The Business of Organized Crime: A Cosa Nostra Family* (Vol. 201). Hoover Press.
- Beattie, S. (2009). *Homicide in Canada, 2008*. Juristat, Statistiques Canada.
- Bernard, T. J., & Snipes, J. B. (1996). Theoretical integration in criminology. *Crime and justice*, 301-348.
- Black, D. (1983). Crime as Social Control. *American Sociological Review*, 34-45.
- Black, D. (1993). *The Social Structure of Right and Wrong* (rev. ed). San Diego: Academic Press.
- Brodeur, M. (2011) *Vice et corruption à Montréal, 1892-1970*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Charland, R. (1976). *Le meurtre à Montréal de 1944 à 1975: une étude descriptive*. Mémoire de maîtrise. Montréal: Université de Montréal.
- Cooney, M. (Ed.). (1998). *Warriors and Peacemakers: How Third Parties Shape Violence*. NYU Press.
- Cordeau, G. (1989). Les homicides entre délinquants: une analyse des conflits qui provoquent des règlements de compte. *Criminologie*, 22 (2), 13-34.
- Cordeau, G. (1991). *Les règlements de compte dans le milieu criminel québécois de 1970 à 1986*. Thèse de doctorat. Université de Montréal.
- Curry, G.D., & Spergel, I. A. (1988). Gang Homicide, Delinquency, and Community. *Criminology*, 26, 381-403.
- Cusson, F. (1996). *La réitération de l'homicide au Québec entre 1956 et 1995*. Mémoire de maîtrise. Université de Montréal.
- Cusson, M. (1985). *La vengeance*. École de Criminologie, Centre International de Criminologie Comparée, document inédit.
- Cusson, M. (1986). L'effet structurant du contrôle social. *Criminologie*, 26 (2). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Cusson, M. (2013). De la provocation à l'homicide: une théorie de l'aggravation des rixes. Dans M. Cusson, S. Guay, J. Proulx & F. Cortoni (Eds), *Traité des violences criminelles. Les questions posées par la violence, les réponses de la science*, chapitre 4, (pp. 83-102). Montréal: Hurtubise HMH.
- Cusson, M., Beaulieu, N., & Cusson, F. (2003). Les homicides. Dans M. Leblanc, M. Ouimet, & D. Szabo (Eds.), *Traité de criminologie empirique*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal. 281-331.

- Cusson, M., & Proulx, J. (1999). Que savons-nous sur la violence criminelle ? Dans J. Proulx, M. Cusson, & M. Ouimet (Eds), *Les violences criminelles*, chapitre 1. Québec: Presses de l'Université Laval. 11-40
- Cusson, M., Rossi, C., Beaulieu, N., & Cusson, F. (2010). Les homicides. Dans M. Leblanc & M. Cusson (Eds.), *Traité de criminologie empirique*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal. 75-112
- de la Roche, R. S. (1996). Collective Violence as Social Control. *Sociological Forum* 11 (1), 97-128
- de la Roche, R.S. (2001). Why is Collective Violence Collective? *Sociological Theory*, 19(2), 126-144.
- Decker, S. H. (1996). Collective and Normative Features of Gang Violence. *Justice Quarterly*, 13(2), 243-264.
- Decker, S. H., & Curry, G. D. (2002). Gangs, Gang Homicides, and Gang Loyalty: Organized Crimes or Disorganized Criminals. *Journal of Criminal Justice*, 30(4), 343-352.
- Elliott, D. S., Huizinga, D., & Ageton, S. S. (1985). *Explaining delinquency and drug use*. Sage Publications.
- Flewelling, R. L., & Williams, K. R. (1999). Categorizing homicides: The use of disaggregated data in homicide research. In M. D. Smith & M.A. Zahn (Eds.), *Homicide: A sourcebook of social research* (p. 96–106). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Geis, G. (1966). Violence and Organized Crime. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 364(1), 86-95.
- Gambetta, D. (1996). *The Sicilian Mafia: The Business of Private Protection*. Harvard University Press
- Gambetta, D. (2009). *Codes of the Underworld: How Criminals Communicate*. Princeton University Press.
- Gignac, H. (2001). *Les homicides reliés aux motards sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal de 1994 à 2000*. Mémoire de maîtrise. Montréal: Université de Montréal.
- Gould, R.V. (1999). Collective Violence and Group Solidarity: Evidence from a Feuding Society. *American Sociological Review*, 64(3), 356-380.
- Gould, R. V. (2003). *Collision of Wills: How Ambiguity About Social Rank Breeds Conflict*. University of Chicago Press.
- Grenier, S. (1993). *L'évolution des catégories d'homicides au Québec de 1954 à 1989*. Mémoire de maîtrise. Université de Montréal.
- Hess, H. (1998). *Mafia & Mafiosi: Origin, Power and Myth*. New York: New York University Press.

- Hutson, H. R., Anglin, D., Kyriacou, D. N., Hart, J., & Spears, K. (1995). The Epidemic of Gang-related Homicides in Los Angeles County from 1979 Through 1994. *Jama*, 274(13), 1031-1036.
- Ianni, F. A., & Reuss-Ianni, E. (1972). *A Family Business: Kinship and Social Control in Organized Crime* (p. 213). New York: Russell Sage Foundation.
- Jacques, S., & Wright, R. (2008). The Relevance of Peace to Studies of Drug Market Violence. *Criminology*, 46(1), 221-254.
- Kennedy, D. M., Braga, A. A., & Piehl, A. M. (1997). The (Un)known Universe: Mapping Gangs and Gang Violence in Boston.
- Klein, M. W., & Maxson, C. L. (1989). Street Gang Violence. *Violent Crime, Violent Criminals*. 198-234.
- Lamarche, J. (2012). L'effet des interventions policières sur les violences reliées aux bandes criminelles. Mémoire de maîtrise. Université de Montréal.
- Levi, K. (1980). Homicide as Conflict Resolution. *Deviant Behavior*, 1 (3-4), 281-307.
- Levinson, D. (Ed.). (2002). *Encyclopedia of Crime and Punishment* (Vol. 2). Sage Publications
- Levitt, S. D., & Venkatesh, S. A. (2000). An Economic Analysis of a Drug-Selling Gang's Finances. *The Quarterly Journal of Economics*, 115(3), 755-789.
- Loftin, C. (1986). Assaultive Violence as a Contagious Social Process. *Bulletin of the New York Academy of Medicine*, 62(5), 550.
- Mahony, T. H. (2011). *Homicide in Canada, 2010*. Juristat, Statistiques Canada.
- Maxson, C. L., Gordon, M. A., & Klein, M. W. (1985). Differences Between Gang and Nongang Homicides*. *Criminology*, 23(2), 209-222.
- McGloin, J. M. (2005). Policy and Intervention Considerations of a Network Analysis of Street Gangs. *Criminology and Public Policy* 4, 607-635.
- Meeson, J. S., & Morselli, C. (2012). La violence et la résolution de conflits chez des trafiquants de cocaïne. *Criminologie*, 45 (1).
- Morselli, C., Tanguay, D. et Labalette, M.-A. (2008). Chapter 11 Criminal Conflicts and Collective Violence: Biker-Related Account Settlements in Quebec, 1994-2001. Dans D. Siegel et H. Nelen (eds.) *Organized Crime: Culture, Markets, and Policies*. New York: Springer. 145-164.
- Ouimet, M. (2005). *La criminalité au Québec durant le vingtième siècle*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Ouimet, M. (2009). *Facteurs criminogènes et théories de la délinquance*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Papachristos, A. V. (2009). Murder by Structure: Dominance Relations and the Social Structure of Gang Homicide1. *American Journal of Sociology*, 115(1), 74-128.
- Papachristos, A. V., Hureau, D. M., & Braga, A. A. (2013). The corner and the crew: the influence of geography and social networks on gang violence. *American sociological review*, 0003122413486800.

- Papachristos, A. V., & Kirk, D. S. (2006). Neighborhood effects on street gang behavior. *Studying youth gangs*, 12, 63-84.
- Parker, K. F., & Johns, T. (2002). Urban Disadvantage and Types of Race-Specific Homicide: Assessing the Diversity in Family Structures in the Urban Context. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 39(3), 277-303.
- Pizzaro, J.M. & McGloin, J.M. (2006) Explaining gang homicides in Newark, New Jersey: Collective behavior or social disorganization? *Journal of Criminal Justice*, 34, 195-207.
- Pridemore, W. A. (2002). What we know about social structure and homicide: A review of the theoretical and empirical literature. *Violence and Victims*, 7, 127–151.
- Reuter, P. (1983). *Disorganized crime: The economics of the visible hand*. Cambridge, MA: MIT press.
- Reuter, P. (1984). Social Control in Illegal Markets. *Toward a general theory of social control*, 2, 28-58.
- Schelling, T. C. (1984). *Choice and Consequence*. Harvard University Press.
- Tanguay, D. (2004). *Récits motards: examen d'un conflit en milieu criminel*. Mémoire de maîtrise. Montréal: Université de Montréal.
- Vargas, R. (2014). Criminal Group Embeddedness and the Adverse Effects of Arresting a Gang's Leader: A Comparative Study. *Criminology* 52 (2), 143-168.
- Vaughan, D. (2007). Beyond macro-and micro-levels of analysis, organizations, and the cultural fix. *International handbook of white-collar and corporate crime* (pp. 3-24). Springer US.
- Wasserman, S., & Galaskiewicz, J. (Eds.). (1994). *Advances in social network analysis: Research in the social and behavioral sciences* (Vol. 171). Sage Publications.
- Sources utilisées pour collecte de donnée**
- Allô Police*. Vol. 1, no. 1 (28 février 1953)- vol. 52, no. 9 (juillet 2004). Montréal: Société de publication Merlin
- Cédilot, A. & Noël, A. (2012). *Mafia inc: The Long, Bloody Reign of Canada's Sicilian Clan*. Montréal: Éditions de l'Homme.
- de Champlain, P. (1986). *Le crime organisé à Montréal, 1940-1980*. Hull: Éditions Asticou.
- de Champlain, P. (1990). *Mafia, bandes de motards et trafic de drogues: Le crime organisé au Québec dans les années 80*. Hull: Éditions Asticou.
- De Vault, C. & Desmarais, R. (1984). *Donald Lavoie tueur à gages*. Montréal: Québec-Livres.
- Jodoin, C. (1983). *Mes aveux sur le clan Dubois*. Montréal: Québecor
- Lavigne, Y. (1987). *Hell's Angels: Taking Care of Business*. Deneau & Wayne.
- Lavigne, Y. (1999). *Hell's Angels at War*. Harper Collins.
- Martineau, P. (2002). *Testament d'un tueur des Hells*. Montréal: Les Intouchables.
- O'Connor, D'A. & O'Connor, M. (2012). *La mafia irlandaise de Montréal: l'histoire du tristement célèbre gang de l'Ouest*. Montréal: Les Éditions La Presse.

Schneider, S. (2009). *Iced: The Story of Organized Crime in Canada*. Mississauga: Wiley.

Séguin, F. & Thibault, É. (2014). *Les confessions d'un tueur à gages*. Reportage spécial du *Journal de Montréal*. <http://www1.journaldemontreal.com/2014/gallant/jour1.html>

Statistiques Canada. *Canada's crime rate: Two decades of decline*. <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-630-x/11-630-x2015001-eng.htm>

Site Webs utilisés pour la collecte de données

Google News Archive. *The Montreal Gazette*. Dernière consultation, 15 décembre 2014

https://news.google.com/newspapers?nid=Fr8DH2VBP9sC&dat=19710802&b__mode=2&hl=en

Coolopolis. Dernière consultation, 10 juin 2015

<http://coolopolis.blogspot.ca/>

La Presse. Collection numérique de la Bibliothèque et Archives Nationales du Québec. Dernière consultation, 20 juillet 2015

<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2201284>

La Mémoire du Québec. Dernière consultation, 20 juillet 2015

<http://www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Accueil>

Archives de *Patrouille TVA Nouvelles*. Dernière consultation, 20 juillet 2015

<http://tvanouvelles.ca/faitsdivers/archives.html>

Statistiques Canada – Crime and justice. Dernière consultation, 5 avril 2016

<http://www5.statcan.gc.ca/subject-sujet/theme-theme.action?pid=2693&lang=eng&more=0&HPA>

Bilan du siècle. Dernière consultation, 5 avril 2016

<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/>

Logiciels

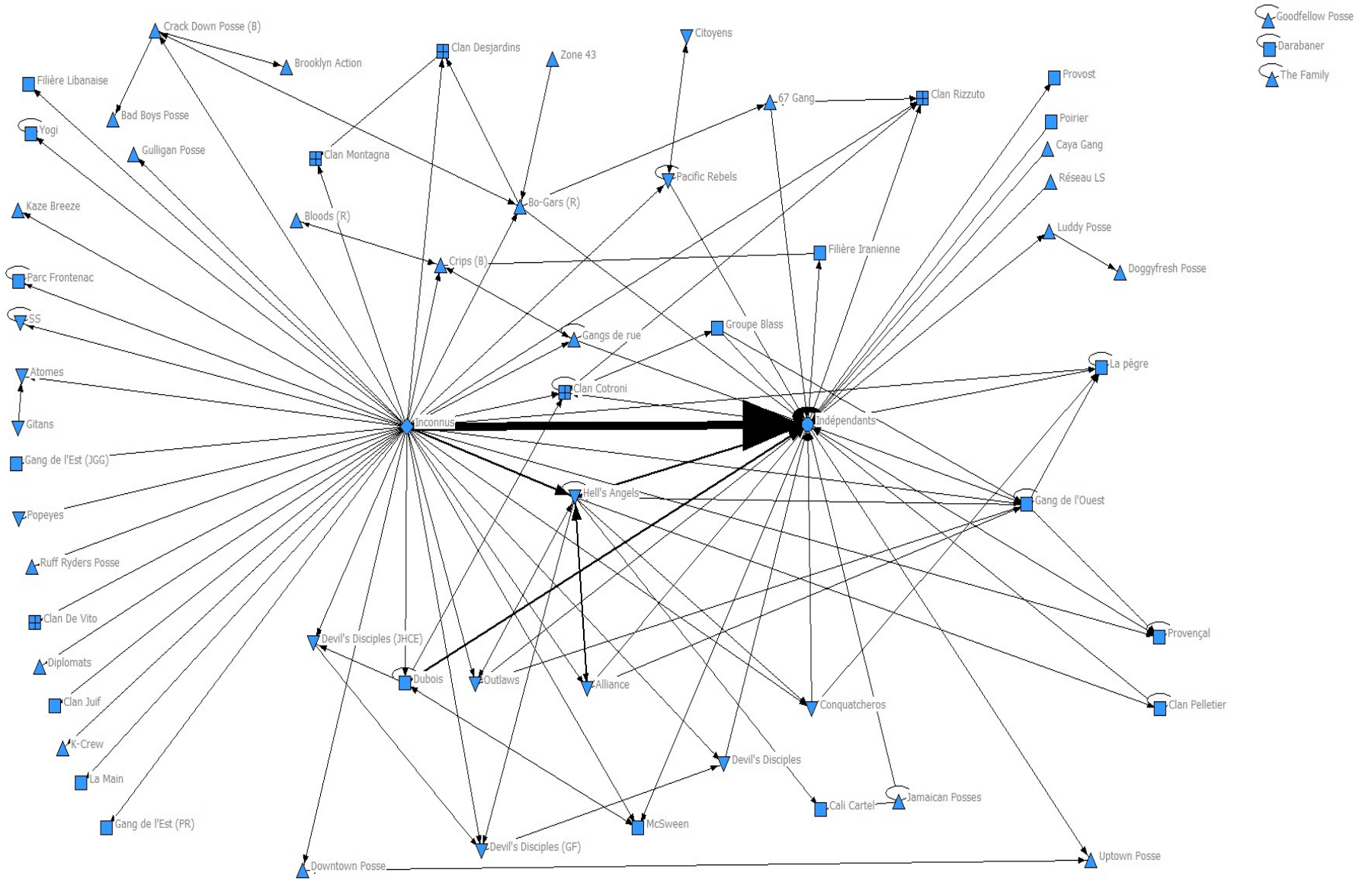
Borgatti, S.P., Everett, M.G. and Freeman, L.C. (2002). *Ucinet 6 for Windows: Software for Social Network Analysis*. Harvard, MA: Analytic Technologie.

ANNEXE I

Nom	Out -degree	In-degree
Aucune	290	766
Gang de l'Ouest	30	59
Hells Angels	92	112
Clan Cotroni	14	23
Darabaner	4	4
La Main	0	5
Gang des Poiriers	1	0
La pègre	1	9
McSween	4	10
Gang des Dubois	62	21
Devil's Disciples	1	5
Pacific Rebels	4	4
Citoyens	1	1
Atomes	0	6
Gitans	5	0
Gang de l'Est (JGG)	0	2
Gang de l'Est (PR)	0	4
Devil's Disciples (GF)	1	8
Devil's Disciples (JHCE)	2	6
Parc Frontenac	1	3
Clan Rizzuto	6	26
Clan Juif	0	1
Outlaws	6	21
Alliance	36	43
Yogi	1	2
SS	1	3
Clan Provencal	6	9
Conquatcheros	4	2
Popeyes	0	1
Doggyfresh Posse	0	1
Luddy Posse	1	1
Gang Provost	0	1
Uptown Posse	1	2
Gulligan Posse	0	1
Bad Boys Posse	0	1
Crack Down Posse (B)	3	3
Jamaican Posses	5	2
Cali Cartel	0	2
The Family	1	1

Filière Iranienne	1	2
Brooklyn Action	0	1
Bo-Gars (R)	5	7
Kaze Breeze	0	1
Gangs de rue	14	25
Ruff Ryders Posse	0	1
Goodfellow Posse	01	1
67 Gang	2	3
Downtown Posse	1	2
Clan Desjardins	1	3
Clan Montagna	0	2
Clan De Vito	0	2
Zone 43	1	0
Filière Libanaise	0	2
Diplomats	0	1
Groupe Blass	15	4
Bloods (R)	1	2
Crips (B)	3	4
Réseau LS	1	0
K-Crew	0	1
Clan Pelletier	3	3
Caya Gang	1	0
Inconnue	604	0

ANNEXE 2



Le graphique ci-haut représente l'ensemble de tous les règlements de comptes au Québec entre 1953 et 2013 incluant les homicides commis par les meurtriers d'affiliations criminelles inconnues.

Nous retrouvons une densité générale du réseau de 0,32 alors que pour chaque décennie nous retrouvons des densités de 1,13; 0,95; 0,51; 0,48; 0,71 et 0,39. Le réseau est aussi très fragmenté avec un facteur de 0,76. Retirer les indépendants augmente ce chiffre à 0,93.